

# AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



( agir pour le bien de tous )



Chaque année, le rapport d'activité permet de présenter aux habitants du territoire de l'agglomération Royan Atlantique, l'ensemble des réalisations de la CARA. Ce rapport d'activité, exercice institutionnel, porte sur l'année 2016.

Décliné par pôles de compétences, ce rapport illustre bien sûr les grandes actions de l'intercommunalité, mais surtout l'activité de ses services. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a entamé depuis plusieurs mois un énorme travail visant à **franchir un nouveau cap de développement, consécutif à la mise en application progressive de la loi NOTRe**. C'est le transfert du tourisme qui a particulièrement marqué cette année 2016, suivi par celui des zones d'activités économiques et les premières réflexions sur celui des ports de Seudre et de Gironde. Les chantiers ouverts en 2016 s'inscrivent, certes, dans la continuité du travail réalisé précédemment, mais, dans un contexte de réduction des dotations financières de l'Etat, nous avons su identifier les priorités afin d'y consacrer l'essentiel de nos efforts.

Plus que jamais, la CARA, en synergie avec ses communes, reste la garante d'une action publique de proximité, efficace et respectueuse des équilibres et de la solidarité territoriale. J'ai à cœur que chacune et chacun ait sa place et son rôle à jouer au sein de notre intercommunalité. Le temps politique et celui des citoyens, en attente légitime de services utiles et performants, doivent s'accorder. Les projets mettent du temps à émerger, à trouver leur place, à justifier leur nécessité dans l'espace public quotidien. Mais notre devoir est de **tenir le cap d'une vision globale de l'aménagement de notre territoire à long terme**, tout en agissant dans des délais acceptables par nos concitoyens. Demain se construit déjà aujourd'hui.

Je vous invite à lire attentivement ce rapport d'activité. Il constitue une photographie réaliste de notre agglomération et permet aussi de prendre conscience du travail accompli. Je profite de ces lignes pour remercier l'ensemble des maires et des conseillers communautaires qui, tout au long de l'année, conjointement avec les services de la CARA, s'investissent et imaginent l'avenir.

**Jean-Pierre TALLIEU**

*Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique*

## SOMMAIRE

<b>(La CARA : un territoire, une organisation )</b>	<b>3</b>
Présentation générale	4-5
Le conseil communautaire	6
L'accueil, porte d'entrée de la CARA	7-8
Les services ressources (affaires juridiques)	9
La direction des systèmes d'information	10-11
La direction de la communication	12
Commande publique	13
<b>(La CARA améliore le quotidien )</b>	<b>15</b>
Aménagement du territoire	16-17
Les chantiers de la CARA	18-21
Transports	22-24
Équilibre social de l'habitat	25-26
Politique de la ville	27-30
Gens du voyage	31-32
Sécurité des zones de baignade	33-34
<b>(La CARA protège l'environnement )</b>	<b>35</b>
Élimination des déchets	36-37
Développement durable	38-43
Gestion des espaces naturels sensibles	44-45
Assainissement	46-50
<b>(La CARA développe )</b>	<b>51</b>
Développement économique	52-53
Développement agricole	54-56
Politiques contractuelles	57-58
<b>(La CARA divertit )</b>	<b>59</b>
Culture	60-63
Patrimoine	64
Tourisme et Nautisme	65-70
<b>(Rapport financier )</b>	<b>71</b>
Analyse du compte administratif 2015	72-78
<b>(Ressources humaines )</b>	<b>79</b>
Organigramme	80
Ressources humaines	81-82
<b>(La CARA pratique )</b>	<b>83</b>

# La CARA un territoire, une organisation



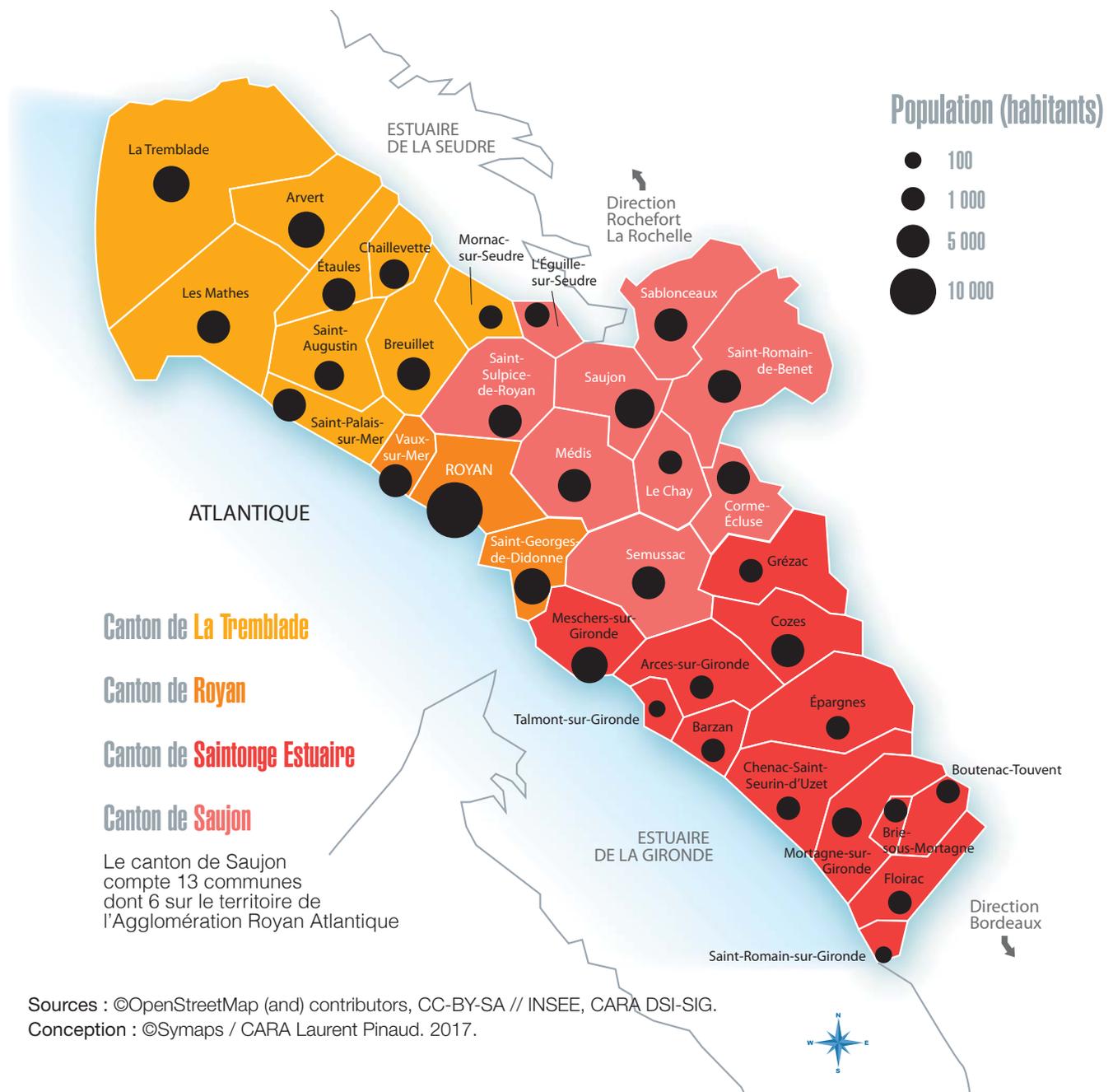
# LE TERRITOIRE DE LA CARA

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a été instituée par arrêté préfectoral du 18 août 2006, modifié les 13 novembre 2006, 18 novembre 2008, 31 octobre 2012, 28 décembre 2012 (extension de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2013), 27 juin 2013, 18 décembre 2013.

Elle s'étend sur trois cantons : La Tremblade - Royan - Saujon et Saintonge Estuaire (en partie) et comprend 34 communes groupées autour de la ville centre : Royan.

Les communes adhérant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la population municipale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique était de 81 036 habitants, répartie comme suit :





## REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Arces-sur-Gironde	710	1
Arvert	3 329	3
Barzan	469	1
Boutenac-Touvent	216	1
Breuillet	2 694	2
Brie-sous-Mortagne	231	1
Chaillevette	1 490	2
Chay (Le)	759	1
Chenac-Saint-Seurin-D'Uzet	582	1
Corme-Écluse	1 077	1
Cozes	2 067	2
L' Éguille-sur-Seudre	884	1
Épargnes	850	1
Étaules	2 363	2
Floirac	313	1
Grézac	894	1
Mathes (Les) - Palmyre (La)	1 807	2
Médis	2 831	2
Meschers-sur-Gironde	3 031	3

Mornac-sur-Seudre	831	1
Mortagne-sur-Gironde	995	1
Royan	18 138	13
Sablanceaux	1 346	1
Saint-Augustin	1 302	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 080	4
Saint-Palais-sur-Mer	3 926	3
Saint-Romain-de-Benet	1 678	2
Saint-Romain-sur-Gironde	61	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 032	2
Saujon	7 111	5
Semussac	2 198	2
Talmont-sur-Gironde	103	1
Tremblade (La)	4 782	4
Vaux-sur-Mer	3 856	3
<b>Total</b>	<b>81 036</b>	<b>73</b>

**Population communale**      **Nombre de conseillers par commune**

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



## ÉVÈNEMENTS AYANT MODIFIÉ LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### ■ Commune de Royan

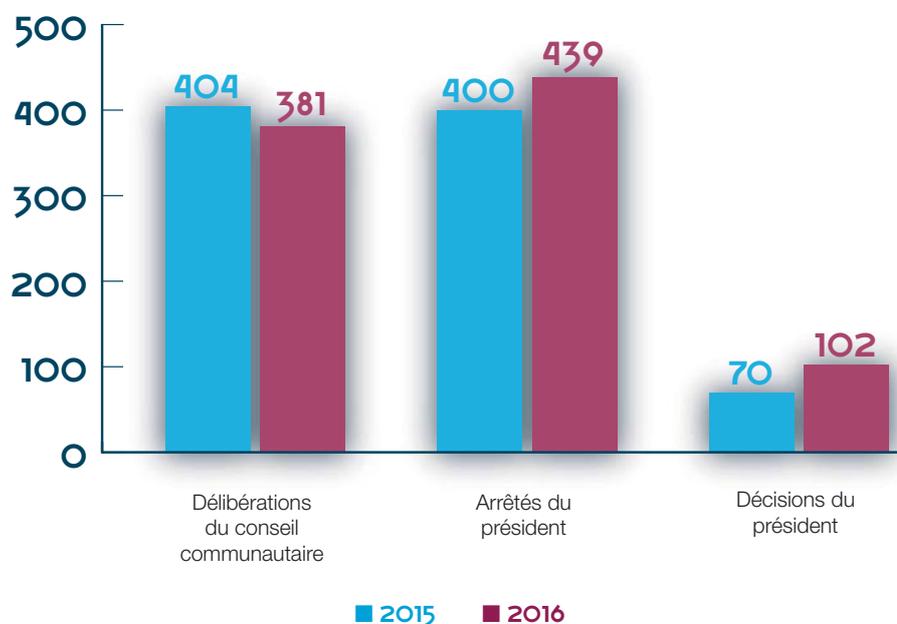
décès de Bernard GIRAUD, premier vice-président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, délégué à l'eau, environnement, espaces naturels et sensibles

### ■ Commune d'Arces-sur-Gironde

accueil de Chantal ROUÏL en qualité de conseillère communautaire suppléante (en remplacement de Bruno LEROY, démissionnaire).

# LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

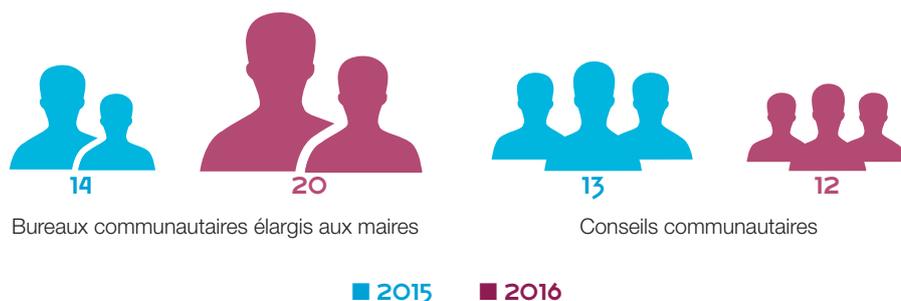
## LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS



**Arrêtés du président :**  
438 arrêtés concernent le service des ressources humaines, un seul concerne le service des affaires générales.

La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires s'est déroulée le 12 septembre 2016 au Club Med La Palmyre-Atlantique.

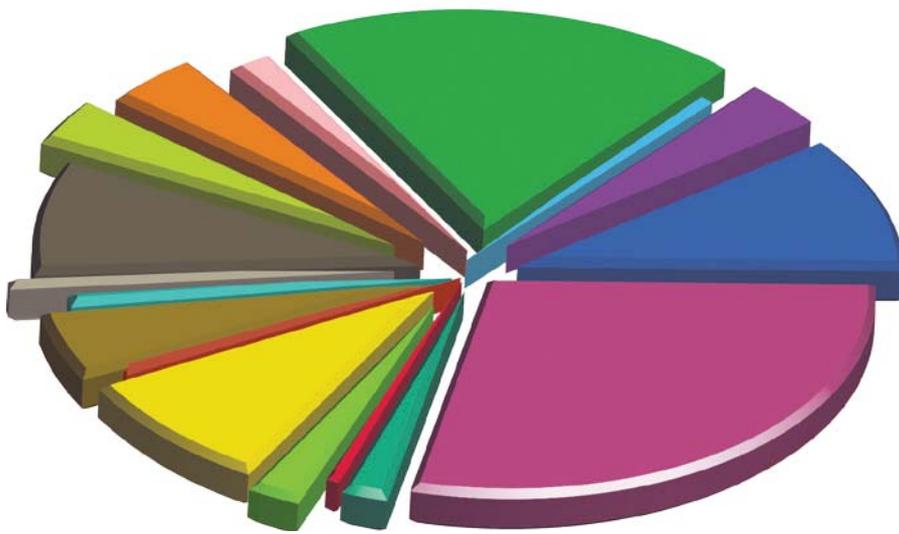
## RÉUNIONS



Le nombre des réunions du bureau communautaire élargi aux maires a augmenté en raison des modifications de compétences liées à la loi NOTRe.

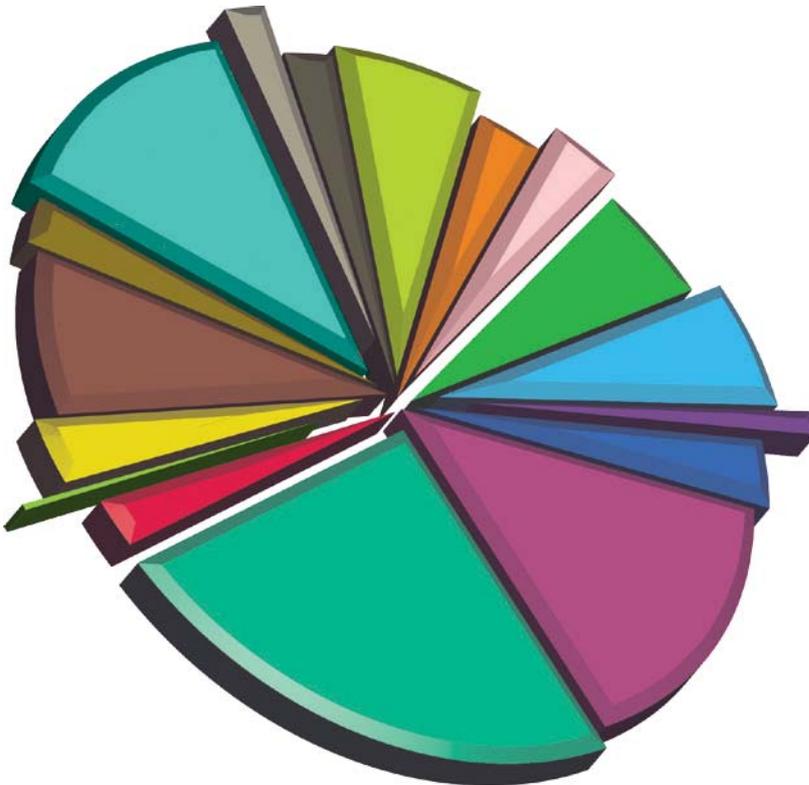
Le conseil communautaire a été reçu en juin par la commune de Les Mathes-La Palmyre, en juillet par la commune de Semussac, et en septembre par la commune de Saint-Romain-de-Benet.

## ACCUEIL PHYSIQUE DE LA CARA EN 2016



	2015	2016
Direction des affaires générales	197	164
Direction des ressources humaines	152	192
Direction des finances et Direction des systèmes d'information	113	80
Direction - Communication	324	855
Logement saisonniers	7	4
Espace énergie	199	150
Assainissement Travaux, bâtiments et logistique	444	451
Service gestion des déchets	894	1 270
Sécurité des plages Espaces naturels sensibles	57	94
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	41	18
Transport et mobilité	91	103
Habitat, aménagement et urbanisme	319	379
Développement économique et agricole	25	20
Tourisme, nautisme - Culture	144	222
Politique de la ville - Petite enfance	27	30
Gens du voyage	23	21
Divers	497	380
<b>TOTAL</b>	<b>3554</b>	<b>4 433</b>

## APPELS TÉLÉPHONIQUES ENTRANT EN 2016



	2015	2016
Direction des affaires générales	358	311
Direction des ressources humaines	382	310
Direction des finances et Direction des systèmes d'information	682	503
Direction et communication	715	626
Logement saisonniers	96	115
Espace énergie	551	320
Assainissement Travaux, bâtiments et logistique	1 719	1 577
Service gestion des déchets	2 414	2 434
Sécurité des plages Espaces naturels sensibles	157	221
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	33	26
Transport et mobilité	424	325
Habitat, aménagement et urbanisme	908	829
Développement économique et agricole	261	248
Tourisme, nautisme - Culture	1 778	1 390
Politique de la ville - Petite enfance	166	201
Gens du voyage	212	220
Divers	832	678
<b>TOTAL</b>	<b>13 703</b>	<b>10 334</b>

# LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressources par nature, il accompagne et conseille l'ensemble des fonctions supports, services opérationnels et techniques de la CARA. Il délivre **conseils juridiques et modèles** de documents. Dans le cadre de la préparation des conseils communautaires, le service des affaires juridiques effectue le **contrôle des projets de conventions** à soumettre au vote de l'assemblée délibérante. Il gère les **précontentieux et contentieux** et, est en outre chargé de la **réalisation des transactions immobilières** de toute nature par acte administratif ou notarié. Enfin, il réalise un **suivi dynamique du patrimoine immobilier** de la CARA.

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

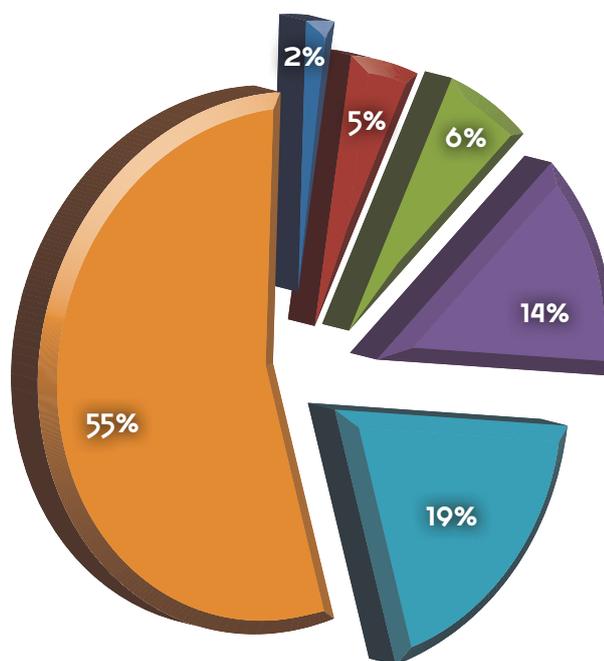
En 2016, **168 dossiers** ont été référencés dont :

**125**  
conseils juridiques  
et visas

**23**  
contentieux  
ou précontentieux

**20**  
immobiliers

## RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS EN 2016



- Présidence
- Communes et autres collectivités
- Direction générale des services
- Fonctions support & appui, DSI, communication
- Services techniques
- Pôles opérationnels

## QUELQUES DOSSIERS À RETENIR EN 2016

- **Maison des Douanes : rejet du recours intenté contre le projet de réhabilitation de la Maison des Douanes et consécration de la légalité du projet de la CARA ;**
- **Le service juridique a travaillé sur des sujets très divers, notamment les Sentiers des Arts, les Jeudis musicaux, l'hippodrome Royan Atlantique, les gens du voyage, des conventions de groupements de commandes, baux ruraux, baux emphytéotiques, etc...**

# DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



## LES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU SERVICE DE TOUS.

La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de huit agents chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également la gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés et des consommations des services). La DSI travaille activement au projet de déploiement du très haut débit (fibre optique) avec les partenaires et s'inscrit dans le schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN). L'organisation de cette direction se compose de deux services qui assurent l'ensemble des missions qui leur sont confiées.

## LE SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Ce service est composé de deux agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA et des communes du territoire, ce qui représente 900 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès via internet à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...) et génère un trafic de **11 millions de pages vues par an**. Le service SIG assure également

l'assistance aux utilisateurs de la CARA et des communes, il organise et traite les données numériques et cartographiques. En 2016, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- La mise à jour continue des données ;
- L'analyse et le phasage du déploiement de la fibre optique ;
- L'ouverture et la mise en place du géoportail de l'urbanisme ;
- L'étude d'occupation du sol (MOS) ;
- Outil SIG mobile + définition base de données pour les bus, les zones

d'activités économiques, la défense de la forêt des Combots d'Ansoine contre les incendies, le suivi du trait de côte ;

- L'ouverture du portail Open Data ;
- La numérisation des plans locaux d'urbanisme pour leur intégration dans le SIG WEB ;
- La réalisation de tutos vidéo SIG.

## LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service composé de quatre agents **gère et administre l'ensemble du système d'information** (serveurs, matériels réseaux, logiciels,...). Il accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la **sécurité informatique**, garantir la **sauvegarde et l'intégrité des données**, porter **assistance aux utilisateurs** des différents services mis en place, et gérer la téléphonie fixe et mobile. Il garantit également les liaisons et la **maintenance des sites distants** (annexe, centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, relais accueil petite enfance...).

Le service informatique **propose et développe des outils spécifiques** et améliore les applications existantes, notamment l'outil central qui est l'Intranet basé sur des solutions open source.

En 2016, les actions ont notamment porté sur :

- La mise en place d'un outil de consultation des actes administratifs communs ;
- La publication des actes administratifs sur le site internet de la CARA ;
- L'évolution du SSO (saml v2) pour intégrer le nouveau SIG WEB (ESRI Portal) ;
- Le renouvellement du stockage de sauvegarde ;
- L'assistance à la mise en place d'un outil de gestion au TBL ;
- L'optimisation de l'accès fibre optique à l'annexe ;
- Le renouvellement du logiciel de gestion des marchés publics ;
- La mise à jour de l'intranet (interface « responsive »), de l'infrastructure

serveur, des logiciels CIRIL GF et GRH ;

- La mise en place de la supervision de l'accès au réseau ;
- L'inventaire des moyens des offices de tourisme ;
- L'amélioration de la qualité de service et de demande d'intervention (GLPI) ;
- La poursuite de la dématérialisation du compte épargne-temps et des outils RH ;
- Le déménagement de la Maison de l'emploi vers l'annexe ;
- L'étude et le test d'une nouvelle solution téléphonique à base d'open source.

**L'amélioration de la qualité de service** est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils lui permettent de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité). En 2016, **aucune coupure de service liée à un incident n'a eu lieu sur l'ensemble des services disponibles, le taux de disponibilité est de 99,95 % sur l'année 2016.**

## ET EN 2017

- Suivi du schéma départemental d'aménagement numérique ;
- Convention de prestations de services numériques aux communes ;
- Sécurisation du cœur de réseau informatique (2 switches) et mise en place d'un plan de reprise après accident ;
- Mise en place du réseau et de solutions de sauvegarde pour l'office de tourisme communautaire ;
- Ouverture du logiciel CIRIL finances sur l'intranet (CARA et OTC) et sécurisation ;
- Développement et mise en place d'un logiciel de gestion du courrier ;
- Mise en place d'un logiciel de gestion des conseils communautaires ;
- Dématérialisation des convocations des élus avec les affaires générales ;
- Mise en place d'un outil de cartographie grand public (portail SIG) ;
- Renouvellement des copieurs, de la téléphonie et du logiciel de gestion des déchets ;
- Mise en place d'un outil de géolocalisation des véhicules de service ;
- Assistance à la mise en place d'un nouveau logiciel SPANC en lien avec le SIG ;
- Création d'un outil de réservation du matériel ;
- Mise en place de LiberAccès sur les communes.

## LES MOYENS DISPONIBLES POUR LA GESTION DU SITE PRINCIPAL DE LA CARA ET DES NEUF SITES DISTANTS

- 1 salle serveur principale + 2 salles techniques
- 1 salle serveur site de l'annexe
- 1 salle serveur site de la Pitorie
- 3 serveurs physiques qui hébergent 100 machines virtuelles, 2 serveurs pour la gestion virtuelle du stockage avec 21 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- 5 Appliances (sécurité réseaux, filtrage mails, ...)
- équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 160 postes utilisateurs
- 14 copieurs multifonctions + 4 imprimantes réseaux + 3 imprimantes grand format
- 150 téléphones fixes dont 120 lignes directes (sur 180 SDA disponibles)
- 135 lignes mobiles (dont 35 smartphones)
- 12 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 9 connexions ADSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchèteries, Relais APE, ...)
- 2 connexions fibre optique.

# COMMUNICATION

**Le service communication assure la mise en valeur des actions et des événements de la CARA. Il intervient à tous les niveaux de la collectivité et en support de l'ensemble des compétences que nous assumons. Cette transversalité permet de diffuser un message et une image institutionnelle cohérente auprès des différents publics de la CARA.**



Le service dispose d'une équipe complémentaire afin de bénéficier des compétences nécessaires dans les différents domaines d'intervention de la communication :

- L'édition des annonces, des guides et des magazines ;
- Les rédactions et relations presse ;
- Le suivi et le développement du numérique ;
- La coordination des projets et des plannings.

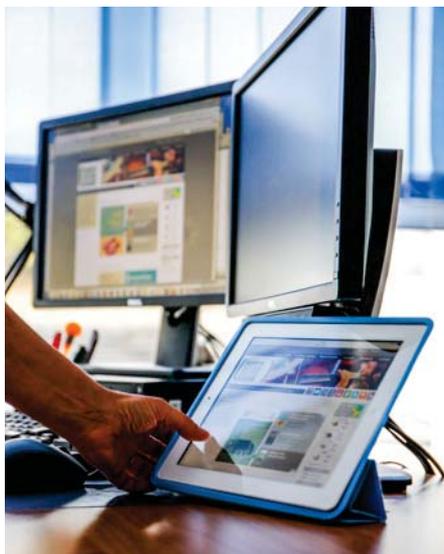
## CARA'MAG, PREMIER LIEN AVEC LES HABITANTS

Créé en 2010, Cara'mag, le magazine trimestriel de la CARA, est imprimé à 55 000 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des 34 communes de l'agglomération. Il constitue à ce titre le premier lien de la CARA avec ses habitants, tenus informés des actions, chantiers et projets communautaires. Largement ouvert sur le territoire, le magazine contribue à valoriser les initiatives innovantes des communes, entreprises, associations ou acteurs locaux. Dans le prolongement de l'action des services, il participe aussi à la sensibilisation du public sur les enjeux environnementaux (énergie, climat, gestion de l'eau, urbanisme, espaces naturels sensibles...). Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2016 : **la gestion des déchets, l'activité des services communautaires pendant la saison estivale, les Sentiers des Arts et les nouveaux moyens d'action en matière de développement économique (transfert des zones d'activités, fonds régionaux et européens).**

## LE SITE INTERNET DE LA CARA, UNE MISE À NIVEAU TECHNIQUE ET ERGONOMIQUE

Le socle technique support du site internet connaît une évolution importante. Une mise à jour a été élaborée en 2016 ainsi qu'une adaptation ergonomique pour rendre le site « responsive », c'est-à-dire accessible par tout type de support numérique : tablette, smartphone, ordinateur...

- Avec 67 000 visiteurs uniques pour plus de 210 000 pages consultées en 2016, le site internet reste clairement identifié comme une **porte d'entrée de l'agglomération** ;
- le site internet est le relai de tous les services et compétences de la CARA, il est mis à jour quotidiennement ;
- la maîtrise technique est entièrement internalisée : de l'hébergement au développement.



**La présence de la CARA sur Facebook se développe.** L'objectif premier est de garder une porte ouverte pour le public sur les manifestations de la CARA et les principales informations à communiquer.

Ce média sera progressivement intégré aux plans de communication qui accompagnent les actions et les événements de la CARA.

## LA PRESSE, UN PARTENAIRE INDISPENSABLE

Le service communication de la CARA mène une politique active en matière de relations avec la presse, afin de relayer au quotidien les multiples initiatives et événements portés par la CARA.

- ② En 2016, plus de **70 communiqués ont été diffusés aux médias locaux** de la presse écrite (Sud Ouest, le Littoral, Haute Saintonge, Côte de beauté, Charente-Libre, Courrier français...), aux radios (France Bleu, Demoiselle FM, Vogue Radio, RCF, Alouette, MixxFM...), télévisions (France 3, Cela-TV), presse spécialisée (L'Agriculteur charentais, le Moniteur...) et journaux gratuits (Vidici, Le Colporteur, Ici magazine, MO à la Hune, Sortir 17...).
- Une **vingtaine de conférences de presse et visites de chantier** ont été organisées en 2016 ;
- Un **agenda mensuel** recensant les principaux rendez-vous du président et des services de la CARA est également diffusé aux médias locaux, aux communes et offices de tourisme du territoire ;
- La transmission quotidienne de ces informations contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse, où **plus de 300 articles, publications sur internet, reportages télévisés et radio-phoniques** ont rendu compte en 2016 de l'actualité communautaire.

## LES PROJETS STRUCTURANTS

- **La photothèque.** La structure de classement de la photothèque a été mise en place et la majeure partie des photos du service ont été classées. Elles sont actuellement consultables uniquement par le service. En 2017, l'ensemble du fond sera transposé sur Ephoto afin de le rendre consultable par les services.
- **Réseau des abribus de la CARA.** Le réseau « cara'bus » dispose d'un ensemble d'abris voyageurs équipés de faces publicitaires. Le service communication exploite ce réseau pour l'information du public depuis 2015. Actuellement, plus de 70 faces sont disponibles sur une grande partie du territoire.

# COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la commande publique fait partie de la direction des affaires générales, juridiques et commande publique.

Outre la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence, le service de la commande publique a pour missions de conseiller les services et de gérer les actes post-notification des marchés (avenants, sous-traitance, reconduction).

Ainsi, 56 procédures de mise en concurrence ont été mises en œuvre (procédures formalisées et procédures adaptées) ; elles ont abouti à la conclusion de **165 marchés publics, pour un montant de 14 050 453 € HT.**

Par ailleurs, la fonction « achat » centralise les besoins en matière de fournitures/services et assure au quotidien l'approvisionnement des services.

Enfin, le **conseil aux communes** se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

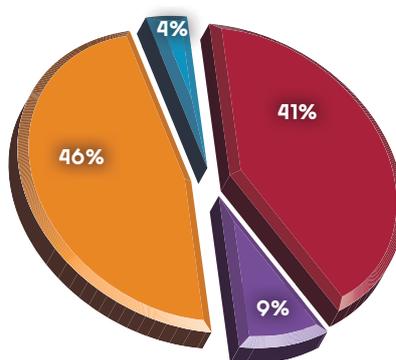
## LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

Les 56 procédures instruites durant l'année 2016 (6 appels d'offres - 50 procédures adaptées) se répartissent de la manière suivante :



## LE MONTANT DES MARCHÉS

La conclusion des 165 marchés représente un montant total de 14 050 453 € HT, répartis de la manière suivante :



- Travaux : **3 752 562 € HT**
- Services : **9 221 656 € HT**
- Prestations intellectuelles : **795 001 € HT**
- Fournitures : **281 234 € HT**

## QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Le renouvellement des marchés d'exploitation du quai de transfert de Médis, le transport et tri des matériaux recyclables issus de la collecte sélective (estimation 7 M€ /4 ans)
- Les travaux de construction d'un ensemble de deux écuries complémentaires au centre d'entraînement - hippodrome Royan atlantique (1 215 928 €)
- Le groupement de commandes relatif à l'achat de denrées alimentaires, produits d'entretien et jetables à destination des collectivités territoriales et les établissements publics locaux d'enseignement (17 membres)

## LES RÉUNIONS DES COMMISSIONS

- 8 réunions de la commission d'appel d'offres
- 12 réunions de la commission des procédures adaptées.

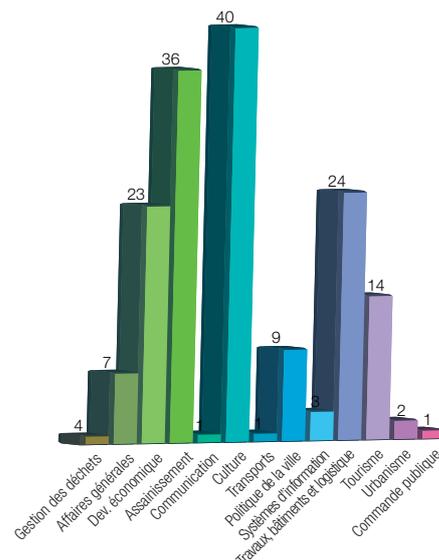
## LA FONCTION « ACHAT »

Le service de la commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives et mobilier de bureau.

Il répond également aux besoins des services dans des domaines aussi variés que l'alimentaire, l'outillage, les produits d'entretien ainsi que des prestations de services (traiteur).

Pour l'année 2016, ces achats ont fait l'objet de 125 bons de commandes ainsi que 125 paiements effectués via la régie d'avance.

## LE NOMBRE DE MARCHÉS NOTIFIÉS PAR SERVICE



Les marchés publics du service culture correspondent aux contrats passés dans le cadre des Jeudis Musicaux et des Sentiers des Arts.

## SOUTENIR L'INSERTION PAR LE BIAIS DES MARCHÉS PUBLICS

La CARA soutient les structures d'insertion dans leurs missions d'insertion et de professionnalisation de personnes habitant le Pays Royannais. L'Agglomération réserve ainsi un certain nombre de missions techniques à ces structures par le biais de l'article 30 du Code des marchés publics. Le montant alloué, pour l'année 2016, s'élève à **570 159 € nets.**



# La CARA améliore le quotidien





# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**La révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) s'est poursuivie en 2016 avec la réalisation du projet de territoire par les élus et les services.**

## UN TRAVAIL ACTIF ET PARTICIPATIF SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Conseillé et accompagné par Jean-Yves CHAPUIS, expert en stratégie urbaine, le groupe projet de territoire, composé des 34 maires et de quelques techniciens de la CARA, a continué de se réunir mensuellement en 2016 pour définir le projet de territoire. Ce dernier s'est construit grâce à des réflexions et des travaux en groupes participatifs. Chaque maire a eu la possibilité d'exprimer ses idées pour enrichir le projet de territoire.

Trois sorties sur le terrain ont aussi été organisées permettant de sillonner le territoire et de mieux appréhender ses enjeux au quotidien. L'ensemble des travaux menés a abouti à la formalisation d'un projet de territoire pour 2040, organisé autour de quatre grands axes :

- Parvenir à un développement plus équilibré du territoire ;
- Conforter et améliorer la qualité de vie des habitants ;

- Consolider l'attractivité économique en utilisant les atouts du territoire ;
- Affirmer une identité intercommunale.

## UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Bien que les sujets abordés et l'approche spatiale soient souvent techniques et complexes, les implications du SCoT concernent tout le monde. Au final, la mise en œuvre du schéma aura des conséquences sur la vie quotidienne des acteurs et des citoyens.

À ce titre, les habitants ont été invités à formuler des propositions pour enrichir le projet de territoire au travers :

- de quatre réunions publiques à Royan, Cozes, Saujon et La Tremblade : lors de ces réunions, les habitants ont pu appréhender les chiffres clés du territoire en matière de démographie, d'habitat, de déplacements, d'emplois et d'agriculture, mais aussi prendre connaissance du projet de territoire et exprimer leur point de vue sur celui-ci.
- d'une exposition itinérante : un minibus dans lequel se trouvait une exposition mobile a circulé et s'est arrêté dans les 34 communes pour proposer aux habitants de s'informer

sur le territoire de la CARA et de s'exprimer sur son avenir. La CARA était présente pour échanger avec les habitants.

- d'une exposition qui a été installée au siège de la CARA pour continuer à informer et laisser la possibilité de faire des propositions sur le SCoT.

Aussi, les 598 élus communaux ont été conviés à une réunion de travail sur le projet de territoire le 27 octobre à la salle de la Salicorne à Saujon. Pour cette première rencontre de l'ensemble des élus municipaux depuis la création de l'intercommunalité, près d'un tiers a participé à cet atelier de travail sur le SCoT.

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'élaboration d'un SCoT requiert une ingénierie qui fait appel à des compétences diverses. L'équipe pluridisciplinaire de la CARA et le travail transversal entre les services ont permis d'enrichir le projet de territoire et d'apporter aux élus les réponses techniques les plus adaptées.

Deux stagiaires universitaires sont aussi venues renforcer le service aménagement pour la réalisation du diagnostic



territorial et l'évaluation de la capacité d'accueil et de développement. L'une d'entre elles a été recrutée à l'issue du stage pour un CDD d'un an.

## DES ÉTUDES THÉMATIQUES FINALISÉES

■ **L'évolution de l'occupation du sol** : il a été réalisé un bilan des terres agro-naturelles qui ont été consommées depuis quinze ans sur l'ensemble du territoire de la CARA afin de se fixer des objectifs de modération de consommation de l'espace à l'horizon 2040. Ce travail a permis de constater qu'« *entre 1999 et 2014, les espaces urbanisés et naturels sont en augmentation (respectivement 1 154 hectares et 214 hectares), les espaces agricoles voient, quant à eux, leur surface diminuer de 1 210 hectares. De même, les espaces forestiers diminuent de 155 hectares et les espaces aquacoles de 21 hectares. Cette période est marquée par la présence de deux temps aux dynamiques différentes :*

→ *Entre 1999 et 2006, l'urbanisation tend à se développer alors que les espaces agricoles et forestiers sont en perte de vitesse. Les espaces naturels connaissent également une augmentation importante.*

→ *De 2006 à 2014, l'urbanisation connaît un ralentissement important. Parallèlement, la disparition d'espaces agricoles semble plus lente. Cette période marque aussi la diminution des espaces naturels. »*

■ **La prise en compte de l'agriculture dans le projet de territoire.** Un travail d'analyse bibliographique et la rencontre d'acteurs de terrain menés par Blezat Consulting ont permis de repérer dans l'espace les grands enjeux et les pressions qui s'appliquent aux espaces agricoles, à partir des connaissances des personnes ressources du territoire.

■ **L'évaluation de la capacité d'accueil et de développement.** Le travail d'une étudiante de l'Université de Nantes et l'assistance du Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ont permis d'analyser les pressions exercées sur les différentes ressources du territoire. Au total, 111 indicateurs ont été étudiés pour qualifier la situation des ressources du territoire en termes d'économie, d'environnement et de société.

## AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2016, **26 communes, sur les 34 que compte l'intercommunalité, ont confié à la CARA le travail d'instruction des autorisations du droit des sols.**

Le service a ainsi instruit près de **3 021 actes** décomposés de la manière suivante : 791 permis de construire, d'aménager ou de démolir ; 717 déclarations préalables, 1 116 certificats d'urbanisme de simple information et 397 certificats d'urbanisme opérationnels. Il a aussi répondu à **756 demandes d'avis réglementaire** (assainissement, ordures ménagères, transports, défense incendie...) provenant des communes ayant leur propre service instructeur (Arvert, Breuille, Étaules, La Tremblade, Les Mathes, Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Saint-Palais-sur-Mer). Le service fait face **avec des moyens constants** à l'augmentation significative du nombre d'actes instruits (quatre agents en charge de l'instruction de ces dossiers : trois en charge des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels et un en charge des certificats d'urbanisme de simple information et des avis. Cela représente 3,5 agents équivalents temps plein pour la CARA).



# LES CHANTIERS DE LA CARA

**Maintenance du patrimoine, rénovation ou amélioration du bâti, mais aussi gestion et suivi des chantiers de construction sont des missions assurées par le service travaux, bâtiments et logistique (TBL).**

**AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION,  
RÉHABILITATION**

## LES OPÉRATIONS ACHÉVÉES

■ **Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la CARA**, approuvé par le conseil communautaire le 21 septembre 2015 pour une programmation sur trois ans, les travaux 2016 ont concerné le siège de la CARA. Ils ont porté sur l'installation de portes tiercées (plus larges) et de garde-corps le long des cheminements intérieurs, la mise aux normes des escaliers et des mains courantes pour une meilleure préhension, de l'ascenseur (signaux sonores, détection de présence, chiffres, relief et doublage braille, etc.), des sanitaires (hauteur des lavabos, plans et équipements...) et des éclairages. Fin 2016, la salle Jean Riondet a été aménagée pour pouvoir accueillir

trois personnes à mobilité réduite (dépose de fauteuils et installation de tablettes amovibles). Enfin, les travaux d'accès vers l'accueil depuis la rue clôturent cette programmation (respect d'une pente de 5% avec paliers de repos et création d'un portillon) ainsi que la mise aux normes d'une place de stationnement. Coût : 61 000 € TTC, ayant fait l'objet d'une demande de financement de l'État.

ET EN 2017...

**Le programme Ad'AP concernera les points accueil des déchèteries, la mission locale et le site de l'annexe, rue de l'Électricité à Royan.**

■ **Aménagement d'un cheminement piétonnier** dans la zone d'activités communautaire des Brégaudières à La Tremblade : 25 700 € HT.

■ **Création de deux bassins de rétention d'eaux pluviales sur le site réhabilité de l'ancienne décharge « La Guilleterie » à La Tremblade.** L'exutoire des eaux pluviales de l'ancienne décharge « La Guilleterie », de la déchèterie et de

la rue a dû être réadapté pour tenir compte de l'ensemble des surfaces concernées. Livrés en octobre 2016, sous la maîtrise d'œuvre d'Imotep 17, deux nouveaux bassins ont été créés et répondent désormais aux besoins.

■ **Installations photovoltaïques sur des bâtiments communautaires.** Avec le soutien financier de l'État et de la Région Nouvelle Aquitaine, les travaux se sont tenus en juillet et août 2016 et ont permis l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan et des bâtiments relais à Cozes et La Tremblade. Cette démarche s'inscrit dans l'axe 3 du plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la CARA, portant sur la « production et distribution d'énergie » et correspondant à l'engagement de notre collectivité dans un processus d'exemplarité.

	Surface installée	Puissance de l'installation	Coût HT d'investissement (travaux, assistance à maîtrise d'ouvrage, raccordement, bureau d'études)
<b>La Tremblade</b>	483 m <sup>2</sup>	75kWA	136 000 €
<b>Saint-Sulpice-de-Royan</b>	235 m <sup>2</sup>	35kWA	68 516 €
<b>Cozes</b>	235 m <sup>2</sup>	35kWA	75 160 €
<b>Total HT : 279 676 €</b>			

■ **Aménagement des boxes de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Georges-de-Didonne.** Chaque box dispose d'un prolongement couvert, constitué de lavabos et d'arrivée d'eau. Les travaux ont consisté à fermer ces prolongements sur toute la hauteur en maçonnant et en installant des châssis métalliques vitrés. Le chantier a été livré en août 2016 pour un coût de 75 000 € TTC.

## LES OPÉRATIONS EN COURS

■ **Casernement de gendarmerie à La Tremblade.** Le programme de construction d'une nouvelle caserne prévoit le regroupement de la brigade nautique et des deux brigades territoriales de Royan et La Tremblade. Sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Société Samop et sous maîtrise d'œuvre du cabinet Bégué-Peyrichou-Gérard (BPG associés) de Rochefort, le projet porte sur la création de locaux techniques et de services, ainsi que de 27 logements. Les services départementaux, régionaux et nationaux de gendarmerie ont validé l'avant-projet sommaire en septembre 2016, permettant ainsi d'élaborer l'avant-projet définitif en novembre, puis de déposer la demande de permis de construire au tout début du mois de décembre. Budget : 6,7 M€ HT.

ET EN 2017...

Un projet transversal avec la ville de La Tremblade, entamé en 2016, permettra d'étudier l'installation d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur pour la future gendarmerie et le projet d'Ehpad porté par la commune. En juillet 2016, la CARA a délibéré sur un principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la CARA pour mener cette opération.

■ **Maison des Douanes à Saint-Palais-sur-Mer.** Après quelques mois de mise entre parenthèses du projet en raison d'un recours contre le permis de construire, le chantier a pu démarrer dès le mois de janvier 2016. Pour un budget estimatif de 2 000 000 €, l'objectif est de faire de ce site un lieu de découverte du patrimoine, d'expositions et d'animations du territoire. Signé du groupement d'architectes Arc&Sites de Bordeaux, il s'agit d'optimiser l'intégration de cette réhabilitation dans l'environnement immédiat. Un belvédère accessible depuis le Sentier des Douaniers offrira une vue panoramique sur l'océan.

ET EN 2017...

Le site devrait accueillir la première exposition temporaire en juillet 2017

■ **Aménagement du parc d'activités économiques (PAE) « Les Justices » à Arvert.** Le chantier d'aménagement au lieu-dit « Les Justices » a débuté en février 2016 permettant l'émergence d'un parc d'activités de sept macros lots divisibles, implantés sur 8 ha de terrain. Le bureau d'études Bercat assure la maîtrise d'œuvre de cette opération dont la livraison est prévue au premier trimestre 2017, pour un budget de 2,4 M€ HT. En parallèle, les services de la direction des infrastructures (Département) procéderont à l'aménagement du futur accès au PAE par un « tourne à gauche » sur la RD 268. Les principes du développement durable ont notamment été appliqués pour l'éclairage public (allumage avec détection), les plantations exploitables permettant des tailles de bois et l'orientation des futures constructions favorisant l'énergie photovoltaïque.

ET EN 2017...

Le projet de construction d'une déchèterie mixte (pour particuliers et professionnels) au sein du PAE Les Justices sera lancé, et débutera par le choix d'un maître d'œuvre pour mener cette opération.

■ **Aménagement d'une déchèterie à Vaux-sur-Mer.** Le maître d'œuvre a été retenu en mars 2016, il s'agit du groupement JM Blais Environnement de Châtelleraut. Les premières esquisses ont été soumises à la CARA et les élus ont réalisé une visite du site en septembre 2016 (dans le cadre des journées SCoT). Avec un budget estimatif de 1 680 000€ HT, le projet devra faire l'objet de nombreuses autorisations préalables, dont une procédure de mise en compatibilité du PLU communal.

■ **Réhabilitation de l'ancien couvent « Béthanie » à Saint-Palais-sur-Mer.** La mission de programmation confiée au cabinet Hemis de Périgueux a débuté en mars 2016. Un recueil des besoins nécessaires a été constitué pour étudier la faisabilité d'aménagement et de construction de bureaux de la CARA. Ce pré-programme a été présenté lors du bureau communautaire élargi aux maires, le 7 juillet 2016.



■ **Construction d'un troisième centre d'entraînement à l'hippodrome Royan Atlantique, à La Palmyre.** Il s'agit de construire deux nouvelles écuries d'entraînement sur le site de l'hippodrome (sud), pour l'accueil de deux entraîneurs supplémentaires. Lancé en octobre 2016, le site accueillera deux centres d'entraînement de 40 et 20 boxes à chevaux, qui seront respectivement exploités par Thomas Fourcy et Isabelle Gallorini. Ces nouvelles installations contribueront à asseoir davantage la réputation du site pour l'entraînement des chevaux. La livraison est prévue pour juin 2017. Budget : 1,1 M€ HT.

## LES PROJETS À VENIR

- **Audit énergétique du siège de la CARA.** Afin de tenir compte des préconisations du Grenelle de l'Environnement et des textes relatifs à la transition énergétique, un diagnostic des consommations (électricité, gaz) du siège social de la CARA sera réalisé. Il permettra d'obtenir une analyse détaillée des données du bâtiment et de dresser un programme pluriannuel d'économies d'énergies.
- **Extension du centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan.** Le centre technique accueille deux services : sécurité des plages et gestion des déchets. La CARA envisage la construction d'un nouveau bâtiment ou l'extension de l'actuel afin de palier la demande croissante, notamment d'espaces de stockage, par les différents services de la CARA.

faire évoluer, de le rénover ou de venir en aide aux autres services... Ainsi, en 2016, différents types de chantiers ont été réalisés, comme la remise en peinture et l'aménagement de locaux (salle de l'Estran à l'annexe pour accueillir une antenne de la Mission locale, bureaux), ou encore, la création d'une douche dédiée au personnel, le remplacement d'une partie des plafonniers lumineux par des pavés Led (cette démarche s'inscrit dans la volonté d'économie d'énergie) et le changement des têtes de candélabres du parking, au siège social.

Au quotidien, **le suivi et la gestion de la flotte de 44 véhicules**, l'entretien et le **nettoyage des locaux** (en partie), ainsi que de nombreuses interventions (stores, bricolage divers, montage de mobilier...) sont assurés par le service et organisés à l'aide du nouveau logiciel de gestion assistée par ordinateur : « Carl Source ».

### ET EN 2017...

Dans le cadre de la construction du premier centre d'entraînement (2011-2013) pour les écuries G. Macaire et A. Chaillé-Chaillé, la CARA a fait l'acquisition d'une maison d'habitation permettant le logement d'employés des écuries, sur ce même site. Face à la vétusté du bâtiment, des travaux de rénovation seront engagés pour revoir l'isolation par l'extérieur, mais aussi procéder au changement des menuiseries et à un rafraîchissement intérieur (sanitaires, sols, murs, électricité, plomberie) et ainsi lutter contre la précarité énergétique.

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE EXISTANT

Les travaux réalisés en régie par les agents techniques de la CARA permettent d'améliorer le patrimoine, de le

De même, les différents marchés de maintenance des bâtiments et équipements demandent un **suivi technique et administratif** constant : contrôles techniques et de sécurité ; sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...) ; maintenance du chauffage ; alarmes, télésurveillance ; maintenance des portes sectionnelles et des barrières ;



prestation d'entretien et de nettoyage des locaux ; vitrerie ; entretien des postes de relèvement...

Dans une logique de transversalité, le service prend notamment en charge l'entretien courant et le suivi des travaux réalisés dans les **logements saisonniers** (les douches du site de Cozes ont toutes été remplacées en 2016) ; il participe à l'installation et à l'ouverture des **aires destinées aux gens du voyage** ; il aide à l'armement des **postes de secours** avant la saison estivale et à la mise en place des « **Sentiers des Arts** » ; il remet en état ou organise les réparations dans divers bâtiments de la CARA et contribue à la préparation de la **Journée de l'entrepreneur**.

Les autres travaux nécessitant l'**intervention de prestataires spécialisés** sont organisés et suivis afin d'effectuer l'entretien ou répondre à un besoin

d'amélioration des sites. La rénovation et la remise en peinture des façades du siège social, le marquage des places de covoiturage sur le parking de la CARA, les isolations phoniques du pôle des ressources humaines et de la salle serveur, et la mise aux normes de la sécurité incendie du relais accueil petite enfance d'Épargnes, ont notamment été réalisés en 2016.

## DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Au titre de la compétence facultative « sécurité des personnes et des biens », un règlement approuvé par le conseil communautaire le 23 mars 2015 fixe les modalités de participation financière et technique pour l'implantation de moyens de lutte contre l'incendie.

Même si la défense incendie relève du pouvoir du maire, les communes du territoire peuvent compter sur le soutien technique et logistique du service TBL pour les études d'implantation de moyens de défense incendie, en collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours.

Dans le cadre de ce règlement, la CARA propose une **aide financière aux communes désireuses d'installer un schéma directeur communal de défense incendie, et/ou à l'installation de moyens de défense incendie du domaine public** (poteaux, bêche, citerne) sous certaines conditions. En 2016, la CARA a soutenu les schémas directeurs communaux de La Tremblade, Cozes, Corme-Écluse, Breuillet et Mortagne-sur-Gironde pour un montant total de 18 997 €.

**Cinq autres communes ont entamé la même démarche pour 2017.**



# TRANSPORTS

**En 2016, le réseau de transports urbains « cara'bus » a enregistré une nouvelle hausse de la fréquentation. L'année a également été marquée par le lancement du projet de gare intermodale à Saujon, la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité aux transports ou la création d'une nouvelle ligne de bus à Saujon.**

## BUS : PLUS D'UN MILLION DE VOYAGES EN 2016

### Fréquentation

La fréquentation du réseau de transports urbains « cara'bus » a enregistré en 2016 une **hausse de 11,55% par rapport à 2015**. La fréquentation dépasse pour la première fois le million de voyageurs avec 1 096 212 voyages en 2016. Cette augmentation s'explique essentiellement, par :

- Une augmentation de la fréquentation estivale (+ 10,5%) grâce à de bonnes conditions climatiques ;
- Une utilisation plus importante du Pass annuel jeunes en moyenne saison et en été (+38,5% en période estivale par rapport à celle de 2015),

notamment consécutive à l'augmentation de l'âge des bénéficiaires et à la baisse du tarif à 100 € pour une utilisation illimitée depuis septembre 2015.

### Évolution du réseau

En février 2016 a eu lieu la mise en service de la ligne 15, interne à Saujon en correspondance avec la ligne 23 (Saujon>Royan).

En mai 2016 a été mis en place le service de transport « cara'fil » dédié aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% minimum pour être acheminées depuis leur domicile jusqu'à l'arrêt de bus accessible le plus proche.

En juillet 2016, l'amplitude horaire des lignes 10 à 14 a été augmentée. Deux fréquences ont été ajoutées sur la ligne 21 hors période scolaire pour maintenir une offre identique toute l'année comme sur les autres lignes principales et favoriser ainsi, le déplacement des personnes actives.

### Les faits marquants de l'année 2016

- En mars 2016, 296 usagers ont été interrogés dans le bus et 27 clients à la boutique pour une enquête de satisfaction. Les résultats sont très satisfaisants.
- En mai 2016, les informations du réseau « cara'bus » sont diffusées sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.
- **Expérimentation d'une navette électrique** du 23 juillet au 3 septembre 2016 au centre-ville de Royan : gratuite et accessible aux personnes à mobilité réduite, le véhicule effectue des rotations toutes les 20 minutes, avec arrêt sur simple signe des usagers. Une fréquentation d'environ 65 personnes par jour est enregistrée. Cette expérience a été menée par l'exploitant TRANSDEV sans participation financière de la CARA. Pérenniser cette desserte en saison estivale implique de mener une réflexion avec la ville de Royan pour permettre de la rendre partiellement en site propre.
- En octobre 2016, mise en place de l'application « iti » (iOS & Android) qui aide les utilisateurs à organiser et optimiser leurs trajets, avec également

une indication sur la desserte des principaux lieux de l'agglomération.

**14 abris voyageurs ont été installés en 2016 dans le cadre du marché de fourniture et pose d'abris voyageurs attribué fin 2013.**

## PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le plan de déplacements urbains 2013/2022 a été adopté le 16 décembre 2013. Il prévoit de réaliser 37 actions à court, moyen ou long terme pour proposer aux habitants du territoire une nouvelle offre de transports, à la fois attractive, adaptée aux besoins locaux et plus respectueuse pour l'environnement. Plusieurs actions ont été lancées, poursuivies ou menées à terme en 2016 :

- Prise en compte du PDU dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (Action 6 : assurer la compatibilité des PLU avec le PDU et action 8 : imposer la réalisation d'études de déplacements pour les opérations d'aménagement conséquentes). La mise en œuvre du PDU de la CARA passe aussi par la prise en compte de ses orientations dans les documents d'urbanismes communaux et les projets d'ampleur. En 2016, 11 avis concernant des PLU, des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanismes ou de dossier CDAC ont ainsi été rédigés.
- Projet de gare intermodale à Saujon (Action 11 : aménager les pôles d'échanges au niveau des gares). Durant l'année 2016, la CARA a rencontré l'ensemble des partenaires privés et publics concernés par le

projet. Ces rencontres ont permis de mieux appréhender le fonctionnement actuel du site, d'identifier les améliorations à prévoir dans le cadre du futur projet, de recueillir des éléments quantitatifs pour le dimensionnement du futur ouvrage.

En conclusion de cette phase de rencontres, deux ateliers de concertation ont été organisés par la CARA, le 17 novembre à la mairie de Saujon et le 24 novembre à l'hôtel-restaurant de la gare. Chacun d'entre eux a permis de réunir un peu plus de 40 participants, présentant des profils différents et complémentaires : riverains, commerçants, élus, usagers.

Ces premières réunions de concertation ont été articulées autour de quatre grands objectifs :

**Informé :** donner les outils nécessaires à la compréhension de tous et veiller à ce que chaque acteur possède le même niveau d'information (conception du projet, étapes, acteurs, ...)

**Rendre compte :** transmettre les résultats des études réalisées : inventaire du stationnement, enquête auprès des usagers de la gare, étude de l'occupation des espaces de stationnement, rencontres avec les partenaires publics et privés.

**Consulter :** recueillir l'avis et le ressenti des acteurs quant à l'aménagement actuel, ses points forts, ses points faibles.

**Débattre :** réfléchir ensemble aux objectifs du projet.

Sur la base de l'ensemble des informations recueillies et des études menées en parallèle, la CARA a procédé à la rédaction du programme de l'opération.

Ce document précise les objectifs de l'opération, décrit son contexte, donne les fonctionnalités de l'ouvrage et les attentes en matière de performance technique, de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement. Il fixe également les objectifs en matière de coût d'investissement et de délai de mise en service. Le programme constitue également le support de la consultation qui permettra, dès le premier semestre 2017, la sélection de l'architecte du projet et de son équipe (maîtrise d'œuvre).

■ **Mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité aux transports (SDAT) et du schéma d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SD'AP)** adopté en septembre 2015 (Action 17 : améliorer l'accessibilité physique aux transports). Conformément à la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, la CARA poursuit la mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau « cara'bus ». Ce réseau de transport cara'bus n'étant pas entièrement accessible au 31 décembre 2014, conformément à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la CARA a élaboré et approuvé le 21 septembre 2015 un nouveau document cadre, le schéma d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP ou SD'AP).

**En 2016, 37 arrêts ont été mis en accessibilité.** Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le réseau principal, 189 arrêts sont



accessibles, ce qui représente un taux d'accessibilité de 52%. Pour le réseau secondaire, 32 arrêts physiques sont accessibles, soit un taux d'accessibilité de 10%.

En complément, le service transports a procédé à la mise en place d'un service de substitution, obligatoire dans le cadre de la desserte des arrêts qui ne peuvent pas être techniquement mis en accessibilité (mise en place du service transport « cara'fil » dédié aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% minimum pour être acheminées depuis leur domicile jusqu'à l'arrêt de bus accessible le plus proche).

### ■ **Élaboration d'un nouveau schéma cyclable sur le territoire de la CARA**

(Action 22 : adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utiles et supprimer les points durs). Le diagnostic effectué dans le cadre du PDU de la CARA décrit le réseau cyclable du territoire comme étant peu adapté à la pratique régulière du vélo. Il cible comme principales lacunes le faible maillage en ville, les nombreuses discontinuités hors des villes, l'offre développée en faveur d'un usage touristique, le manque d'entretien des aménagements, le manque de stationnement pour vélos ainsi que le réseau de voirie conçu avant tout pour l'automobile, entraînant de l'insécurité pour les cyclistes.

Par ailleurs, l'enquête déplacements villes moyennes (EDVM), réalisée en 2014/2015, met en avant la faible part d'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens (1,7%) et ce malgré plusieurs indicateurs favorables au développement des modes doux : la moitié des déplacements sont inférieurs à 2 km, les habitants possèdent plus de vélos que de voitures et une majorité de déplacements est liée à des motifs uniques (79%) et non contraints (63%).

Afin de remédier à ces problématiques, la CARA a engagé la réalisation d'un nouveau schéma cyclable dont la mise en œuvre devra remplir les objectifs suivants :

- ➔ Proposer un maillage du territoire comprenant à la fois des liaisons utiles (domicile/travail/école et

vers les équipements à caractère communautaire) et des liaisons touristiques ;

- ➔ Se raccorder avec le réseau de transport public et relier les communes entre elles ;
- ➔ Sécuriser les conditions de circulation des vélos, notamment à proximité des secteurs sensibles ;
- ➔ Proposer des outils techniques permettant la mise en œuvre d'aménagements qualitatifs et uniformes.

Grâce à l'accueil d'un groupe de quatre stagiaires durant la période estivale, la CARA a lancé cette démarche d'élaboration du nouveau schéma cyclable dès 2016. À travers leur mission, les stagiaires ont travaillé sur le recensement des infrastructures cyclables existantes sur les principales communes du territoire (recensement qui sera élargi à l'ensemble des communes par la suite), l'analyse qualitative de ces équipements et le relevé des points problématiques (zones accidentogènes...) ainsi que la rédaction d'un projet de charte des aménagements et équipements cyclables. Cette démarche sera poursuivie en 2017 avec le travail de recensement, la mise en place d'un comité de pilotage dédié au projet et la finalisation de la charte.

### ■ **Installation d'aires de stationnement vélo dans le cadre du plan plage territorial (PPT)**

(Action 23 : développer l'offre de stationnement vélo). Au cours de l'année 2016, 400 emplacements vélos ont été créés aux abords des plages du territoire. Ces stationnements se répartissent sur quatre sites : plage du phare de la Coubre, plage de la Bouverie, le site de la grande côte et plage de la Pointe Espagnole.

### ■ **Étude pour la mise en place d'une « navette des plages » sur la presqu'île d'Arvert**

(Action 31 : améliorer le niveau d'offre en transports en commun en période estivale). Cette étude portant sur la mise en place d'un service nouveau, vise à proposer une alternative à la voiture individuelle sur la presqu'île d'Arvert. La mise en place d'un service de transports en commun a pour objectif de diminuer le nombre

de voitures circulant et stationnant dans le massif protégé de la Coubre, dans un souci de préservation du milieu naturel et d'amélioration du cadre de vie et d'accueil.

### ■ **Une enquête déplacements villes moyennes**

(Action 37 : suivre et évaluer le PDU). Afin de valoriser et rendre accessibles les résultats de l'enquête menée d'octobre 2014 à février 2015 sur l'ensemble du territoire de la CARA, plusieurs supports de communication ont été mis en œuvre par la CARA (site Internet : <http://edvm.agglo-royan.fr>, exposition présentée lors de la journée des transports publics du 17 septembre et plaquette de communication jointe à l'édition de décembre 2016 de Cara'Mag').

### ■ **Organisation de la journée du transport public**

(action hors PDU). Le 17 septembre 2016, la CARA a organisé une manifestation sur la commune de Royan. Plusieurs stands ont été proposés au public pour présenter les résultats de l'enquête déplacements villes moyennes à travers une exposition, renseigner le public sur les transports en commun, (présence du bus info du réseau « cara'bus »), essayer des vélos à assistance électrique avec la présence de l'entreprise Cycle'elec (Le Gua) et graver des vélos (bicycode) avec l'association Saintes à vélo (gravures offertes par la CARA).

### ■ **Définition et approbation du règlement de la gare routière Royan Atlantique**

(action hors PDU). L'exploitant d'un aménagement de type gare routière est tenu de définir et de mettre en œuvre des règles d'accès à l'aménagement, transparentes, objectives et non discriminatoires à destination des entreprises de transport public routier. Le règlement de la gare routière Royan Atlantique ainsi que ses annexes ont été rédigés par la CARA, exploitant du site, et approuvés lors du conseil communautaire du 9 décembre 2016. Il définit les principes d'exploitation en vigueur, les prestations existantes ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation de l'aménagement.



# ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

**En 2016, la CARA a maintenu ses aides aux particuliers destinées à la réduction de la précarité énergétique des ménages qui occupent à l'année le logement dont ils sont propriétaires et aux accédants à la propriété.**

## RÉDUCTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

51 ménages à revenus modestes de la CARA ont bénéficié en 2016 d'une aide de 500 euros par logement pour réduire d'au moins 25 % les dépenses d'énergie dans leur logement après la réalisation de travaux subventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre du programme national Habiter Mieux.

Le gain énergétique moyen après travaux est de 39 %. Il a dépassé 50 % pour dix ménages. Les logements dont la consommation a été réduite avec l'aide de la CARA sont essentiellement de grands logements (plus de 100 m<sup>2</sup>) construits avant 1950. L'âge moyen des propriétaires est de 60 ans. Pour quatre ménages, les travaux pour réduire la facture énergétique ont été l'occasion d'engager des travaux pour l'autonomie et le maintien à domicile.

Royan	9
Saint-Georges-de-Didonne	4
Vaux-sur-Mer	3
Saujon	3
Sablonceaux	3
Semussac	3
Médis	3
Arvert	3
Les Mathes	3
Saint-Palais-sur-Mer	2
Mortagne-sur-Gironde	2
Breuillet	2
L'Éguille-sur-Seudre	1
Étaules	1
Meschers-sur-Gironde	1
Grézac	1
Cozes	1
Chaillevette	1
Saint-Romain-de-Benet	1
Boutenac-Touvent	1
Saint-Sulpice-de-Royan	1
Floirac	1
Corme-Écluse	1

## SOUTIEN À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE

30 ménages résidant ou travaillant dans une commune de la CARA ont été aidés dans leur projet d'accession à la propriété en 2016 pour un montant total de 99 000 euros. L'aide moyenne de la CARA est de 3 300 euros par logement en complément du prêt à taux zéro. Le ménage aidé type est un couple de 32-33 ans avec un enfant.

La surface moyenne du terrain d'assiette de la construction neuve envisagée est de 380 m<sup>2</sup> et le coût moyen du projet est de l'ordre de 167 000 €.

<b>Saint-Sulpice-de-Royan</b>	<b>5</b>
<b>Médis</b>	<b>5</b>
<b>Royan</b>	<b>3</b>
<b>Meschers-sur-Gironde</b>	<b>3</b>
<b>Semussac</b>	<b>3</b>
<b>Saint-Augustin</b>	<b>2</b>
<b>Saint-Palais-sur-Mer</b>	<b>1</b>
<b>Étaules</b>	<b>1</b>
<b>La Tremblade</b>	<b>1</b>
<b>Arvert</b>	<b>1</b>
<b>Saujon</b>	<b>1</b>
<b>Sablanceaux</b>	<b>1</b>
<b>Cozes</b>	<b>1</b>
<b>Les Mathes</b>	<b>1</b>

## ADIL : TOUJOURS PLUS D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

882 habitants de la CARA ont sollicité les conseils gratuits de l'Agence Départementale sur le Logement de la Charente-Maritime, soit 220 personnes de plus qu'en 2015. L'ADIL 17 a reçu 131 personnes pendant les 21 permanences effectuées en cours d'année. Les rapports locatifs et l'accession à la propriété sont les thèmes sur lesquels les conseillers sont les plus sollicités. 43 personnes ont bénéficié d'études de financement préalablement à une demande d'aide à l'accession à la propriété.

## LOGEMENT LOCATIF AIDÉ

La CARA a participé à la construction de sept logements très sociaux par la Communauté d'Emmaüs à Saint-Romain-de-Benet pour un montant de 42 000 €.

La construction de 28 nouveaux logements locatifs aidés à Royan a fait l'objet d'un financement de 168 000 €. De nombreux autres projets n'ont pas pu être financés en 2016 en raison d'un accord de financement de l'État trop tardif.

## CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES SIGNÉES AVEC L'EPF ET LES COMMUNES

À partir d'un repérage de terrains dégradés ou abandonnés dans le centre-ville, La Tremblade a mobilisé l'Établissement Public Foncier (EPF) de Poitou-Charentes pour développer le parc social sur ces emprises avec l'appui de la CARA. La ville de Saujon, qui a engagé la même démarche en 2015, a étendu par voie d'avenant le périmètre d'intervention de l'EPF PC à une nouvelle emprise foncière en 2016. La commune d'Étaules a souhaité revoir les termes de la convention signée le 27 décembre 2012 pour le secteur des Niels afin de racheter les biens acquis par l'établissement public. L'avenant a été signé par les trois parties le 25 mai 2016.

## ARRÊT DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le 18 juillet et le 19 décembre, le conseil communautaire a confirmé les grands axes définis pour la politique de l'habitat pendant six ans en arrêtant le projet de programme local de l'habitat qui repose sur cinq orientations :

- Construire la gouvernance de la politique de l'habitat ;
- Devenir un territoire attractif pour les jeunes ménages en début de parcours résidentiel ;

- Répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie ;
- Permettre aux ménages à revenus modestes de limiter les coûts et les charges liés au logement ;
- Compléter l'offre en direction des publics aux besoins spécifiques.

Ce programme se décline en 15 actions :

- Piloter la politique de l'habitat ;
- Construire une culture commune de l'habitat ;
- Inscrire, avec les communes, l'habitat dans une démarche de développement durable ;
- Traduire la politique de l'habitat dans les documents d'urbanisme ;
- Améliorer la maîtrise foncière publique des opérations d'habitat ;
- Créer un observatoire de l'habitat pérenne ;
- Développer le parc locatif social et en faciliter l'accès ;
- Favoriser l'accession à la propriété à coût abordable ;
- Améliorer les conditions d'habitat des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- Élever la qualité énergétique des logements existants et lutter contre l'habitat indigne et insalubre ;
- Développer l'offre de logements à loyer intermédiaire ;
- Accroître l'offre locative pour les personnes défavorisées ;
- Renforcer les dispositifs existants destinés aux personnes démunies ;
- Faire évoluer les possibilités d'accueil pour les jeunes et les saisonniers ;
- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage.

Les communes d'Épargnes, Royan et Saint-Palais-sur-Mer ont émis un avis défavorable et Arces-sur-Gironde un avis réservé avant le deuxième arrêt du projet.

Le 19 décembre, le conseil communautaire a procédé au second arrêt du projet qui a été transmis au préfet de la Charente-Maritime.

# POLITIQUE DE LA VILLE



**L'année 2016 a été marquée par les travaux d'analyse et de prospective menés sur le devenir de l'intérêt communautaire décliné dans la compétence politique de la ville, qui n'existera plus depuis l'application de la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

- Intervention du cabinet Damien Christiany le 4 février 2016 pour un séminaire sur l'évolution des compétences de la CARA et notamment l'après-midi sur la compétence « politique de la ville ».
- Intervention du cabinet COMPAS de juin à décembre 2016 pour une étude de faisabilité sur le devenir de la politique de la ville de la CARA déclinée en intérêt communautaire et la loi NOTRe.

## LES RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

Au 31 décembre 2016, la CARA comptait 386 assistants maternels agréés en complément des modes d'accueil collectif :

	Nombre de communes	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre d'assistants maternels en activité	Nombre d'animations proposées	Conférences, soirées à thème
<b>Secteur Est</b>	9	144	113	160	11
<b>Secteur Nord</b>	6	89	59	150	7
<b>Secteur Ouest</b>	4	91	88	243	16
<b>Secteur Sud</b>	15	62	54	186	7
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>386</b>	<b>314</b>	<b>739</b>	<b>41</b>

La fréquentation régulière ou ponctuelle du service relais APE pour 2016 :

Les utilisateurs	Assistants maternels	Assistants maternels aux animations collectives	Assistants maternels temps de professionnalisation	Enfants sur temps d'animations collectives	Contacts familles	Familles
<b>Secteur Est</b>	113	39	46	236	550	378
<b>Secteur Nord</b>	59	24	11	181	195	149
<b>Secteur Ouest</b>	88	53	39	370	573	382
<b>Secteur Sud</b>	54	28	10	91	161	137
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>144</b>	<b>106</b>	<b>878</b>	<b>1 479</b>	<b>1 046</b>

Nous constatons une légère diminution du nombre d'assistants maternels sur le territoire de la CARA, due aux départs à la retraite, aux reconversions professionnelles, aux déménagements, aux arrêts maladie, etc.

Néanmoins, la dynamique de groupe au sein des quatre relais APE se maintient et s'est vue renforcée avec la mise en place de projets créatifs, comme les spectacles de marionnettes proposés par une apprentie éducatrice de jeunes enfants ou l'organisation de temps d'observation en matinée (pour mieux comprendre l'enfant, éviter tout jugement et interprétation). 2016 a également vu l'apparition d'ateliers en anglais très appréciés par petits et grands et des rencontres inter-relais basées sur de grands jeux d'extérieur. Des temps communs avec les structures collectives du territoire se déroulent autour d'animations proposées par les responsables des relais APE, de sorties ou à travers « L'enfant au fil des saisons » qui regroupent accueil collectif, accueil individuel, le tissu associatif spécifique à la petite enfance et les familles.



Pour être au plus près des besoins des familles, le service du relais APE délocalise également ses permanences : deux permanences par mois au CCAS de La Tremblade et une au pôle enfance de Saujon. De plus, en lien avec les accueils collectifs, le service assure un suivi des familles dans leurs demandes de mode de garde.

La découverte du territoire pour les jeunes enfants passe par la visite des casernes de pompiers, des vergers, des fermes, des plages avec des sorties pêche, le ciné-mioche, les différents modes de transport : avion, train, calèche, ...

#### Dans le cadre de la professionnalisation :

■ Trois conférences ont été proposées aux acteurs de la petite enfance ainsi qu'aux parents : « Savoir respecter l'intimité de l'autre » - « La motricité

libre qui favorise le développement du jeune enfant » - « Les moins de trois ans face aux écrans ». Des soirées sur l'analyse des pratiques professionnelles ont également eu lieu pour les professionnels de la petite enfance avec une psychologue.

■ Deux journées d'information IRCEM ont eu lieu les 6 et 7 octobre 2016, à La Tremblade et à Cozes, afin de faciliter l'accès aux droits pour les assistants maternels. Pour leur permettre d'être disponibles pour les conférences et le point information, l'équipe du service relais APE a organisé des espaces jeux et l'accueil des enfants : une nouveauté fort appréciée par tout le monde.

### INSERTION-EMPLOI-FORMATION

En prévision de l'arrêt de la Maison de l'emploi de la formation et des initiatives locales (MEFIL), située rue Alsace Lorraine à Royan au 31 décembre 2016 et afin de poursuivre le travail engagé, la CARA a repris au sein du pôle politique de la ville, dès le 1er janvier 2016, la coordination des centres de ressources et d'informations intercommunaux (CR2i) et l'insertion par l'activité économique (la clause sociale).



#### Les centres de ressources et d'information intercommunaux (CR2i)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un agent du service politique de la ville coordonne les CR2i du territoire de la CARA situés à Cozes, Saujon, La Tremblade et Royan, dont le rôle est d'accueillir et d'accompagner tous les publics en recherche d'emploi ou de formation, et de dispenser des informations collectives sur des thématiques liées à l'emploi.

Afin de proposer une même offre de service et de communication aux habitants du territoire de la CARA, la coordinatrice s'est attachée, avec les conseillers des quatre CR2i, à redéfinir leurs missions qui devront être axées

sur la seule thématique « emploi » et à mettre en place des permanences délocalisées dans les autres communes du territoire de la CARA. L'acquisition de nouveaux outils informatiques et l'élaboration d'une plaquette d'information accompagneront cette démarche.

Le 28 octobre 2016, une convention de partenariat a par ailleurs été signée entre la CARA et Pôle Emploi.

#### L'insertion par l'activité économique

Le service politique de la ville gère maintenant deux axes par le biais des marchés publics :

#### ■ La clause sociale d'insertion

(article 38 du Code des marchés publics). Le 26 mai 2016, une réunion a été organisée conjointement par les services de la commande publique et de la politique de la ville afin de rappeler aux directeurs de pôles les modalités de recours à la clause sociale d'insertion. Cette clause inscrite dans les marchés publics de la CARA est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi au sein d'entreprises attributaires de lots.

#### ■ L'achat d'heures d'insertion

(article 28 du Code des marchés publics) permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire en proposant des activités de production. Des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi.



Trois structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR), Trajectoire et AI17. Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année par le service politique de la ville.

### Contrat de ville pour le quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière »

À la suite du diagnostic qui a été réalisé sur le quartier « L'Yeuse-La Robinière » et dans le cadre des axes de travail définis dans le contrat de ville, les crédits de la politique de la ville ont été mobilisés en priorité, en 2016, pour aider les projets destinés à favoriser l'accès aux droits, l'insertion par l'activité économique et la mobilité des publics vers l'emploi et la formation.

■ **L'appel à projet.** Au premier trimestre 2016, trois structures ont répondu à l'appel à projet et ont été financées pour l'année 2016 :

→ **Mission locale de l'Agglomération Royan Atlantique**, pour valoriser les réussites des habitants du quartier prioritaire et faciliter les mobilités professionnelles, sociales, culturelles.

→ **Trajectoire** : action en faveur du dynamisme économique, de l'insertion socioprofessionnelle et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire. Cette action a pour objectifs de développer l'offre d'insertion pour les habitants du quartier en diversifiant les supports d'activité, de permettre l'accès à l'insertion d'un public davantage féminin, d'améliorer le cadre de vie des habitants ainsi que leur implication, de développer du lien social en permettant aux habitants l'accès à des produits alimentaires de qualité à un prix avantageux.

→ **Centre communal d'action sociale de Royan** : cette action a pour objectifs de lutter contre les discriminations en matière d'accès aux droits (mieux connaître les aspects de la santé de la population du quartier prioritaire) et de soutenir les dispositifs de proximité (présence renforcée d'intervenants sociaux pour prévenir et informer).

■ **Le conseil citoyen.** Le contrat de ville mentionne la gestion urbaine de proximité comme l'un des outils visant notamment à améliorer le cadre de vie des habitants. Le 16 février 2016, des membres du conseil citoyen et des techniciens de la ville de Royan, de la CARA et du centre socioculturel de Royan ont ainsi participé à un « diagnostic en marchant » afin de mieux connaître les

différentes composantes du quartier prioritaire, de relever les dysfonctionnements, mais aussi les points positifs constatés sur les sites visités. Les participants ont pu proposer certaines interventions nécessaires concernant la propreté, la sécurité et l'entretien des espaces publics. Cette visite de terrain s'est déroulée sur les sites de Marne-l'Yeuse, La Robinière, Touvent et Pierre Lys.

Le 4 octobre 2016, le préfet de la Charente-Maritime a organisé à La Rochelle une journée de tous les conseils citoyens du département afin de partager un moment d'analyse et d'échanges sur le fonctionnement de ces nouvelles assemblées.

Le 27 octobre 2016, un membre du conseil citoyen du quartier a participé au premier Forum national des conseils citoyens à La Villette à Paris. Ce forum a rassemblé les représentants des conseils citoyens de l'Hexagone et de l'outre-mer, soit près de 1 000 personnes. Cette journée est venue clôturer six semaines de rencontres dans toute la France où près de 15 000 membres des 860 conseils citoyens installés ont été consultés sur les questions d'éducation, d'emploi, de cadre vie et de participation citoyenne.

Le 16 décembre 2016, il a été proposé aux membres du conseil citoyen de rencontrer à la mission locale l'équipe et son directeur afin qu'ils leur présentent l'action qui a été retenue dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville. Les conseillers citoyens sont associés au déroulement de l'action.

### Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

■ **Exposition interactive « 9-13 – Moi, jeune citoyen ».** À partir des situations que les enfants de 9 à 13 ans peuvent rencontrer dans leurs principaux lieux de vie et à chaque fois que la loi ou la règle constitue une référence, cette exposition permet à l'enseignant ou à l'animateur d'apporter des réponses précises et d'instaurer le dialogue avec les enfants qui lui sont confiés.

Cette exposition fait suite à l'exposition « 13-18 - Questions de Justice » créée en 1993. Les demandes nombreuses

des écoles élémentaires et le manque de matériel pédagogique dédié adapté à l'âge des enfants ont conduit la direction de la protection judiciaire de la jeunesse à la conception de ce nouvel outil. Conçue prioritairement pour les classes de CM1 et CM2, l'exposition s'adresse aussi aux élèves les plus jeunes des collèges et aux enfants de 9 à 13 ans pris en charge par les institutions départementales (foyers de l'enfance, associations diverses) et municipales (services de la jeunesse, centres sociaux...).

Une formation à l'animation de cette exposition est organisée par la CARA et dispensée par un intervenant qualifié. Les personnes formées sont des professionnels de l'éducation, de l'animation et de la santé ainsi que des bénévoles œuvrant dans certaines associations de l'éducation populaire.

Une première session de cinq jours a eu lieu en novembre 2015. Le 14 novembre 2016, une journée d'approfondissement a été organisée pour répondre aux nouvelles thématiques proposées dans l'exposition. Une deuxième session de cinq jours s'est déroulée en novembre 2016 pour former de nouveaux animateurs. **En 2016, l'exposition a pu être animée dans les différents collèges du territoire pour 1 200 élèves de CM2 et 6ème**, dans les collèges Émile Zola à Royan (du 25 janvier au 8 février 2016), Les vieilles vignes à Cozes (du 12 février au 18 mars 2016), Henri Dunant à Royan (du 18 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016), André Albert à Saujon (du 1<sup>er</sup> avril au 4 mai 2016) et Fernand Garandeaup à La Tremblade (du 13 mai au 3 juin 2016).

À l'issue de chaque animation, un questionnaire d'évaluation a été remis aux élèves. Le 10 juin 2016, un bilan a été effectué sur cette première session d'animation et s'est avéré positif ; cet outil interactif est intéressant et il est important de poursuivre son animation.

■ **Réactualisation de l'exposition interactive « 13-18 ans – Questions de justice ».** Cette exposition est élaborée en collaboration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice. Elle permet d'apporter des réponses claires aux élèves des collèges sur la loi et le système judiciaire à partir de textes fondamentaux relatifs au

droit des mineurs. En mettant ces textes à la portée des adolescents, cette exposition s'inscrit dans une politique concrète d'information et de prévention.

Cette exposition doit être régulièrement actualisée, tant du point de vue graphique que scénographique.

Elle a été complétée, en 2016, par neuf nouveaux cartons verts (recensement, arrestation, fouille, réseaux sociaux, signes distinctifs, expulsion, religion, interdits alimentaires) et dix nouveaux cartons jaunes (apologie du terrorisme, réseaux sociaux, internet, diffamation, harcèlement, amende, arme).

**Ces deux expositions interactives permettent aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire du civil comme du pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.**

■ **Festiprév les 19-20-21 mai 2016 :** Festival national du film de prévention-citoyenneté-jeunesse. Dans le cadre du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté inter-établissements (CESC 2i) de l'agglomération, la CARA a financé une partie de la réalisation du film « MDR » sur le harcèlement à l'école (une petite fille subit les railleries de ses cama-

rades de classes de l'école primaire au collège et du collège au lycée. À chaque fois, elle espère que ça cessera). Le tournage a eu lieu dans les collèges Émile Zola et Henri Dunant et au lycée de l'Atlantique à Royan ainsi que dans les écoles primaires de Cozes et Louis Bouchet à Royan ; sélectionné, ce film a été projeté lors de ce festival.

Le 8 juin 2016, le président de la CARA, le proviseur du Lycée Cordouan, l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Royan et le CSC2i ont invité entre autres les élus du territoire de la CARA, l'éducation nationale, les partenaires institutionnels, ... pour la projection de ce clip vidéo.

■ **Exposition interactive sur les discriminations le 23 novembre 2016.** Dans le cadre du plan national pour la laïcité et les valeurs de la République, la CARA a également financé l'animation par l'association « Les petits débrouillards » de l'exposition Projet H : « Être humain, vivre ensemble ».

### LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE

■ **Dispositif ID<sup>2</sup> jeunes – Initiative des jeunes**

Deux projets ont été soutenus : la mobilisation contre les préjugés homophobes portée par l'association Aldho ainsi qu'un projet d'écologie solidaire dans le milieu de la mode et des traditions de la culture mexicaine proposé par l'association « Como te llama ».

■ **Six ateliers ont été organisés sur l'outil « Backstage game ».** Ce jeu permet d'aborder la démarche de projet. L'apprenant joueur incarne un chef de projet qui monte une salle de concert avec ses coéquipiers et entreprend toutes les démarches relatives à la méthodologie de projet. L'usage est bâti sur une démarche en collectif en alternant des phases de jeu et des phases hors écran. Les thèmes abordés portent sur l'esprit d'entreprendre, la prise d'initiative, la participation, l'engagement collectif et la citoyenneté.

■ **Mobilité internationale.** 58 projets de départ à l'étranger ont été accompagnés dont 25 en volontariat.

■ **Facebook.** 180 activités éditées en 2016 et 784 personnes qui « aiment » la page.



# GENS DU VOYAGE



**La CARA a pris dans ses compétences la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil permanent, ainsi que la gestion des aires de petits et moyens passages et des grands passages estivaux des gens du voyage.**

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2010 – 2016 se termine. Deux premières réunions de travail ont été organisées par l'État pour aborder le futur schéma 2017-2023.

## LES LIEUX D'ACCUEIL

**Les aires d'accueil permanent (loi Besson du 5 juillet 2000).** La commune de Royan ayant plus de 5 000 habitants, la CARA doit disposer d'une troisième aire d'accueil permanent.

■ **L'aire d'accueil permanent de SAUJON (8 emplacements), au**

**lieu-dit « Pont Antoine ».** Cette aire d'accueil a subi d'importantes dégradations dans la nuit du 18 au 19 août 2016 ce qui a entraîné sa fermeture pour réhabilitation jusqu'à la fin de l'année minimum. Dans l'attente d'une réhabilitation complète, la moitié de l'aire a été rouverte à partir de Noël 2016, l'autre moitié ne fonctionnant plus. À compter de cette date et en accord avec les services de l'État (direction départementale de la cohésion sociale), il a été décidé de maintenir ouverte l'aire de moyens passages de Saujon en y accueillant quatre familles et en l'équipant de trois toilettes sèches pour éviter ainsi de perdre les financements ALT2.

■ **L'aire d'accueil permanent de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplacements), rue Thomas Edison.** Durant les mois de juin et juillet 2016, la CARA a entrepris des travaux de maçonnerie, de

plomberie et de peinture. Les murs de chaque bloc ont été repeints et montés jusqu'aux toits et des tuyaux amenant l'eau chaude sur les éviers ont été installés. Depuis l'ouverture de cette aire d'accueil permanent en 2009, il y avait de l'eau chaude uniquement dans les douches de chaque bloc.

### **Le devenir du terrain situé au lieu-dit « Les Chaux », commune de Royan.**

À la suite d'une réunion d'information avec les riverains le 18 mai 2016, un questionnaire sur le devenir de ce terrain a été élaboré par la CARA en concertation avec les mairies de Royan et de Saint-Sulpice de Royan et adressé aux riverains. Celui-ci avait pour but de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer individuellement sur le projet de réalisation d'une aire d'accueil permanent sur le terrain au lieu-dit « Les Chaux », sur la commune de Royan.

Sur 173 questionnaires envoyés, seuls 45 ont été retournés avec des réponses

majoritairement défavorables. **Des réunions supplémentaires avec les riverains sont prévues début 2017 afin de retenir ou non ce terrain comme troisième aire d'accueil permanent.**

### **LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX**

Pour la saison estivale 2016, la CARA a reçu 13 demandes de stationnement par courrier. **Sur les 13 groupes de grands passages attendus, 8 ont été accueillis sur le territoire de la CARA :**

- 1 groupe a été positionné sur le terrain « Les Chaux » à Royan ;
- 6 groupes ont été installés sur le terrain provisoire de grands passages sur la commune de Saint-Sulpice de Royan ;
- 1 groupe s'est installé illicitement sur le territoire de la CARA ;
- 1 groupe a été positionné par les services de la sous-préfecture sur la commune de Marennes ;
- 4 groupes ne sont pas venus.

Sept autres groupes de grands passages non attendus se sont installés illicitement à L'Éguille-sur-Seudre (trois groupes avec l'accord du propriétaire), à Saint-Romain de Benêt (dépôt de plainte du maire), sur le terrain « Les Chaux » (avec accord de la CARA et de la mairie de Saint-Sulpice-de-Royan), à Médis (sur un terrain privé, dépôt de plainte du maire) et à Saint-Sulpice de Royan sur un terrain de la CARA.

**Lors de la saison estivale 2016, 15 grands passages ont stationné sur le territoire de la CARA.**

### **BUDGET**

**Le secteur gens du voyage a disposé d'un budget de fonctionnement, hors masse salariale, de 160 277 € pour l'année 2016.**





# SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE

**Les vingt-deux zones de baignade surveillées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade-Ronce-les-Bains, ont été placées sous la vigilance de 134 sauveteurs. Les deux mois et demi de l'été 2016, avec une météo clémente et de fortes chaleurs, ont engendré plusieurs centaines d'interventions.**

Composée de cinq agents, l'équipe du service sécurité des zones de baignade prépare la saison estivale tout au long de l'année : entretien du matériel, formation du personnel saisonnier (« stages mer »), gestion administrative, armement des postes de secours.... Il s'agit également d'optimiser l'organisation opérationnelle et d'anticiper au maximum les besoins matériels.

## L'ORGANISATION DES STAGES « MER »

Chaque année, à Pâques, la CARA et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) organisent des « stages mer ». Deux sessions d'une semaine chacune permettent de former des stagiaires (158 en 2016), titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN), ou du brevet professionnel de la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport

des activités aquatiques (BPJEPSAA) ou du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour un éventuel recrutement saisonnier.

Onze formateurs, dont le chef de service Gilles Guédal, ont ainsi encadré des mises en situations pratiques et des apports théoriques du 10 au 15 avril et du 17 au 22 avril 2016, sur les secteurs de Ronce-les Bains (La Tremblade) et La Palmyre (Les Mathes) :

- Secourisme (bilan d'urgence, malaise, PLS, traumatisme, brûlure et plaie, retournement, bilan complémentaire) ;
- Utilisation de matériel nautique, selon le degré d'expérience (jet, paddle-board, planche, filin, bateau) ;
- Natation, parcours nautique ;
- Apports théoriques et réglementation générale : météorologie, pouvoirs du maire, arrêtés municipaux, organisation des secours, message d'alerte....

Le SDIS effectue une intervention lors de chaque session. Chaque stage s'achève par un bilan collectif et un entretien individuel. Les stagiaires ainsi formés pourront être recrutés sous le statut de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) par convention avec le SDIS et exercer leurs missions.

## L'ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS

À partir du mois de mai, le service procède à l'armement des 23 postes de secours, répartis sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes et La Tremblade. Il s'agit d'un important travail de manutention et d'aménagement des postes de secours aussi bien « en dur » (14), que de type « bungalow » (9). Il convient également d'installer la signalétique et d'aménager les abords et les accès (en partenariat avec l'Office National des Forêts) selon les sites.



## LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINADE

À l'issue du « stage-mer », les sapeurs-pompiers volontaires recrutés ont assuré la surveillance des vingt-deux zones de baignade le long du littoral du territoire de la CARA, sept jours sur sept, de 11 heures à 19 heures.

Le service réparti sur les différents secteurs les matériels requis dont il dispose, à savoir : 18 bateaux semi-rigides ; 13 jet-skis ; 10 quads ; 6 véhicules 4X4 et 1 véhicule léger ; remorques ; 5 paddle-boards.



	POSTES DE SECOURS PLAGES
<b>MESCHERS-SUR-GIRONDE</b>	Les Nonnes
	Les Vergnes
	Suzac
<b>SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE</b>	Les Oliviers
	Central
	Vallières
	Le Trier
<b>ROYAN</b>	Lido et Mirado
	Foncillon
	Le Chay
	Le Pigeonnier
	Pontailiac
<b>VAUX-SUR-MER</b>	Nauzan
<b>SAINT-PALAIS-SUR-MER</b>	Centre
	La Grande Côte
	Les Combôts
<b>LES MATHES - LA PALMYRE</b>	Les Pins de Cordouan
	Le Clapet
<b>LA TREMBLADE</b>	La Coubre
	La Bouverie
	La Pointe Espagnole
	Le Galon d'Or

## LE BILAN DE LA SAISON 2016

- 1 décès hors zone surveillée : un homme, à Royan
- Noyades hors zone surveillée : 1 noyade « stade 3 » à La Tremblade; 6 noyades « stade 2 » à Meschers (1), Royan (1), La Palmyre (1) et La Tremblade (3)
- Fréquentation : affluence moyenne en juin et en juillet et août, avec des pics de fréquentation les week-ends du 14 juillet et du 15 août.
- Météo : moyenne en juin, clémente avec fortes chaleurs en juillet et août.

La CARA  
protège  
l'environnement





# ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**La CARA est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).**

## LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

- Les déchets ménagers sont collectés en porte-à-porte. En 2016, 2 170 bacs ont été livrés (70% d'entre eux sont de capacité de 120 litres). En 2016, 29 597 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 331 tonnes de déchets recyclables (emballages ménagers et papiers) ont été collectés. La répartition des tonnages sur l'année suit l'évolution du déroulement de la saison touristique : 29% des ordures ménagères et 21% des déchets recyclables sont collectés sur les mois de juillet et août.
- Les déchets verts sont collectés, en porte-à-porte, en sacs papiers biodégradables ou fagots, sur 15 communes du territoire : 3 696 tonnes en 2016 ont pu ainsi être valorisées en

compostage. Les trois mois les plus forts sont avril, mai et juin (40% du tonnage total collecté).

- Le verre est collecté en apport volontaire : 574 colonnes aériennes (dont 11 sur les déchèteries) sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 174 à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air. 23 colonnes enterrées sont également implantées sur sept communes. Le tonnage de verre collecté sur le territoire a atteint 4 836 tonnes en 2016 (1 522 tonnes en juillet et août, soit 31%).
- Les sept déchèteries communautaires, réservées aux particuliers, ont réceptionné 30 057 tonnes de déchets, avec la quasi-totalité des tonnages réceptionnés en bennes à quai. Mensuellement, c'est en moyenne 2 430 tonnes de déchets évacuées en bennes, ce qui a généré 5 822 rotations sur l'année. Trois natures de déchets composent la majeure partie du tonnage : les déchets verts pour 13 801 tonnes (soit 47% des apports), les gravats pour

6 184 tonnes (21%) et les déchets non valorisables pour 5 698 tonnes (20%). Tous déchets confondus, les sites qui ont réceptionné le plus de tonnage sont : Royan (38%), La Tremblade (17%), Saujon (15%) et Chaillevette (13%). En terme de fréquentation, 315 044 visites ont été comptabilisées (de mars à décembre), la déchèterie de Royan restant de loin la plus fréquentée avec 36% des passages et Brie-sous-Mortagne, la moins visitée avec seulement 3% des visites.

### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat Intercommunaire du Littoral (SIL), situé à Rochefort-sur-Mer, regroupant cinq établissements publics de coopération intercommunale. Près de 80% des ordures ménagères de la CARA sont évacuées vers l'installation de stockage des déchets non dangereux de Clérac, où elles sont enfouies dans des alvéoles conçues conformément à la loi ; les tonnes restantes sont incinérées à l'Unité de valorisation énergétique située à Échillais.
- Les déchets recyclables collectés sont expédiés vers le centre de tri Astria à Bègles en saison estivale et sur le centre de tri Sotrival à Clérac le reste de l'année. Les papiers représentent 58% des tonnages. Le taux de refus est de 15,7%, soit une baisse de 1,9 % par rapport à 2015.
- Une fois broyés sur la plateforme de Grézac, mise à disposition par la CARA au SIL qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé, les 3 696 tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte-à-porte et les 15 834 tonnes provenant de l'apport volontaire en déchèteries, sont valorisés en circuit court.
- Les déchets des déchèteries sont acheminés par les prestataires sur les lieux de traitement où ils sont éliminés en filières appropriées.

### UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

■ Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public d'élimination des déchets, à condition de s'acquitter de la redevance spéciale ou de la redevance « camping » pour les établissements de l'hôtellerie de plein air : c'est le cas de 2 289 établissements dont 117 campings. Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns a été mise en place dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles, et a permis de collecter 423 tonnes de cartons bruns en 2016 (943 adhérents à la redevance spéciale ont demandé à bénéficier de cette prestation).

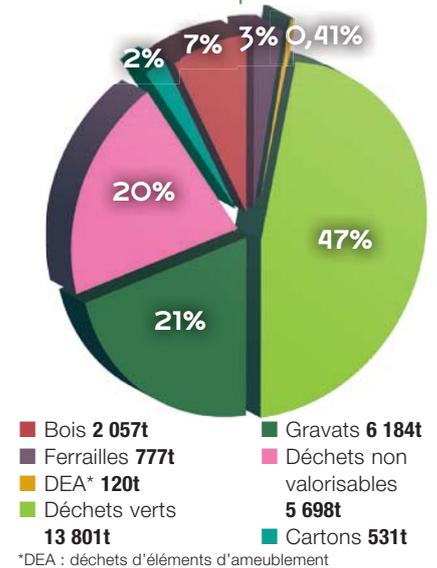
- Les professionnels ont également à leur disposition une déchèterie artisanale située à Saint-Sulpice-de-Royan, où le dépôt des déchets est payant. L'installation a reçu près de 7 958 tonnes de déchets en 2016, tous matériaux confondus, soit une augmentation de 1,6% par rapport à 2015. Trois principales catégories de déchets sont déposées sur la déchèterie artisanale : les gravats (3 120 tonnes, 39,2%), les déchets verts (2 033 tonnes, 25,5%) et les déchets non valorisables (1 688 tonnes, 21,2%). L'évacuation de tous les matériaux a généré 1 743 rotations de bennes.

### LE PÔLE ÉCOLOGIE URBAINE

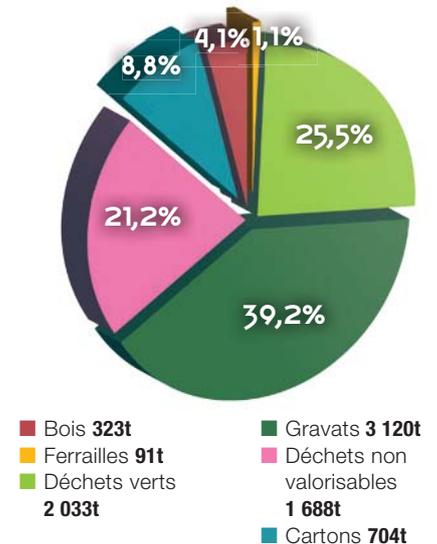
- Trente-quatre agents, dont dix-neuf gardiens de déchèterie, œuvrent au sein du pôle écologie urbaine de la CARA afin d'assurer le service public d'élimination des déchets. À cet effectif s'ajoutent les agents recrutés dans le cadre de deux marchés de qualification et d'insertion professionnelles : 9 agents de l'association Initiative Emploi Pays Royannais (5 d'entre eux venant en renfort des effectifs CARA sur les déchèteries de Chaillevette et Royan ouvertes de 8h30 à 18h30 de début juin à fin septembre) et un agent de l'association Trajectoire en aide à la distribution des conteneurs.

## RÉPARTITION DES DÉPÔTS PAR FLUX

Déchèteries des particuliers - 2016



Déchèterie artisanale - 2016



### EN 2017 :

- Achèvement des travaux de sécurisation de la déchèterie de Chaillevette
- Démarrage des travaux de sécurisation de la déchèterie de Saujon
- Mise en place d'une benne spécifique pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sur la déchèterie de Royan
- Ouverture en continu (8h30-18h30) de la déchèterie de Chaillevette de début juin à fin septembre
- Renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préserver la biodiversité et l'environnement du littoral, lutter contre le réchauffement climatique, informer et conseiller les communes et les particuliers sur l'énergie : en 2016, le service environnement, énergie et gestion intégrée des zones côtières de la CARA a multiplié les actions en faveur du développement durable.

## NATURA 2000



Le site Natura 2000 n°36, situé sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, comprend la zone spéciale de conservation (ZSC) « marais et falaises des coteaux de Gironde » et la zone spéciale de protection (ZPS) « estuaire de la Gironde, marais de la rive nord ». Les périmètres de la ZPS et de la ZSC se superposent, formant un vaste territoire Natura 2000 au sein duquel 21 communes sont présentes.

En cette deuxième année d'animation Natura 2000, la CARA a mis l'accent sur :

- **La sensibilisation des acteurs du territoire** avec des réunions

d'information auprès des 14 syndicats de marais qui gèrent près de 9 381 hectares. Cette sensibilisation a également permis un appui technique pour leurs projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

- **L'accompagnement des porteurs de projets sur les dossiers environnementaux d'évaluation des incidences** : 25 projets individuels ont reçu un appui technique de la chargée de mission Natura 2000 avant instruction de leur dossier par les services de l'État.

- **La sensibilisation du grand public** aux habitats, aux espèces et à la richesse de ce vaste espace entre estuaire et coteaux, avec deux événements : la journée mondiale des zones humides organisée par Biosphère environnement, le 6 février 2016, entre Port Saint-Seurin-d'Uzet et Mortagne-sur-Gironde, et la nuit de la Chauve-souris organisée le 26 août 2016 sur les communes de Saint-Fort-sur-Gironde et Saint-Dizant-du-Gua. Ces rencontres avec le public ont rassemblé plus de 150 personnes lors de chaque manifestation.



■ **La sensibilisation des jeunes via des animations scolaires sur l'estran :** plusieurs écoles ont découvert l'estuaire de la Gironde, son rôle stratégique en terme de « corridor écologique » et ses richesses faunistique et floristique qui permettent de soutenir le cycle de vie de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

■ **La publication de deux lettres d'information « Focus Natura 2000 »** sur l'animation et les enjeux du site Natura 2000. La première concernait le Vison d'Europe et les boisements alluviaux, la deuxième portait sur les chauves-souris et le pâturage extensif des prairies protégées, dans le cadre des espaces naturels sensibles.

■ **La conception d'un flyer pédagogique** sur les chauves-souris pour permettre aux citoyens de découvrir et reconnaître les espèces protégées du site.



### PLAN PLAGE TERRITORIAL (PPT)

Le plan plage territorial illustre l'engagement de la CARA pour valoriser son espace littoral. Cet outil de gestion intégrée des zones côtières s'est fixé pour objectifs d'aménager durablement le littoral et de sensibiliser le grand public à la préservation des espaces naturels. Le programme d'actions adopté en 2014 est un document de planification, d'aménagement et de gestion durable de ce patrimoine d'exception. À travers ses **64 actions**, il permet de concilier l'accueil du public avec la préservation des espaces naturels. 2016 marque la fin de trois années de phase opérationnelle et témoigne de la mobilisation des acteurs autour de ce dossier.



### Des actions de sensibilisation

■ **Guide pour les usagers.** Le flyer « La plage en toute sécurité », conçu en 2014 pour sensibiliser le grand public aux risques présents sur les plages, a été complété en 2016 par la réalisation d'un « guide pratique des plages ». Celui-ci donne des conseils de prévention à la fois sur les risques et sur l'environnement (présence des chiens sur les plages, définition de la laisse de mer,..). Édité à 5 000 exemplaires, il a connu un franc succès auprès des lecteurs.

■ **Animations pédagogiques en milieu scolaire.** En 2016, six classes ont bénéficié des animations scolaires proposées par la CARA sur l'environnement littoral. Au programme : biodiversité, paysages, dynamiques, risques, etc. Le format des interventions a été légèrement modifié pour qu'elles s'inscrivent dans un projet pédagogique.

■ **Formations destinées aux professionnels du tourisme.** Les structures nautiques du pays royanais, acteurs privilégiés du terrain, participent régulièrement auprès de leur clientèle à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement littoral. Afin de diffuser des messages qualitatifs, des formations leur sont proposées par le Parc de l'estuaire et l'association Natvert. Il est prévu en 2017 de proposer un cursus de formation plus développé qui permettrait la délivrance d'un diplôme.

■ **Distribution de cendriers de plage.** Près de 5 000 cendriers de plage ont été distribués au cours de l'été 2016 par les offices de tourisme, les mairies, les postes de secours et la CARA, afin de lutter contre les abandons de mégots de cigarettes. Depuis trois ans, environ 15 000 cendriers de plage ont été donnés au grand public.

### Des actions d'aménagement

■ **Projet d'aménagement du site de la Grande Côte.** Depuis 2014, une réflexion est menée sur l'aménagement



ment de l'accès plage de la Grande Côte. L'objectif est de faire de cette plage un site pilote et de réaliser des aménagements durables (réfection de la voirie, canaliser le pluvial, sécuriser l'accès à la falaise,..). Avant la saison 2016, des ganivelles ont été installées pour canaliser les flux et des lices à vélos, d'une capacité d'accueil de 150 deux roues, ont été aménagées pour limiter le stationnement sauvage.

■ **Marquage des lignes forestières étendu à la Grande Côte.** Des points de repères, calés sur la numérotation des lignes forestières, ont été créés aux bords des plages sur le massif de la Coubre afin que le public puisse indiquer sa position en cas d'accident nécessitant une intervention d'urgence. Ce dispositif a été déployé sur la Grande Côte pour la saison 2016.

■ **Des cubes pour mieux se repérer.** En complément du marquage au sol réalisé sur le massif de la Coubre, des cubes blancs, de 1 mètre de côté, juchés sur des poteaux à 5m de hauteur, sont posés tous les kilomètres sur la côte sauvage. Ce marquage aérien est utile pour la gestion des interventions par voie aérienne.

■ **Aménagement de parcs à vélos près des plages.** Afin d'encourager la pratique des deux roues sur son territoire, la CARA a aménagé en trois ans près de **1 000 places de stationnement vélos réparties sur six sites**. Ces équipements respectent les matériaux préconisés dans la charte d'équipements du PPT.

■ **Suivi du trait de côte.** Chaque printemps, la CARA effectue, à l'aide de l'outil GPS, un suivi du trait de côte sur des « zones particulièrement évolutives », du Galon d'or à la Grande côte. Un tracé rectiligne a été réalisé les 6 et 9 mai 2016, en prenant comme référence la laisse des plus hautes mers, sur des coefficients de marée supérieurs à 100, afin d'évaluer le recul ou l'engraissement du trait de côte.



## PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

En application de l'article 75 de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 » et à travers sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement », intégrant notamment le champ « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », la CARA s'est engagée dans la réalisation de son plan climat énergie territorial (PCET). **Le PCET a été adopté le 24 mai 2013 par délibération du conseil communautaire.** Il prévoit 43 actions, réparties sur cinq axes majeurs :

- efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat ;
- mobilisation des acteurs du territoire ;
- production et distribution d'énergie ;
- urbanisme et aménagement du territoire ;
- transports et mobilités durables.

Le PCET a pour but de répondre aux objectifs des 3x20 à l'horizon 2020 et du Facteur 4 à l'horizon 2050.

### OBJECTIFS DES 3X20 EN 2020

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduire de 20% la consommation énergétique ;
- Porter à 23% la part d'énergies renouvelables dans la consommation.

### OBJECTIF FACTEUR 4 EN 2050

Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a amené des évolutions concernant **la prise en compte de la qualité de l'air**. Ainsi, les plans climat énergie territoriaux deviennent des **plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)**.

Bien avant cette obligation réglementaire, la CARA a décidé de se saisir de cette problématique majeure pour mettre en œuvre des actions préservant la qualité de l'air. Cependant, afin d'être conforme à la loi, la CARA a réalisé une annexe « qualité de l'air », qui décline la mise en œuvre d'actions déjà prévues :

- Solliciter une veille sur la qualité de l'air du territoire de la CARA et de son évolution dans le temps ;
- Mesurer la qualité de l'air dans les établissements communautaires recevant du public ;
- Favoriser le renouvellement du parc d'équipement bois-bûches anciens chez les particuliers ;
- Favoriser l'intermodalité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre territoriales à travers la mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU).

### Parmi les principales actions mises en place en 2016 :

- **Calendrier « 12 mois pour ma planète ».** Dans le cadre de son PCET, la CARA prévoit la mise en place d'un plan de communication global sur le changement climatique et les éco-gestes. Ainsi, la réalisation d'un calendrier développement durable à

destination des enfants représente un outil pour l'assimilation des nouveaux enjeux et des pratiques. Ce calendrier présente chaque mois un thème défini, une astuce et un jeu d'assimilation. Il a été distribué à l'ensemble des classes d'écoles élémentaires ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre du programme pédagogique au développement durable mis en place par la CARA. Au total, ce sont près de 1 000 enfants qui ont pu bénéficier de ce support.

- **Kit écomanifestation.** Pour accompagner les associations dans l'organisation de manifestations éco-responsables, un « kit écomanifestation » a été conçu. 900 gobelets ont été achetés et mis à disposition des organismes volontaires. Le kit sera prochainement complété par des poubelles de tri pliables.

- **Défi Familles à énergie positive.** L'édition 2015-2016 de l'opération a rassemblé huit foyers volontaires, mis au défi de réduire leurs consommations d'énergie d'au moins 8%. Grâce à l'aide de la CARA (outils fournis, accompagnement dans la mise en œuvre du guide des 100 éco-gestes), les familles ont réussi à baisser leurs consommations de 11%, ce qui représente, dans leurs cas, une économie de 9 985 kWh et 1 814 kg de CO<sub>2</sub> évités.



## CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)



Face aux coûts énergétiques et aux défis climatiques, le Conseil en énergie partagé apporte aux collectivités du ter-

ritoire de moins de 10 000 habitants un service de proximité dédié à la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine communal. Ce dispositif national créé et soutenu financièrement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), permet à nos communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé en énergie.

■ **Des bilans énergétiques en développement.** Étape chronophage mais essentielle à une bonne gestion énergétique du patrimoine des communes, le bilan énergétique est victime de son succès. Après Meschers-sur-Gironde, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Saujon et Saint-Palais-sur-Mer, les communes de La Tremblade et des Mathes / La Palmyre ont franchi le pas. Objectif : examiner l'ensemble des factures énergétiques des trois dernières années. L'analyse des données permet

d'établir avec précision la situation énergétique de la commune et de proposer un plan d'actions hiérarchisé pour réduire les consommations et stabiliser les dépenses publiques. **La part « énergie » représente en moyenne 5 à 10% des dépenses de fonctionnement des collectivités (masse salariale comprise).**

■ **L'aide à la décision, un atout pour la transition énergétique.** Avec un soutien financier à hauteur de 70% en 2016 proposé par l'Ademe Poitou-Charentes, plusieurs études ont vu le jour sur notre territoire.

→ **Quatre audits énergétiques :** Meschers-sur-Gironde (mairie, groupe scolaire, office du tourisme) ; Corme-Écluse (salle polyvalente). Réalisé par un bureau d'études indépendant reconnu garant de l'environnement (RGE), l'audit énergétique permet non seulement de hiérarchiser les solutions possibles, mais également de préciser dans les grandes lignes les solutions techniques adaptées, d'identifier les résultats attendus et de chiffrer les coûts et les impacts avec fiabilité.

→ **Deux diagnostics « éclairage public » :** Saujon ; Saint-Palais-sur-Mer (en cours de réalisation). L'éclairage public est l'un des secteurs à fort potentiel d'économie d'énergie. C'est pourquoi la CARA a fait le choix de consacrer une commission « environnement, énergie et développement durable » en décembre 2015 sur le thème de l'éclairage public. Depuis, certaines communes ont franchi le pas et ont bénéficié de l'aide du conseiller. Réalisé également par un bureau d'études, le diagnostic « éclairage public » a pour vocation d'accompagner les communes dans l'élaboration d'un programme de rénovation sans nuire aux deux objectifs fondamentaux que sont le confort et la sécurité des usagers.

■ **La sensibilisation des personnes, une action à ne pas négliger (CEP/IEI/PCET).** Dans la continuité des missions du service « CEP », des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès du personnel de la CARA et de la commune de Saint-Palais-sur-Mer, représentant 130 personnes en 2016. Des sessions de sensibilisation ont eu lieu sur les éco-gestes au bureau et à la



maison, ainsi que sur les consommations et dépenses énergétiques du bâtiment dans lequel les agents évoluent. De nombreuses actions simples ont déjà été mises en place : réglage de la veille de l'écran d'ordinateur et de téléphone, utilisation d'une tasse personnelle plutôt qu'un gobelet plastique jetable, réglage des robinets thermostatiques sur 3, etc... **Cette sensibilisation gratuite peut réduire la facture énergétique d'un bâtiment de 5 à 15%.**

■ **Deux campagnes de régulation pour une optimisation du chauffage.** La régulation des installations de chauffage des bâtiments n'est pas toujours réalisée de manière fine et régulière. Pourtant, l'installation d'une **régulation performante peut faire économiser jusqu'à 25% sur les dépenses énergétiques d'un établissement.** Très rentable et demandant de faibles moyens, les communes de Meschers-sur-Gironde et Saint-Palais-sur-Mer ainsi que le siège de la CARA ont bénéficié de ce service. À la suite des conclusions de cette campagne pour ce dernier

bâtiment, un audit (subventionné à hauteur de 70% par l'Ademe) a été lancé afin d'approfondir les pistes d'amélioration énoncées par le CEP.

■ **Le contrôle « thermographique ».** La CARA dispose d'une caméra thermographique infrarouge depuis plusieurs années. Cet outil permet de mettre en évidence certaines anomalies thermiques de l'enveloppe d'un bâtiment. L'utilisation d'un tel outil a permis au conseiller énergie d'effectuer un contrôle du relais APE (4, rue de la Pitorie à Royan) et de proposer à la collectivité des démarches correctives.

■ **Un accompagnement technique personnalisé.** L'accompagnement est un des atouts du conseil en énergie partagé. Il permet aux communes qui n'ont pas forcément les compétences techniques de pouvoir réaliser des solutions à haute efficacité énergétique. La commune du Barzan a ainsi bénéficié des conseils techniques et des aides financières disponibles pour le remplacement des menuiseries de la mairie.



## ESPACE INFO ENERGIE (EIE)



L'EIE de la CARA a pour mission de sensibiliser, d'informer et d'aider gratuitement, de manière neutre et indépendante le

grand public sur toutes les thématiques liées à l'énergie.

Il couvre les 34 communes du territoire ainsi que la Communauté de communes du bassin de Marennes. En 2016, cela représente près de 330 contacts directs (téléphone, rendez-vous, courriels), essentiellement de particuliers et 540 contacts indirects (animations, salons, conférences, etc.). En comparaison avec les années précédentes, le temps de traitement des demandes et le nombre de conseils approfondis (projets concrets, montage de dossiers) ont doublé. La demande d'accompagnement est plus régulière tout au long du projet de rénovation énergétique (administratif, technique, financier...).

■ **Salons de l'habitat.** L'EIE est présent sur les salons de l'habitat de Royan (avril, novembre) et celui des Mathes (septembre). Une certaine de personnes ont bénéficié de conseils gratuits.

■ **Fête de l'énergie.** En octobre, diverses animations gratuites ont été proposées, comme un stand sur le marché de Royan avec la promotion du Défi familles à énergie positive, un atelier éco-gestes et un pôle sur « l'énergie sous toutes ses formes » regroupant plusieurs stands sur l'énergie dans l'habitat, dans la

nutrition et les transports à Royan. De nombreux lots sur la maîtrise de l'énergie ont été gagnés lors de ces événements et ont permis de sensibiliser près de 150 personnes. Une opération « réduire l'énergie » pour les ménages en précarité énergétique a été réalisée en octobre sur inscription afin de leur permettre de récupérer des ampoules LED.

■ **Exposition sur la rénovation énergétique.** Cette exposition a été créée par l'EIE dans le but de promouvoir l'énergie dans le bâtiment ainsi que les divers travaux de rénovation énergétique. Inaugurée lors de la fête de l'énergie, elle peut être désormais prêtée à titre gracieux dans le cadre de programmations en lien avec l'énergie.

■ **Forum de l'environnement de Saint-Palais-sur-Mer.** Un stand d'information et un quizz se sont tenus en juin informant une quarantaine de personnes.

■ **Conférences et ateliers.** Des conférences ont eu lieu à Vaux-sur-Mer et à Royan sur la rénovation énergétique et les réglementations thermiques. Près de 80 personnes y ont assisté. Un atelier au CCAS de Royan a accompagné 8 personnes dans la lecture de factures.

■ **Permanences délocalisées.** Deux sessions, une au printemps et l'autre à l'automne, ont eu lieu dans huit communes du territoire pour délocaliser l'EIE au plus près des administrés.

■ **Balades thermographiques.** Huit balades thermographiques ont été effectuées en présence de 58 per-

sonnes entre janvier et mars, sur les communes de Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Vaux-sur-Mer, Les Mathes, Sablonceaux, Étaules, Arvert et Saint-Romain-de-Benet. Ces sorties montrent de manière concrète les pertes énergétiques et thermiques des bâtiments, et permettent d'informer le public sur les différents leviers d'action existants, aussi bien sur le plan technique que financier.

■ **Sensibilisation estivale.** Avec une économie locale axée sur le tourisme, l'EIE a décidé d'accompagner les établissements touristiques dans la mise en place d'une démarche de gestion environnementale (éco-gestes), dans la rénovation de leurs bâtiments et la maîtrise de leurs consommations d'énergie. Des outils de communication « clés en main » ont été créés pour les professionnels du tourisme permettant de diffuser aux vacanciers, aux clients et aux salariés les messages d'économie d'énergie et d'eau. Afin de dresser un état des lieux, un questionnaire a été envoyé à l'automne aux **164 établissements** touristiques recensés (campings, hôtels) et ceux qui en ont émis le souhait seront accompagnés dès 2017 pour faire le bilan des informations et planifier le programme d'actions. Une meilleure qualité environnementale des hébergements touristiques permettra d'anticiper une demande de tourisme respectueux de l'environnement et d'adapter l'offre à un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie.



# GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



L'entretien des espaces communautaires, l'embellissement de certains sites, mais aussi les interventions entrant dans le cadre des conventions de gestion d'espaces publics situés sur le territoire, sont le quotidien du service gestion des espaces naturels sensibles (ENS).

## L'ENTRETIEN D'UNE QUARANTAINE DE SITES

■ Le service ENS assure l'entretien, la création et la mise en valeur des espaces verts communautaires sur une **quarantaine de sites** et notamment : les déchèteries, les logements saisonniers (Cozes, La Tremblade et Semussac), les parcs d'activités économiques, le site de Béthanie, les divers terrains et délaissés de rocade, le siège et les antennes de la CARA, les réserves foncières.

■ D'autres **interventions ponctuelles**, sur demandes des services de la CARA, ont été réalisées en 2016 (aménagement au 2 rue de la Pitorie, clôtures sur l'ancienne décharge à La Tremblade, aménagements de ganivelles à la gare multimodale de Royan, participation aux sentiers des arts, soutiens techniques dans l'installation de postes de secours, mise en place d'aménagements légers en lien avec le plan plage territorial).

■ Les chantiers confiés aux **associations d'insertion professionnelle** demandent une préparation et un suivi, effectués en partenariat avec le service de la politique de la ville. Le service ENS a travaillé avec le service environnement de la CARA pour harmoniser les arrêtés municipaux (action du plan plage territorial) et aménager l'accès à la plage de la Grande côte à Saint-Palais-sur-Mer.

## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

■ **Chenilles processionnaires.** L'opération expérimentale de remise aux particuliers d'éco-pièges a été reconduite en 2016. Ainsi, 118 pièges (contre 70 en 2015) dont le principe est de retenir les chenilles dans un réceptacle avant qu'elles n'atteignent le sol, ont été donnés aux particuliers, sur simple demande. Parallèlement, la CARA continue la mise à disposition des nichoirs pour les mésanges à destination des communes. Ces prédateurs naturels se nourrissent de chenilles processionnaires et contribuent ainsi à la lutte contre ce fléau.

■ **Ragondins et rats musqués.** La convention entre la CARA et la Fédération des groupements de lutte contre les organismes nuisibles (FDGDON) a été reconduite en 2016 pour deux ans. Le bilan de l'année 2016 a été de **463 ragondins et de 44 rats musqués** capturés et mis à mort.

■ **Démoustication.** La CARA apporte un soutien financier (avec le Conseil départemental) à l'Établissement Interdépartemental de Démoustication (EID) qui assure les campagnes de lutte contre les moustiques sur son territoire et celui de plusieurs départements, du Morbihan à la Gironde. Le rapport d'activité de l'EID est en ligne sur EID.fr.

■ **Frelons asiatiques.** Une expérimentation a été menée sur la commune de Chaillevette. Des volontaires, aidés par le service ENS et des apiculteurs locaux, ont participé à la campagne de capture des reines (seules en vol au printemps et en recherche de glucides pour construire leur nid puis pondre leurs ouvrières). Six dispositifs confectionnés avec des matériaux de récupération par les agents de la CARA et permettant d'attirer sur de très longues distances ces insectes indésirés, ont été répartis géographiquement à 1km environ les uns des autres. Leurs appâts (restes de ruches et de miel cristallisé) ont permis la **capture de 355 reines** attirées par les effluves, d'avril à juin 2016. La commune n'a comptabilisé la présence que de quatre nids observés à l'hiver 2016

(contre 9 en 2015). **La presse locale (Sud Ouest, le Littoral, la Côte de Beauté, France Bleu, France 3) et nationale (TF1) ont donné un large écho à cette initiative.**

### ET EN 2017

**La collaboration aux opérations de lutte à titre expérimental contre le frelon asiatique a été intégrée aux nouveaux statuts de la CARA, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'opération sera reconduite et portée à 12 dispositifs de piégeage sur la commune de Chaillevette.**

## LES CONVENTIONS DE GESTION

### ■ Convention sur l'accueil du public CARA - ONF (Forêt de la Coubre).

Initiée en 2013 et renouvelée en 2016 pour trois ans, « l'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif de la Coubre » fait l'objet d'une convention entre l'Office National des Forêts (ONF) et la CARA. Le service ENS est chargé du broyage et du balayage de **48 km de pistes cyclables**, de la mise en place et de **l'entretien de soixante conteneurs de déchets, du nettoyage hebdomadaire de dix-neuf parkings** et de l'accès aux plages et pistes.

La CARA participe financièrement à la création et l'entretien des équipements de ce massif (à hauteur de 60% des dépenses d'investissement et de 30% des dépenses de fonctionnement) avec un plafond annuel de 60 000 €. En 2016, les opérations suivantes ont notamment été réalisées : **pose de 50 garages à vélos** sur les parkings du Phare, de la Pointe Espagnole et de la Bouverie ; abattage d'arbres dangereux ; pose de barrières, marquage au sol et signalétique ; entretien des abords des pistes cyclables, équestres, pédestres et du circuit VTT ; entretien et canalisations des flux d'accès aux postes de secours du phare de la Coubre, de la Bouverie et de la Pointe Espagnole ; dessablage et pose de caillebotis.

### ■ Convention tripartite de gestion CARA – Conservatoire du

**littoral – ONF (Forêt des Combôts d'Ansoine), signée en avril 2012 pour six ans.** Cette convention porte sur les **973 hectares du site des Combôts d'Ansoine** dont les parcelles sont la propriété du Conservatoire du Littoral. Elle définit donc la gestion du site confiée à la CARA qui assure tout au long de l'année le balayage des parkings et des pistes cyclables, le ramassage des déchets et débris divers, le marquage au sol, la pose et remplacement de plots, barrières, ganivelles, panneaux et portiques.

**Actions à noter en 2016 :** le déploiement de ganivelles pour lutter contre l'érosion, la réfection des plots du parking de la Lède et un débroussaillage important sur les sites sensibles aux feux de forêts.

**Sur le site de Bonne Anse :** par convention d'attribution du domaine public, le secteur de Bonne Anse a été concédé au Conservatoire du Littoral. Ce site, voisin de celui des Combôts d'Ansoine, a donc fait l'objet d'un avenant en décembre 2016, afin de définir un plan de gestion.

■ **Convention « contrat d'objectifs » CARA – Conseil départemental (sur tout le périmètre CARA).** La convention a pour objet de définir « *le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminements* ». Renouvelée en 2016 pour un an, cette convention fera l'objet d'une réorganisation en raison du lancement du schéma directeur départemental des ENS.

Les sites concernés sur le territoire de la CARA sont les **ENS de la Cèpe (La Tremblade), la falaise du Caillaud à Talmont-sur-Gironde (jardin pédagogique), les Balcons de l'Estuaire, la Vélodyssée (40km) et les cheminements Rives de Gironde (46km) et Rives de la Seudre (34km)** pour lesquels une gestion courante est nécessaire (fauchage, broyage, entretien mécanique, nettoyage des chemins et accotements, entretien du mobilier urbain, du balisage et de la signalétique, ramassage des déchets...).



# ASSAINISSEMENT

**Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.**

L'assainissement est une compétence phare de l'Agglomération, à l'origine même de l'intercommunalité depuis près de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants, et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

**Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 34 communes, à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.** Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 10 agents au 31 décembre 2016, dont la chef de service-DGST. En 2016, son activité s'est traduite notamment par :

- plus de 3 800 courriers envoyés et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...
- 2 réunions de la commission assainissement présidée par Jean-Marc Bouffard et une réunion de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL » ;
- 15 délibérations votées par le conseil communautaire (programmation de travaux 2017, tarifs 2017, acquisitions de terrains...).

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif concerne les zones urbaines : les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes...). Environ 93 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service ce qui représente 77 342 abonnés au 31 décembre 2016 (964 abonnés de plus qu'en 2015 soit 1 % de hausse).

### Le réseau

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 960 km de canalisations (716 km en gravitaire et 244 km en refoulement) ;
- 396 postes de refoulement dont 205 sont télésurveillés et 33 équipés de groupes électrogènes ;
- 36 unités de lutte contre les odeurs.

Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

### Quelques chiffres :

- 326 755 équivalents habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages ;
- environ 6 millions m<sup>3</sup> d'eaux usées épurées au total ;
- 11 612 tonnes de boues produites (3 379 tonnes de matières sèches) ; valorisation par épandage agricole sur un potentiel de plus de 3 200 hectares avec 60 agriculteurs ; suivi agronomique des épandages par la chambre d'agriculture (13 111 tonnes de boues épandues en 2016) ;
- 8 759 m<sup>3</sup> de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans deux stations d'épuration (3 909 m<sup>3</sup> à Saint-Georges-de-Didonne et 4 850 m<sup>3</sup> à La Tremblade).

### Les unités de traitement

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 stations d'épuration (STEP) : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;

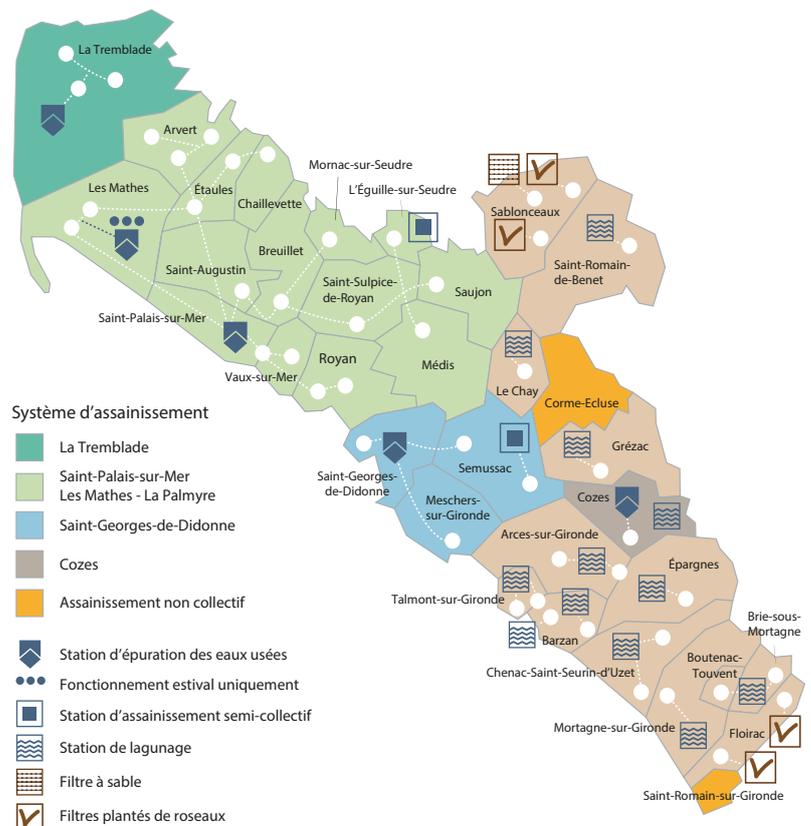
- 2 unités de traitement semi-collectives : L'Éguille-sur-Seudre / Les Métairies et Semussac / Puyrenaud ;
- 12 lagunes : Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne /Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- 4 filtres plantés de roseaux : Floirac / Fiolle, Floirac / Mageloup, Sablonceaux /Saint-André et Sablonceaux/Toulon-ChezChailloux.
- 1 filtre à sable : Sablonceaux / Le Pont.

### La CER gère nos ouvrages

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été confiée par délégation de service public à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'Agglomération reste propriétaire des ouvrages. Après mise en concurrence, le contrat d'affermage a débuté le 19 août 2006 entre la CER et la CARA, pour une durée de 12 ans. Il prendra donc fin le 18 août 2018. Un avenant a été conclu en décembre 2012, sans augmentation de tarif, pour intégrer les nouveaux équipements ainsi qu'une refonte du règlement du service.

### Les faits marquants de l'exercice

- Les premières étapes de l'étude de révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA ont été réalisées en 2016. L'étude permettra d'établir pour la CARA, à l'horizon 2030, une stratégie en matière d'assainissement en tenant compte de l'évolution démographique et en mettant en avant des solutions environnementales innovantes. Ceci passe par plusieurs étapes :
  - Phase 1 : état des lieux, diagnostic, projection urbanistique ;
  - Phase 2 : recherche de solutions alternatives au rejet des eaux traitées, étude énergétique en vue d'une approche de développement durable, étude sur la sécurisation des réseaux de transport des effluents et gestion patrimoniale des réseaux. Cette phase aboutira au premier semestre 2017 à la proposition de scénarios stratégiques ;
  - Phases 3 et 4 : choix des scénarios et rédaction du schéma directeur avec l'établissement d'un programme et plan d'actions, validation par le conseil communautaire d'ici l'été 2017.





En 2016, la phase 1 de l'étude a été menée sur l'ensemble du territoire. Elle a consisté en la réalisation de l'état des lieux des réseaux de collecte, de transport et des unités de traitement des eaux usées. Elle a été complétée par un pré-diagnostic, suivi de diagnostics des installations. Au cours de cette étape, trois campagnes de mesures sur les réseaux ont été organisées (suivies en période de nappes haute et basse et lors de la période touristique estivale) afin de caractériser la saisonnalité de la collecte des eaux usées et la présence d'eaux parasites. Le comité de pilotage s'est réuni trois fois au cours de l'année pour prendre connaissance de l'avancée de l'étude et décider des orientations dans son déroulement. Il est constitué d'élus de la CARA et d'acteurs du secteur de l'eau (DDTM, Conseil départemental 17, Agence de l'eau Adour Garonne, ARS, IFREMER, Syndicat des Eaux 17 et Compagnie des Eaux de Royan). Pour compléter ce travail, en 2017, un nouveau zonage d'assainissement collectif/non collectif sera défini. Puis il sera soumis à enquête publique avant d'être adopté en conseil communautaire.

■ Mieux connaître nos installations pour améliorer l'environnement olfactif. Sur la station de Saint-Georges-de-Didonne, une étude diagnostic sur les odeurs a été réalisée afin de

déterminer l'origine des odeurs et proposer un programme d'actions pour réduire l'impact olfactif du site et l'exposition professionnelle du personnel. L'étude a permis de déterminer les principales sources d'émission. Des travaux sont proposés pour les canaliser en vue de leur traitement et améliorer les pratiques d'exploitation du site.

■ Poursuivre l'optimisation de la filière agricole de recyclage des boues. À Cozes, la CARA a procédé à l'extension et à la couverture de l'aire de stockage des boues d'épuration. Celles-ci proviennent des stations de Saint-Georges-de-Didonne et de Cozes. Cet aménagement de 281 700 € HT permettra de faciliter l'entreposage et la traçabilité des boues en vue de leur valorisation agricole, d'en maintenir les caractéristiques et de limiter la production de jus de ruissellement.

■ Une étude de définition pour équiper la commune de Corme-Écluse en assainissement collectif, a abouti à la définition d'un réseau de collecte de près de 4 600 mètres dont 1 600 mètres de conduites de refoulement, 4 postes de refoulement et une unité de traitement pour 950 équivalents habitants. Ces éléments ont été

présentés à la mairie en février 2016. La consultation des entreprises au second semestre 2017 devrait permettre le démarrage des travaux début 2018, pour une première phase concernant le centre-bourg et l'unité de traitement des eaux usées.

### Des investissements importants

Le 23 novembre 2015, le conseil communautaire a voté une programmation de travaux 2016 pour un montant total de **2 166 300 € HT** (633 300 € HT pour la collecte, les études, l'extension ou la création de l'assainissement et 1 533 000 € HT pour les travaux de réhabilitation).

■ **Extension de réseau**, notamment à Breuillet (route du Montil) ; à Épargnes (route de l'Estuaire) et Vaux-sur-Mer (rue Malakoff et chemin de la Source) ; ...

■ **Réhabilitation de réseau** notamment à Étaules (Rues Matte à la Canette, Émile Lestrille et RD 14) ; La Tremblade (Boulevard Laleu et rue de la Corderie) ; Saint-Georges-de-Didonne (Avenue du Maréchal Juin) et Saujon (Rue et place Richelieu).



## La redevance assainissement

Le prix pour la collecte et le traitement des eaux usées s'élève en 2016 à **2,19€ TTC / m<sup>3</sup>** (comprenant la part de la collectivité et la part du délégataire, mais hors redevance Agence de l'eau) sur une base de consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (rappel 2015 : 2,17 € TTC/m<sup>3</sup>).

**Il n'y a pas eu d'augmentation de la part collectivité en 2016.**

## Soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne apporte un soutien financier à notre collectivité notamment dans le cadre des aides à la performance épuratoire. En 2016, son montant a été de 374 616,00 € (aide correspondante à l'activité 2015).

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé :** les eaux usées sont traitées sur

la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

**Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.** Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...). Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

**Les usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC)** sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou

dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement. **5 927 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.**

Par anticipation de la réglementation, le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération **deux missions principales : l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter, et la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations.** Ces diagnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes. En 2016, ont été réalisés :

- 141 contrôles des nouvelles installations mises en service et classées conformes (124 en 2015) ;
- 200 contrôles des installations existantes dont 144 dans le cadre de ventes immobilières (710 en 2015 pour 138 ventes). En 2016, la vérification des installations en zone ostréicole a débuté par la commune de La Tremblade.



## Les redevances ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 23 novembre 2015 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

## Subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Au titre des contrôles réalisés par le SPANC, l'Agence de l'eau a apporté en 2016 une aide financière de 35 550 € (pour l'activité de 2015), contre 19 919 € pour l'exercice 2015 (activité 2014).

## ET EN 2017...

### Assainissement collectif

- La révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées se poursuivra par :
  - L'étude puis le choix d'un des scénarios élaborés
  - L'étude énergétique-développement durable, la recherche de solutions alternatives au rejet en mer des eaux traitées, la sécurisation des réseaux de transport intercommunaux et gestion patrimoniale
  - La définition du programme d'actions et du plan d'actions amenant à l'horizon 2030 à concevoir les installations et la stratégie pour répondre aux perspectives démographiques, réglementaires et environnementales.

En parallèle, il sera mené la révision des 34 zonages d'assainissement collectif / non collectif avec mise à l'enquête publique des cartes communales avant validation par le conseil communautaire.

- Poursuite de la réhabilitation des réseaux les plus anciens et extension avec de nouveaux réseaux
- Début des travaux à Puyrenaud (Semussac) pour la création du réseau et poste de refoulement, ainsi que le démantèlement de l'unité actuelle de traitement des eaux, l'ensemble pour un montant de 130 000 € HT, répondant à l'augmentation démographique du secteur de Trignac
- Début des travaux de mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement pour le hameau de Javrezac à Cozes. Le coût du chantier sera de l'ordre de 492 000 € HT pour 36 branchements, 1 225 m de réseau gravitaire, 190 m de refoulement et 1 poste de refoulement, et la création d'une unité de traitement de 140 équivalents habitants par disque biologique suivi d'un filtre planté de roseaux avant infiltration des eaux traitées.

### Assainissement non collectif

- Fin du premier diagnostic de fonctionnement des installations existantes avec notamment la poursuite des vérifications des dispositifs présents dans les zones ostréicoles.

La CARA  
développe





# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2016, l'action économique de la CARA s'est considérablement renforcée dans l'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux avec le lancement de la Plateforme Entreprendre le 29 novembre. L'Agglomération a également poursuivi ses actions d'aménagement économique et de promotion du territoire.

## ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

■ **Journée de l'entrepreneur.** Organisée par la CARA, la huitième édition de la Journée de l'entrepreneur s'est tenue le 28 novembre 2016 à la salle de la Salicorne à Saujon. Cet événement a permis la rencontre d'une trentaine d'exposants avec un public composé de plus de 150 porteurs de projets. Très appréciée, cette édition déclinait l'espace du salon autour de quatre thèmes :

- accompagnement par les institutionnels (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Pôle Emploi), les ordres (experts-comptables, avocats, notaires) ou les acteurs spécialisés (Couveuse d'entreprises, Espace gestion, etc.),
- financement, bancaire ou autre,
- aspects sociaux,
- clubs et réseaux.

L'entreprenariat au féminin était à l'honneur avec une table ronde animée par la Couveuse d'entreprises de Charente-Maritime qui a rassemblé près de 50 participant(e)s.

■ **Lancement de la Plateforme Entreprendre** lors de l'édition 2016 de la Journée de l'entrepreneur. Il s'agit d'un service multi-partenarial, animé par la CARA et qui sert de point d'entrée pour les porteurs de projets (implantation, reprise ou

développement d'activité). Au sein de cette Plateforme, ils sont accueillis, orientés vers les compétences de nos partenaires, et suivis dans la durée jusqu'à la bonne réalisation de leur projet.

**La Plateforme Entreprendre confirme le rôle central et fédérateur de l'Agglomération dans l'animation économique du territoire.** Elle garantit, pour chaque porteur de projet, de trouver un accompagnement spécifique, qualifié et efficace. Elle assure également des missions favorisant l'écosystème des entreprises :

- Animation et développement du partenariat. La CARA anime un partenariat auprès de 40 structures. Deux rencontres entre partenaires sont prévues courant 2017 en vue de partager une vision commune et des outils de développement du territoire. La CARA a par ailleurs poursuivi son soutien à trois structures d'ac-



compagnement des porteurs de projets :

- ▼ Initiative Charente-Maritime (octroi de prêts d'honneur à des créateurs ou repreneurs d'entreprises)
- ▼ la Couveuse d'entreprises de Charente-Maritime (CECM, portage d'une phase de « test grandeur nature » du projet en amont de l'immatriculation de l'entreprise).
- ▼ l'association en faveur de la création de clubs CIGALES sur le territoire de l'agglomération. Les CIGALES sont des clubs de particuliers qui investissent dans des projets entrepreneuriaux répondant aux valeurs de l'économie solidaire. Deux CIGALES sont aujourd'hui actives sur le territoire de la CARA.

→ **Permanences des partenaires économiques.** La CARA accueille dans un bureau dédié, situé **17 rue de l'Electricité à Royan** ses partenaires sous forme de permanence pour rencontrer et accueillir gratuitement les porteurs de projets qui le souhaitent. Fin 2016, **neuf structures utilisaient ce service.**

→ **Intelligence économique.** Relancée en 2015, une cellule de veille économique est animée par la CARA et rassemble régulièrement les consulaires, Pôle Emploi et la Mission Locale

autour des enjeux et des projets en cours ayant trait aux secteurs prioritaires.

## AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

■ **PAE La Roue 2 (Saujon).** 2016 a vu s'engager concrètement la commercialisation du parc d'activités économiques (PAE) La Roue 2, à Saujon. À ce jour, deux cessions ont d'ores et déjà été réalisées et une troisième est en cours. Ainsi, 2017 verra l'arrivée sur le Parc des salariés de la société ISONEUF (travaux d'isolation), ATHANOR SEME (négoce de matériels éducatifs) et BOULESTEIX COLLECTION (fabrication de sculptures et objets décoratifs).

■ **PAE Les Justices 2 (Arvert).** Dans le même temps, la commune d'Arvert a vu sortir de terre le nouveau parc d'activités économiques Les Justices 2. Ce parc, dont l'aménagement sera achevé au début du printemps 2017, a une vocation multiple : industrielle, artisanale, tertiaire et de loisirs. Il accueillera également une double déchèterie, pour particuliers et pour professionnels. Avec 54 000 m<sup>2</sup> ouverts à la commercialisation courant 2017, ce parc d'activités est organisé en **sept macro-lots, pouvant comptabiliser jusqu'à 33 parcelles distinctes.**

■ **Transfert des zones d'activités économiques communales.** La loi 2015-991 du 7 août 2015, dite

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a conféré aux intercommunalités l'exclusivité de la compétence « aménagement, création, entretien et gestion des zones d'activités ». De ce fait, **20 zones d'activités communales doivent être transférées à la CARA.** Un inventaire complet de ces zones a été réalisé et validé avec les communes en 2016. Restera, en 2017, à finaliser le transfert par l'évaluation des charges afférentes.

## APPROCHE FILIÈRES : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Fin 2016, la CARA a lancé une action partenariale autour de l'économie circulaire. Il s'agit d'organiser l'activité économique autour d'objectifs **de moindre consommation des ressources, de revalorisation des déchets, d'évolution d'une économie de la propriété à une économie de la fonctionnalité** (ex : ce qui compte n'est plus de posséder un smartphone, mais de bénéficier d'un service de téléphonie mobile).

Cette démarche est accompagnée par le Pôle des Éco-industries de la Nouvelle-Aquitaine. Elle a d'ores et déjà permis la constitution d'un groupe projet (réunissant la CARA, les consulaires et des clubs d'entreprises) et l'élaboration par l'AREC (Agence régionale d'évaluation environnement et climat) d'un pré-diagnostic des potentiels de ressources recyclables du territoire. Ce travail se poursuivra en 2017.



# DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTRÉICOLE ET RURALITÉ

Le service développement agricole, ostréicole et ruralité mène différentes actions :

↳ des animations auprès du grand public et des scolaires sur les thèmes de l'agriculture et l'alimentation ;

↳ la promotion et la valorisation des produits locaux, de qualité et issus d'une agriculture durable. La CARA privilégie les démarches collectives en associant les producteurs du territoire.

## DES ACTIONS GRAND PUBLIC

En 2016, la CARA a soutenu et accompagné plusieurs événements destinés à faire découvrir au grand public la diversité des produits de notre terroir. Ces animations mettent en valeur les

produits de qualité, issus des fermes de notre territoire dont les plus emblématiques sont le pineau des Charentes, les huîtres Marennes-Oléron ou encore l'agneau de l'estuaire.

■ **Les marchés fermiers.** Lieux de rencontre par excellence entre producteurs et consommateurs, la CARA organise chaque année des marchés fermiers, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Les producteurs présents élaborent des repas fermiers à partir de leurs produits et proposent à la vente leurs différentes spécialités. En 2016, **quatre marchés fermiers ont été organisés « hors saison » pour un total de 670 repas servis :**

↳ à Chaillevette le 14 mai pour « Le Train Surprise » (édition spéciale de la ligne du « Train des Mouettes »



organisée avec l'association Trains et Traction, avec un dîner / concert au cœur du marché fermier),

- ▼ à Mornac le 3 septembre pour l'évènement annuel de « La Remontée de la Seudre » ;
- ▼ à Barzan le 11 septembre à l'occasion de la Fête des Grands Livres ;
- ▼ et à Royan le 24 septembre pour l'évènement « Instants Jardins » organisé par la ville de Royan au Vallon de Ration.

■ **La fête de l'agneau de l'estuaire**, dimanche 26 juin 2016, à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet. À l'initiative de l'association « Les Moutonniers de l'estuaire », cette manifestation a rassemblé moutonniers, élus et grand public autour de cette activité d'élevage, essentielle à l'entretien des marais des rives de Gironde et au maintien de la biodiversité de ces milieux naturels fragiles.

■ **Le salon des vignerons bio de l'estuaire**. Le 3 juillet 2016, l'association « Graines d'estuaire » a organisé à Mortagne-sur-Gironde son cinquième rendez-vous annuel entre vignerons bio et grand public, autour

du développement durable. Des ateliers dégustation, une exposition, un marché paysan et des assiettes des producteurs ont ravi les quelques 1000 visiteurs.

■ **La fête de l'énergie**. Le 8 octobre 2016, le service agricole a participé pour la première année à cet évènement, organisé par le service environnement de la CARA. Une présence pour informer et sensibiliser petits et grands sur le rôle énergétique des aliments. Des affiches explicatives et différents jeux ont été mis à disposition ainsi qu'un livret avec lequel le public a pu repartir. Une centaine de personnes se sont prises au jeu pour apprendre en famille.

## EN MILIEU SCOLAIRE

■ **Interventions en classe**. Le service agricole contribue au programme d'animations pédagogiques « développement durable » de la CARA. Ainsi, sur l'année scolaire 2015-2016, le service a réalisé **42 interventions dans les classes primaires et maternelles** du territoire. Des sujets comme l'origine

des aliments ou encore la saisonnalité des produits sont abordés pour informer, sensibiliser et éduquer les enfants.

■ **L'école va à la ferme**. En 2016, la CARA a pris en charge les réservations et le financement des transports de 24 classes. Ainsi, **plus de 550 enfants ont visité une ferme pédagogique** parmi les six sites agricoles proposés. Symbole de notre territoire, la thématique ostréicole est désormais représentée par l'association « l'huître pédagogique » de Mornac-sur-Seudre qui accueille les enfants à la découverte de ce patrimoine naturel et culturel.

## FAIRE DÉCOUVRIR L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX

■ **Édition du livret « La route des saveurs » 2016**. Publié depuis 2003, ce guide promeut la marque « Couleurs et Saveurs » portée par 31 producteurs du territoire Royan Atlantique, membres de l'association Terr'Océannes. Dans ce cadre, ils s'engagent à proposer des produits locaux et de qualité et à faire découvrir aux visiteurs leurs exploitations, leurs métiers et leurs savoir-faire. Ce livret



a été édité à **30 000 exemplaires** et distribués dans les hôtels et campings, les offices de tourisme de l'agglomération et au réseau de producteurs cités dans ce catalogue. Les productions diversifiées du territoire y sont représentées : pineau des Charentes, cognac, vins de pays charentais, viandes de bœuf, de veau, de porc ou d'agneau de l'estuaire, œufs, fruits et légumes de saison, mais aussi farine et pains, conserves variées, huiles végétales, fleurs et plants, huîtres, sel...

### FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE

■ **Groupement local de commandes alimentaires : mise en place et lancement.** En 2016, accompagnée par le cabinet RNC conseil, la CARA a animé et financé la mise en place d'un groupement local de commandes alimentaires à destination de la restauration hors domicile (RHD). En début d'année, les besoins de 17 établissements volontaires (cuisines

centrales, cantines scolaires, lycées, collèges et un EHPAD) intéressés par ce projet ont été recensés et analysés, pour rédiger l'appel d'offres qui a été publié en octobre 2016. Le groupement mutualise l'achat de denrées alimentaires (20 lots) et de produits d'entretien et jetables (un lot) nécessaires au fonctionnement des restaurants collectifs du territoire. En fin d'année le cabinet RNC conseil, la CARA et les chefs cuisiniers / gestionnaires ont participé aux tests à l'aveugle d'une quinzaine de lots dans le but d'analyser les offres reçues. Ces tests se sont déroulés sur trois jours dans les établissements volontaires. Un protocole a été mis en place afin de préserver la saveur brute des aliments et être le plus objectif dans l'appréciation des échantillons (texture, homogénéité, tenue à la cuisson, goût, ...).

L'achat par l'intermédiaire de ce groupement garantit aux adhérents d'être en conformité avec le code des marchés publics.

### CRÉER UN PÔLE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX

Soucieuse de répondre aux attentes de ses habitants et de soutenir l'économie agricole locale, la CARA a la volonté d'accompagner les producteurs locaux pour développer la transformation et la vente de leurs produits en circuits courts de proximité. Avec le soutien financier de l'Europe et de la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du programme LEADER, la CARA a conduit en 2016 une étude de faisabilité pour la création d'un atelier collectif de découpe et transformation de viandes locales et d'une légumerie / conserverie. Ce pôle de transformation pourrait permettre aux producteurs de développer la vente de leurs différents produits auprès des particuliers, mais aussi des commerces de proximité et des acteurs de la restauration hors domicile. Un groupe de producteurs du territoire est aujourd'hui constitué autour de ce projet et la CARA poursuivra ses travaux en 2017 en partenariat avec ce collectif.



# ÉTUDES PROSPECTIVES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

## LES POLITIQUES CONTRACTUELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.

La CARA, à travers sa direction des études prospectives et politiques contractuelles (DEPPC), s'engage en faveur du développement du territoire, en mobilisant et en sécurisant des financements, notamment européens, destinés à soutenir des projets locaux dans de nombreux domaines (développement agricole, aquaculture, économie, environnement...)

2016 marque la concrétisation de projets lancés dès 2013 avec l'introduction des nouvelles programmations européennes (2013-2020). La refonte de l'organisation territoriale introduite par la Loi NOTRe et

son impact sur les politiques de contractualisation de l'État et de la Région s'est, en outre, traduite par un renforcement de la coopération avec les territoires voisins.

## LE PROGRAMME LEADER

Après la sélection de la candidature de la CARA au programme LEADER, la DEPPC a consacré une large partie de l'année 2016 à la mise en place de ce dispositif. **Le Groupe d'Action Locale (GAL)**, qui s'appuie sur un partenariat public-privé, chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire, a été instauré par délibération du conseil communautaire, le 31 mars 2016.



Le **comité de programmation**, organe décisionnel du GAL, s'est réuni pour la première fois en mai et une animatrice LEADER a été recrutée afin d'assurer la coordination du programme et accompagner les porteurs de projet dans le montage de leur dossier de subvention. De mai à septembre, le travail du GAL s'est concentré sur la définition d'une stratégie d'intervention en faveur des zones rurales autour de trois grands objectifs : le développement de l'économie productive locale, l'attractivité économique et résidentielle du territoire, et la définition d'une offre touristique basée sur la complémentarité entre les espaces ruraux et littoraux.

Ce travail a conduit à la signature, le 21 décembre 2016, d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine validant la stratégie LEADER du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et l'attribution d'une enveloppe 1 688 000 €.

## LE PROGRAMME FEAMP

Dans la continuité du travail engagé en 2015 avec le Pays Marennes Oléron, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et les filières professionnelles de la pêche et des cultures marines, la mise en œuvre d'un programme porteur d'ambition pour le développement durable de l'aquaculture autour de l'indication géographique protégée « Huîtres Marennes-Oléron » s'est concrétisée par la constitution d'un groupe d'action locale pêche aquaculture (GALPA) et l'attribution d'une enveloppe de **1,1 million d'euros de fonds européens sur cinq ans**.

La stratégie du GALPA Marennes Oléron, intitulée « **La pêche et les cultures marines au cœur du développement d'un territoire entre mer et marais** », s'attache d'une part, à maintenir et créer des emplois directs ou indirects dans les filières pêche et aquaculture et d'autre part, à renforcer la place de ces filières dans le développement des territoires littoraux, dans une perspective de croissance « bleue » durable.

La réunion d'installation du comité de sélection du GALPA s'est tenue le 13 octobre 2016. Ce comité composé d'acteurs publics et privés représentatifs des filières professionnelles, assurera la bonne utilisation des fonds FEAMP qui lui ont été délégués et décidera, seul, de l'attribution des aides.

Afin de faire connaître aux élus et aux acteurs du territoire ce nouveau dispositif, une réunion de lancement publique a été organisée par la DEPPC sur la commune de La Tremblade en novembre 2016.

## LE PROGRAMME AMI-LITTORAL

En 2016, la DEPPC a également été chargée, en transversalité avec les autres services de la CARA, d'étudier la faisabilité d'une candidature commune avec le Pays Marennes-Oléron et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, à l'appel à manifestation d'intérêt « aménagement durable et préservation du patrimoine littoral » publié dans le cadre contrat de plan État Région 2015-2020.

De février à juin, une série de réunions de travail techniques entre les services des collectivités partenaires, a conduit au dépôt d'un projet visant à « accompagner le développement des initiatives économiques et des usages durables des marais littoraux de Brouage, Seudre et Oléron », qui a été retenu par la préfecture de Région, en novembre 2016.

Ce programme, d'une durée de trois ans, contribuera à **améliorer la connaissance des marais, de leurs usages et de leurs fonctionnalités, mais aussi à mieux encadrer leur potentiel de développement économique, touristique et de loisirs**. Une phase opérationnelle permettra par la suite d'accompagner des projets publics d'aménagement cofinancés au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

## ET AUSSI :

- Réalisation d'un diagnostic territorial et recensement des projets d'investissement des communes du territoire, en vue de l'élaboration prochaine d'un contrat de ruralité avec l'État.

« Projets cofinancés par l'Union européenne » :



## EN 2017 :

- Conventionnement avec la région Nouvelle-Aquitaine et lancement opérationnel du programme AMI littoral.
- Signature d'un contrat de ruralité avec l'État.
- Programmation des premiers projets dans le cadre des programmes LEADER et FEAMP.





# CULTURE

La CARA met en œuvre des actions culturelles et patrimoniales diversifiées, construites avec les partenaires locaux, en faveur d'une culture de découverte au plus proche des habitants du territoire. À travers ses projets, la Communauté d'Agglomération continue d'associer l'exigence artistique à l'ancrage territorial.

## LES JEUDIS MUSICAUX : 34 CONCERTS, 93 ARTISTES ACCUEILLIS PAR LA CARA

En 2016, la 28<sup>e</sup> édition a enregistré 5 555 entrées dont plus de 4 900 payantes. Les Jeudis Musicaux restent un projet territorial d'une ambition artistique unique en son genre, véritable saison musicale aux beaux jours de l'été. Un rayonnement également reconnu par les artistes eux-mêmes et par la presse spécialisée.

Le talent et l'excellence des artistes, prestigieux ou prometteurs, font résonner les églises des 34 communes du territoire, durant **quatre mois**, avec une **programmation aussi riche que variée**, autour de la musique de chambre, allant du classique au contemporain. Une exigence de **qualité artistique**, qui rejoint celle, plus technique, de l'organisation du concert avec le concours des relais locaux (comité des fêtes ou foyers ruraux). En lien avec le service des affaires culturelles, près de **200 personnes** contribuent à la réussite de cette saison musicale et à une diffusion de la musique au plus large public possible et au plus près des habitants.

Grâce aux moments de convivialité à l'issue de chaque concert, est donnée au public l'opportunité rare de rencontrer des virtuoses habitués aux plus grandes scènes internationales comme le Quatuor Modigliani, Laurent Korcia, Romain Leleu, François Chaplin ...

Depuis leur création en 1989, les Jeudis Musicaux sont devenus des rencontres musicales dignes des plus grandes manifestations dédiées à la musique classique, et ont su évoluer au fil des saisons. Ainsi, ont été programmés des mardis et des vendredis, des concerts à horaires décalés. En 2016, le public a acheté ses billets à l'avance **via deux réseaux de distributeurs** (Fnac et Ticketnet), ce qui a représenté environ 30% des ventes. Le tarif des concerts est passé de **12 à 14€** et reste attractif notamment avec la **gratuité pour les moins de 16 ans**.



## LES SENTIERS DES ARTS, UN RENDEZ-VOUS CULTUREL ET ARTISTIQUE AUTOMNAL

### Une surprenante galerie d'art à ciel ouvert

Fort du succès de la quatrième édition, la CARA a présenté un nouveau sentier artistique éphémère qui concilie art et patrimoine en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire. Les trois collectivités se sont associées pour organiser un nouvel itinéraire artistique des **Sentiers des Arts - Regards hors saison** qui valorise les rives de la Gironde et continue de puiser son originalité dans la présentation d'œuvres éphémères sur un parcours d'environ 40 km.

Six escales artistiques ont été proposées, reliées par une route panoramique côtière et par l'itinéraire cyclable du **Canal des deux mers : le port de Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, le port de Mortagne-sur-Gironde et son cheminement vers l'estuaire, la tour de Beaumont à Saint-Fort-sur-Gironde et à proximité de Saint-Romain-sur-Gironde, Port Maubert à Saint-Fort-sur-Gironde, le pôle nature de Vitrezay à Saint-Sorlin-de-Conac et le parc ornithologique de Terres d'Oiseaux à Braud-et-Saint-Louis.**

Depuis quatre ans, la CARA accueille des artistes contemporains cherchant

dans la nature, loin de tout cadre institutionnel, un espace pour leur création. Qu'ils disposent dans les paysages des sculptures de métal et de verre ou qu'ils utilisent directement la pierre et le bois pour créer leurs œuvres, tous ces créateurs nous font découvrir une autre image de nos habituels lieux de vie.

À travers ce lien entre patrimoine et démarche artistique, le public est invité à porter un nouveau regard sur six sites d'exception et à s'immerger dans le monde du Land Art.

**22 œuvres présentées au public et artistes en résidence du 10 au 16 septembre 2016** dont 10 sur le territoire de la CARA :

- *Esturgeon musical* de Fiona PATERSON
- *Bird Landscape* – Collectif les éoliens, jardiniers du vent Rémi DUTHOIT et Franck FEURTE
- *Embâcle* de Joël THEPAULT
- *Phare de l'or noir* de Mark KRAMER
- *Radiolaires* de Thierry MONTOY
- *Des requins de douelles* de Patrice LIRON
- *N'importe quoi* de Fabrice PRESSIGOUT
- *AMER* – Association Artisans du vent de Bruno TONDELLIER et Didier FERMENT
- *Mouches en bord de mer* de Clotilde PREVOST
- *Le paysage exposé* d'Arno ARTS

↳ Retour des **Compagnons** de Philippe BERCET : des guides qui marquent le paysage de leurs empreintes de géants et qui accompagnent les promeneurs.

Ce projet a été mis en place **en lien avec les différents partenaires et acteurs locaux. Sept semaines d'animation et de rencontres** ont été organisées par le service des affaires culturelles, les communes, les associations et les sites patrimoniaux associés (Pôle nature de Vitrezay, Parc ornithologique de Terres d'Oiseaux...), destinées aux visiteurs et au jeune public (scolaires et centres de loisirs) : ateliers d'initiation au Land art ; sortie découverte Land Art.

■ **Environ 1000 écoliers ont visité les sites (deux fois plus qu'en 2015) grâce à une collaboration avec l'Éducation nationale qui a mis en place une formation pour les professeurs des écoles ainsi qu'un livret pédagogique réalisé par la conseillère pédagogique arts visuels.**

■ **Une fréquentation exceptionnelle qui augmente chaque année : plus de 15 000 visiteurs. Cette affluence a pu être constatée tout au long de la manifestation.**

Un plan de communication spécifique a été mis en place, permettant également un bon relais auprès de la presse et des médias, ainsi qu'une signalétique à fort impact visuel.



## LA MAISON DES DOUANES

À partir de la synthèse des enjeux et des orientations générales proposées autour du projet de la Maison des Douanes, le service des affaires culturelles est impliqué dans la réflexion autour du mode de gestion et de fonctionnement de ce nouveau lieu, de la définition des contenus des espaces d'exposition, de l'atelier d'artiste..., ainsi que des aspects liés à la médiation culturelle, à la promotion et au rayonnement du site.

## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS EN MATIÈRE D'ANIMATION TERRITORIALE

La CARA soutient les manifestations intercommunales liées à l'animation culturelle. L'ensemble des dossiers est étudié par le service des affaires culturelles en tenant compte des modalités d'attribution des subventions en matière d'animation territoriale. Chaque demande est présentée en commission culture pour avis, puis en conseil communautaire pour décision.

- En 2016, le service a instruit les demandes concernant 27 manifestations ; 17 ont reçu un avis favorable.

## ET EN 2017...

- Préparation de la 29<sup>e</sup> édition des Jeudis Musicaux.
- Organisation de la cinquième édition des « Sentiers des Arts – Regards hors saison d'un estuaire à un autre... De la Seudre à la Gironde » en partenariat avec les Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire ainsi que les communes de L'Éguille-sur-Seudre, Mornac-sur-Seudre et Chaillevette.
- Poursuite de l'instruction des dossiers de demandes de subvention en matière d'animation territoriale.
- Ouverture de la Maison des Douanes. Présentation d'un espace d'exposition permanente dédié à l'histoire du site et d'une première exposition temporaire, « Jephon de Villiers, guetteur de la mémoire des mondes oubliés ».
- Préparation de la programmation 2018 de l'espace d'exposition temporaire de la Maison des Douanes.





# PATRIMOINE

## GESTION ET VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royannais durant la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'au monde rural à travers la collection agricole. Ces biens sont gérés par le service des affaires culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets en lien avec notre territoire.

■ En 2016, la CARA a prêté des objets de la collection seconde guerre de la CARA dans le cadre de l'exposition « **1939-1945 Guerre et plages** » consacrée à la Seconde Guerre mondiale et présentée du 14 décembre 2015 au 31 octobre 2016 au Musée de Royan.

■ La commune de Vaux-sur-Mer, dans le cadre des manifestations « Plus d'arbres, plus de vie » et « Fête de la Nature », a sollicité la CARA pour le prêt de l'ensemble des œuvres Land Art dites, « *Les Compagnons* » de Philippe BERCET. Ces 19 œuvres acquises en 2014 dans le cadre de la seconde édition des Sentiers des Arts – Regard hors saison sur l'estuaire de la Gironde, ont été exposées du 15 mars au 15 juin 2016 dans les jardins de la mairie.

## SITE INTERNET

Le « Musée du Patrimoine du Pays Royannais » :

➔ [www.pays-royannais-patrimoine.com](http://www.pays-royannais-patrimoine.com)

Constitué à partir des travaux et réflexions du service des affaires culturelles autour des particularités historiques, culturelles, patrimoniales du territoire, le site rassemble objets, documents caractéristiques en provenance des collections publiques ou privées, archives diverses, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire, le patrimoine et l'actualité du territoire.

Outil de conservation, de pérennisation et de restitution de l'information, le site continue à être très apprécié pour la découverte du patrimoine du territoire, tant par les visiteurs que par les habitants.

Chaque année, de nouvelles informations viennent enrichir le musée virtuel ; ce dernier est également complété au moyen d'éléments transmis par les partenaires : communes, associations, sites patrimoniaux, érudits locaux, ...

## ET EN 2017...

■ Enrichissement du site internet, en lien avec les acteurs locaux et des représentants des sites patrimoniaux du territoire.



# TOURISME ET NAUTISME

**Évolution de la compétence tourisme, création d'un site internet de séjour, soutien aux professionnels, événements nautiques, nouvelles activités de pleine nature... Par ses actions, la CARA contribue à l'animation, au développement et à la promotion touristique et nautique du territoire.**

## TOURISME

### Promotion du territoire

■ **Guides des animations et brochures thématiques.** En partenariat avec les offices de tourisme, la CARA a édité en 2016 un guide des animations estivales, imprimé à 150 000 exemplaires (70 000 en juin/juillet et 80 000 en août/septembre) et distribué par les offices de tourisme et leurs partenaires. Le service tourisme, nautisme et activités de pleine nature de la CARA contribue à la promotion touristique du territoire en éditant plusieurs autres brochures : guide nautique

(16 500 exemplaires), horaires des marées (60 000 exemplaires), Pass' nautique (5 000 exemplaires), guide vélo (40 000 exemplaires) et Escapades (5 000 exemplaires).

■ **Troisièmes rencontres territoriales du tourisme.** Près de 250 élus et techniciens des communes, des intercommunalités et des offices de tourisme de toute la future « grande région » ont participé à cette troisième édition, qui avait pour thème : **Manager le tourisme local, construire une relation collectivités locales et offices de tourisme.**

Dans une période de regroupement à marche forcée, le projet de développement touristique du territoire n'a pas toujours sa place. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit : manager le tourisme local dans sa globalité. Pour réaliser cet objectif, il faut que la collectivité et son outil qu'est l'office de tourisme organisent un fonctionnement nouveau, performant et fluide.

■ **Consolidation du site internet de séjour** : [www.royan-atlantic.fr](http://www.royan-atlantic.fr). Outil indispensable pour la valorisation touristique du territoire, ce nouveau type de site internet s'adresse à des personnes mobiles. Il a pour intérêt de promouvoir une information « chaude » en fonction d'un algorithme qui prend en compte la géolocalisation, l'heure de la recherche et la météo. Il permet de communiquer et de diffuser l'information au plus près des acteurs touristiques, des populations locales, résidents secondaires et touristiques. Mis en ligne en juillet 2015, il est alimenté par les offices de tourisme via la plateforme « extranet » gérée par le comité départemental du tourisme 17. Le service tourisme de la CARA assure cette saisie pour les communes n'ayant pas d'office de tourisme.

■ **Bordeaux fête le vin**. Pour cette édition, la CARA était présente sur un stand commun à trois intercommunalités : la CdC de Haute Saintonge, la CdC de l'Estuaire et la CARA, qui s'est chargée d'assurer la promotion de la destination Royan Atlantique auprès des visiteurs et acteurs institutionnels de la métropole bordelaise.

### Appui aux professionnels

■ **Organisation d'éducteurs**. Le service tourisme-nautisme de la CARA a organisé deux éducteurs au printemps 2016 pour présenter au personnel d'accueil des offices de tourisme des lieux touristiques (patrimoine) ou des activités du territoire (nautisme, randonnée...). Deux thématiques ont été proposées : tourisme et patrimoine (avec une visite du site archéologique du Fâ à Barzan, du bowling de Meschers-sur-Gironde et du Parc de l'estuaire à Saint-Georges-de-Didonne), nautisme et randonnée (pratique du téléski nautique et de la course d'orientation à Saujon). Cinquante professionnels issus de 14 offices du territoire y ont participé.

■ **Ateliers numériques**. Quatre ateliers ont été présentés aux prestataires des communes touristiques par les animateurs numériques de territoire présents dans les offices de tourisme de Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes-La Palmyre : comprendre Google et augmenter la visibilité de



son entreprise ; créer et animer sa page Facebook ; maîtriser, surveiller, agir et soigner sa e-réputation ; améliorer sa gestion client par courriel. Deux réunions ont également été organisées à destination des socio-professionnels du territoire pour leur **présenter le système de commercialisation en ligne « open system »** ainsi que le **wifi de territoire**.

■ **Suivi de la fréquentation touristique**. Le service tourisme questionne régulièrement les acteurs touristiques du territoire (offices, hébergeurs, prestataires...) sur la fréquentation de leurs établissements, afin de suivre les tendances et maintenir le contact avec la filière.

### Loi NOTRe : transfert de la compétence « tourisme » des communes à l'intercommunalité

L'économie touristique vit une période de mutation presque sans équivalent dans son histoire depuis une quinzaine d'années : mondialisation, développement des transports, émergence de nouveaux marchés émetteurs et réceptifs, modification des comportements et des attentes des consommateurs et surtout, révolution numérique dans la

recherche d'information et d'achat de prestations, chez soi ou en mobilité.

Aujourd'hui, la France s'engage au travers de la loi NOTRe dans une réforme destinée à clarifier l'organisation des responsabilités des collectivités. Il y aura **un impact direct de cette loi sur l'organisation touristique territoriale avec la prise de compétence obligatoire « office de tourisme » au niveau de l'intercommunalité, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017**. Les stations classées et les marques territoriales sont particulièrement concernées, avec des dispositions particulières.

C'est à partir de mars 2016 que la CARA et les communes se sont retrouvées pour organiser ce transfert de la compétence tout au long de l'année en suivant l'échéancier fixé par l'État. La CARA a fait le choix de se faire accompagner par trois cabinets sur la taxe de séjour, le transfert proprement dit et l'accompagnement des personnels des offices de tourisme.

**Le conseil communautaire, le 23 septembre 2016, a décidé de créer un EPIC chargé de gérer l'Office de tourisme communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce dernier regroupera 16 offices de tourisme et plus de 60 salariés (110 en saison).**



## ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

### Pistes et itinéraires cyclables

- **Chemin de Royan.** La CARA est devenue propriétaire du chemin dit « Chemin de Royan » sur la commune de La Tremblade et a réalisé son lever topographique en prévision de la construction d'une piste cyclable en calcaire pour assurer une jonction avec la commune des Mathes au niveau du rond-point de La Barraque. En effet, une deuxième partie de ce projet est suivie par la direction des infrastructures du Département. L'étude d'impact est en cours avant le lancement des travaux.
- Le service APN a effectué en 2016 la maintenance et le suivi du parc de **15 compteurs vélo** afin d'évaluer, suivre et comparer les niveaux de fréquentation. En 2016, on a ainsi dénombré près de **116 162 passages sur l'itinéraire de la Vélodyssée, 57 162 passages sur la V80** (à partir du mois de juin). Près de **13 000 passages ont enfin été dénombrés sur le parcours en forêt des Combots** qui amène aux plages de la Grande Côte depuis Saint-Augustin. Celui installé en 2016 sur le chemin des carrelets à l'Éguille a, lui, totalisé 14 500 passages.

- Le travail de **refonte des parcours VTT** dans la partie sud du territoire de la CARA s'est achevé au cours de l'hiver. La nouvelle proposition se base sur une offre de **12 parcours beaucoup plus ciblés VTT sur environ 300 km** (aucun chevauchement de circuits) répartis en trois niveaux de pratique. Il restera à finaliser la vérification du statut foncier de l'ensemble des parcours.

### Participation au développement d'un site internet dédié au vélo

- En partenariat avec Charente-Maritime Tourisme, la CARA s'est engagée dans la création d'un outil numérique dédié à la pratique du vélo et assurant la promotion des itinéraires. Ce site internet pourra à terme s'intégrer sur des supports web et/ou mobiles et proposer deux grandes fonctionnalités : **le calcul d'itinéraires et la proposition de balades.**

### Développement de parcours équestres

De la même manière qu'il existe en Europe des itinéraires pédestres (tels que les chemins de Saint-Jacques de Compostelle) ou cyclistes (tel qu'Euro-

vélo), l'association AREA a vocation à **créer des itinéraires équestres à dimension transnationale** pour répondre aux envies des cavaliers au long cours. Actuellement, il n'existe pas de tels itinéraires au niveau européen ni au niveau mondial. D'où l'idée d'une « **Route Européenne d'Artagnan** » sur six pays de l'UE (Allemagne / Hollande / Belgique / France / Italie et Espagne), qui passera dans 15 régions.

- À ce titre, la CARA est concernée par le projet de « **route des Cardinaux, sur les traces de Richelieu et de Mazarin** », au départ de la limite de Haute-Saintonge, avec pour objectif de rejoindre la cité de Brouage. Une reconnaissance rapide a été effectuée sur la base de cheminements déjà identifiés et existants, sur un premier tronçon de Port-Maubert (halte équestre de Haute-Saintonge) à Saint-Romain-de-Benet. Cette proposition, déjà presque entièrement balisée, associe les tracés de GR360 et GR4, GR de Pays, PR et parcours VTT. L'autre partie, de Sablonceaux à Brouage, emprunte aussi le tracé du GR4, ainsi qu'un ancien itinéraire équestre. **Le tracé de la Route d'Artagnan totalise 113 km, soit 4 à 5 étapes à cheval.** Un second travail consistant à cartographier les hébergements sur une bande de 3 km de part et d'autre du tracé, pourrait être réalisé entre Saint-Romain-sur-Gironde et Sablonceaux. Cette proposition permettrait de compléter l'offre équestre sur le territoire qui n'est aujourd'hui développée que sur la presqu'île d'Arvert.



## Développement de parcours pédestres

- En 2016 a été créé une charte graphique pour la signalétique **des sentiers Détours**, dont la marque a été déposée à l'INPI. Un premier parcours a été conçu à Saint-Georges-de-Didonne avec la mise en place de la signalétique directionnelle. Un travail est en cours sur la création d'autres parcours à Médis ou l'Éguille.

## Aménagements de loisirs en forêt de la Coubre

En collaboration avec l'Office National des Forêts, la CARA organise depuis quatre ans l'aménagement d'itinéraires de randonnées dans le massif forestier de la Coubre pour trois grandes activités de plein air : la randonnée pédestre, le vélo et l'équitation de loisir.

- Cet aménagement global a commencé en 2013 avec la création du parcours VTT des « traces de la Coubre ». Il s'est poursuivi en 2014/2015 avec l'esquisse des premières pistes équestres, puis en 2015/2016 avec la finalisation des cheminements pédestres. **L'ensemble de ce dispositif globalise aujourd'hui un linéaire de 108 km**, auquel s'ajoutent les itinéraires déjà existants du GR4 (17 km) ainsi que la Vélodyssée entre Ronce-les-Bains et La Palmyre (23km). **Au final, le massif forestier de la Coubre est sillonné par un linéaire total de parcours de loisirs proche de 150 km.**

## Publications et communication

- Toutes les données liées aux **cartes et traces gpx (permettant l'échange de coordonnées GPS) ont été mises en ligne et en téléchargement** dans les rubriques



« activités de pleine nature » du site internet de la CARA. En 2016, les cinq rubriques (vélo loisir, VTT, pédestre, équestre et course d'orientation) ont totalisé **21 078 téléchargements**, soit 27,7% pour le vélo loisir, 17% pour le VTT, 10% pour le pédestre, 16% pour l'équestre et 29% pour la course d'orientation. Cette dernière discipline a rejoint et dépassé la proposition vélo.

- En 2016, **le guide vélo** a été réédité à 25 000 exemplaires.

## Fête du vélo

- **La quatrième édition de la fête du vélo** a eu lieu le 5 juin 2016 sur le thème « On fait la grande boucle ». Au départ du Lac d'Enlias à Saint-Georges-de-Didonne, le circuit proposé a permis de rejoindre Médis, Royan, Vaux-sur-Mer et Saint-Palais-sur-Mer. L'événement a fait l'objet d'une animation Facebook.

## NAUTISME

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le conseil communautaire de la CARA a décidé de **prendre en gestion directe le label « France Stations Nautiques »**, assurée jusqu'au 31 décembre 2015 par l'association « Station Nautique Agglo Royan Atlantique » (SNARA). La CARA est signataire de la convention d'adhésion au réseau national « France Stations Nautiques ». Dans ce cadre, elle s'engage à promouvoir des activités, des services et des produits nautiques de son territoire.

**Le schéma de développement nautique 2015-2017** vise à favoriser l'accès aux activités nautiques du plus grand nombre de résidents territoriaux et en particulier les jeunes. Il a pour objectifs principaux de **permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer à l'année des sports nautiques et d'acquérir à terme une culture maritime**. Le schéma nautique a également pour ambition de permettre aux jeunes de concilier leur passion de l'activité nautique et leurs premiers pas dans la vie professionnelle, et de les accompagner jusqu'au sport de haut niveau. À travers ce schéma de développement, la CARA vise à **faire du nautisme un atout pour les jeunes de son territoire**.



■ **Activités nautiques scolaires.** La CARA a financé les activités nautiques scolaires pour que tous les enfants du territoire puissent s'initier au surf et au kayak en CE2, avant de découvrir la voile en CM1 et CM2. **Plus de 2 300 élèves scolarisés dans 34 écoles** ont ainsi suivi un apprentissage en 2016, dispensé

dans l'un des dix centres nautiques de la CARA. Pour compléter ce dispositif et permettre aux jeunes de s'entraîner, le territoire accueille **deux sections sportives voile** en partenariat avec le collège Zola, le lycée Cordouan et les clubs des Régates de Royan et Saint-Georges Voiles.





■ Afin de **développer la pratique sportive**, la CARA apporte également son soutien aux écoles de sports nautiques, à travers leurs engagements en compétition et accompagne leurs actions de développement. Elle met gratuitement à disposition des compétiteurs du territoire du matériel nautique dont elle est propriétaire, ainsi que du matériel pour assurer la sécurité des plans d'eau. Elle apporte également un soutien aux projets des **sportifs de haut niveau** licenciés sur son territoire. Elle a été très honorée d'accompagner Charline Picon jusqu'à la plus haute marche du podium olympique. Comme chaque année, les meilleurs sportifs ainsi que les plus prometteurs ont été récompensés lors de la cérémonie des **trophées nautiques**. Des textiles ont été remis aux jeunes sportifs pour identifier une équipe Royan Atlantique.

■ **Formation.** La CARA coordonne la formation des moniteurs fédéraux de voile en partenariat avec les centres de formation des bases nautiques du territoire. **Dix stagiaires de la CARA ont été diplômés** en décembre 2016 pour ensuite travailler dans les bases nautiques durant l'été 2017 ; 13 stagiaires de la CARA sont inscrits pour la formation 2016 – 2017 (ils pourront travailler contre rémunération dans les bases à partir de l'été 2018).

■ **Événements.** Le service nautisme de la CARA par son label « France Station Nautique » organise et soutient l'événementiel nautique : Nautisme en fête, Remontée de la Seudre, finale régionale de voile légère, Inter ligues catamaran, ...

■ **Nautisme et environnement.** En partenariat avec le service environnement de la CARA, les professionnels des activités nautiques ont pu assister à plusieurs demi-journées de sensibilisation à l'environnement littoral.

# RAPPORT financier





# ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

**91,63 M€**

de dépenses

dont

**18,79 M€**

dédiés à l'équipement

**8,77 M€**

de dotations globales  
de fonctionnement  
(dotation d'intercommunalité  
+dotation de compensation)

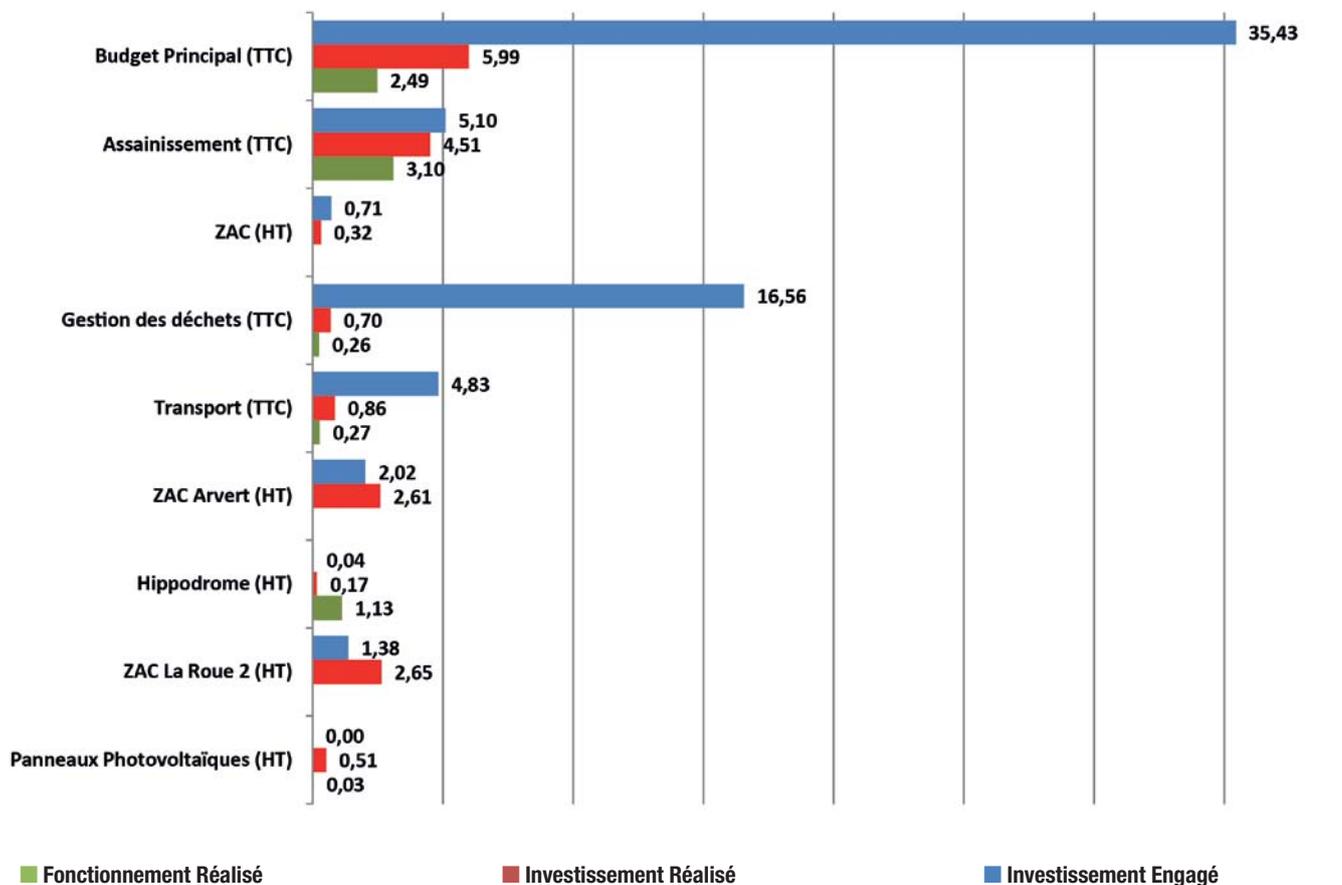
**27,68 M€**

de produit fiscal  
(10,03 M€ de produits nets  
après reversement de fiscalité)

## Équilibre financier en millions d'euros

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b> 66,06 M€	<b>Recettes</b> 90,61 M€	<b>Dépenses</b> 25,57 M€	<b>Recettes</b> 46,07 M€
<b>Reversement de fiscalité :</b> 17,65 M€	<b>Produit fiscal (économique et ménages) et compensations :</b> 27,68 M€	<b>Opérations d'équipement :</b> 7,45 M€	<b>FCTVA / TVA :</b> 1,31 M€
<b>Déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchetteries :</b> 15,17 M€	<b>D.G.F. - état :</b> 8,77 M€	<b>Subventions d'équipement :</b> 2,35 M€	<b>Subventions :</b> 1,58 M€
<b>Personnel :</b> 7,62 M€	<b>T.E.O.M. :</b> 13,22 M€	<b>Remboursement capital dette :</b> 0,97 M€	<b>Affectation résultat :</b> 5,23 M€
<b>Subventions, participations :</b> 2,24 M€	<b>Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) :</b> 7,4 M€	<b>Autres dépenses d'investissement :</b> 0,55 M€	<b>Emprunt :</b> 2,15 M€
<b>DSP Transport :</b> 4,46 M€	<b>Déchets - Redevances :</b> 3,02 M€	<b>Reste à réaliser :</b> 7,26 M€	<b>Autres recettes d'investissement :</b> 0,59 M€
<b>Contribution SDIS :</b> 2,69 M€	<b>Versement transport :</b> 2,29 M€	<b>Résultat reporté :</b> 2,24 M€	<b>Reste à réaliser :</b> 1,53 M€
<b>Autres dépenses :</b> 5,39 M€	<b>Déchets - Reprises et soutiens :</b> 2,15 M€	<b>Opérations d'ordre :</b> 4,76 M€	<b>Résultat reporté :</b> 23,99 M€
<b>Assainissement, frais de gestion :</b> 0,48 M€	<b>Participation CD17 au Réseau Secondaire :</b> 1,89 M€		<b>Opérations d'ordre :</b> 2,96 M€
<b>Intérêt de la dette :</b> 0,16 M€	<b>Prime performance station épuration :</b> 0,37 M€		<b>Amortissements :</b> 6,73 M€
<b>Dotations aux amortissements :</b> 6,73 M€	<b>Subventions, participations :</b> 1,2 M€	<b>Excédent 2016 : 20,5 M€</b>	
<b>Résultat reporté :</b> 0,45 M€	<b>Autres produits :</b> 1,06 M€		
<b>Opérations d'ordre :</b> 2,29 M€	<b>Résultat reporté :</b> 17,2 M€		
<b>Dépenses exceptionnelles :</b> 0,74 M€	<b>Opérations d'ordre :</b> 4,08 M€		
	<b>Recettes exceptionnelles :</b> 0,27 M€		
<b>Excédent 2016 : 24,5 M€</b>			

## Répartition par budget des crédits engagés par la CARA en 2016 en millions d'euros



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget Principal (TTC)	35.43M€	5.99M€	2.48M€
Assainissement (TTC)	5.10M€	4.50M€	3.09M€
ZAC (HT)	0.71M€	0.31M€	0.00M€
Gestion des déchets (TTC)	16.55M€	0.69M€	0.25M€
Transport (TTC)	4.82M€	0.85M€	0.26M€
ZAC d'Arvert (HT)	2.01M€	2.60M€	0.00M€
Hippodrome Royan Atlantique (HT)	0.03M€	0.17M€	1.12M€
ZAC La Roue 2 (HT)	1.37M€	2.64M€	0.00M€
Panneaux photovoltaïques (HT)	0M€	0.51M€	0.02M€

## Recettes de fonctionnement 2016

RECETTES FISCALES PRODUITS FISCAUX - M€-	TAUX	CA 2016
Cotisation foncière des entreprises	22.54%	4.857M€
Taxe d'habitation	7.72%	16.651M€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0%	0.00M€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2.32%	0.056M€
Allocations compensatrices		0.842M€
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		0.307M€
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		3.058M€
Taxe sur les surfaces commerciales		1.328M€
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties		0.224M€
Attributions de compensation versées aux communes		-3.362M€
Attributions de compensation versées par les communes		0.348M€
Reversement fonds national de garantie individuelle des ressources		-13.61M€
Dotation de solidarité communautaire		-0.597M€
Participation exonération autoentrepreneurs		-0.064M€
<b>FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>10.037M€</b>
Taxe Enlèvement des ordures Ménagères	*9.07%	13.219M€
Versement Transports	0.80%	2.294M€
<b>FISCALITÉ BUDGETS ANNEXES</b>		<b>15.513M€</b>

\* Taux moyen des 9 zones

**17,63 M€**  
de recettes fiscales reversées  
soit près de **67 %**  
des produits perçus

## Zoom sur la fiscalité 2016 des communautés d'agglomération

MOYENNE FISCALITÉ DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION 2016	TAXE D'HABITATION	TAXE DE FONCIER BÂTI	TAXE DE FONCIER NON BÂTI	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
GARA	7.72%	0.00%	2.32%	22.54%
Autres agglomérations Charente-Maritime	7.96%	0.32%	3.03%	24.85%
Moyenne des agglomérations de la région Nouvelle Aquitaine	9.22%	0.87%	4.95%	28.03%
Moyenne des agglomérations du territoire national	9.20%	1.30%	4.38%	26.86%

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFiP.

## Dépenses de fonctionnement par pôle de compétence

	Reversement de fiscalité	Frais généraux	Subventions Participations Contributions	Charges de personnel	Dotations aux amortissements	Frais financiers	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Total général
<b>Gestion des déchets</b>		10 118 K€	4 948 K€	1 128 K€	361 K€	2 K€			16 558 K€
<b>Opérations financières non affectées</b>	13 674 K€				1 906 K€	44 K€		61 K€	15 686 K€
<b>Assainissement</b>		437 K€	39 K€	369 K€	4 222 K€	37 K€			5 104 K€
<b>Transport</b>	13 K€	5 253 K€	43 K€	209 K€	243 K€	45 K€			5 805 K€
<b>Charges de structure</b>		1 285 K€	440 K€	2 963 K€					4 688 K€
<b>Sécurité et salubrité publique</b>		559 K€	2 766 K€	849 K€					4 175 K€
<b>Péréquation</b>	3 959 K€								3 959 K€
<b>Zones d'activités communautaires</b>		1 425 K€					2 289 K€	392 K€	4 106 K€
<b>Prévention, insertion</b>		435 K€	1 092 K€	135 K€					1 662 K€
<b>Animation territoriale</b>		771 K€	140 K€	581 K€					1 492 K€
<b>Relais d'accueil, petite enfance, enfance, jeunesse</b>		37 K€	678 K€	305 K€					1 020 K€
<b>Gestion et protection des espaces naturels sensibles, zones humides et développement durable</b>		68 K€	129 K€	399 K€					596 K€
<b>Développement économique</b>		146 K€	21 K€	310 K€					477 K€
<b>Gens du Voyage</b>		129 K€	32 K€	157 K€					317 K€
<b>Habitat, logement</b>			11 K€	74 K€					86 K€
<b>Aménagement du territoire</b>		57 K€		240 K€					298 K€
<b>Hippodrome Royan Atlantique</b>		5 K€				32 K€			37 K€
<b>Total général</b>	17 646 K€	20 725 K€	10 339 K€	7 719 K€	6 732 K€	161 K€	2 289 K€	454 K€	66 065 K€

## Dépenses d'équipement en 2016 : Principales Opérations

OPÉRATIONS	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Assainissement réhabilitation	1 721 551 €	1 553 150 €	3 274 701 €
Aménagement Zones d'Activités Communautaires	1 817 297 €		1 817 297 €
Maison des douanes	1 241 061 €	543 159 €	1 784 221 €
Fonds de concours aux communes membres	902 235 €	864 064 €	1 766 299 €
Hippodrome - 3ème centre d'entraînement	172 358 €	1 127 465 €	1 299 823 €
Aide à la production de logements sociaux	1 099 114 €	138 000 €	1 237 114 €
Assainissement - Réseaux de collecte	752 341 €	428 059 €	1 180 400 €
Assainissement - Autres opérations	681 072 €	362 569 €	1 043 641 €
Assainissement - Stations/Lagunes	66 717 €	751 959 €	818 676 €
Travaux d'accessibilité au transport	466 203 €	174 737 €	640 940 €
Déchèteries des particuliers	406 873 €	166 835 €	573 709 €
Gare intermodale de Royan	297 608 €	89 414 €	387 023 €
Construction nouvelle gendarmerie	272 352 €	99 602 €	371 954 €
Equipement Télécommunication	214 556 €	148 323 €	362 880 €
Panneaux Photovoltaïques	267 000 €	25 715 €	292 715 €
Travaux sur patrimoine CARA	119 573 €	146 593 €	266 166 €
Equipement arrêt de bus / Abris voyageurs	142 055 €	90 798 €	232 852 €
Conteneurs Déchets	149 708 €	68 234 €	217 943 €
Aide à l'accession des particuliers (logement)	124 000 €	13 500 €	137 500 €
Participation ligne LGV Tours Bordeaux	135 721 €		135 721 €
SCoT	60 562 €	40 514 €	101 076 €
Réhabilitation ancienne décharge de La Tremblade	84 866 €	15 147 €	100 013 €
Travaux Logements social et saisonniers	98 300 €		98 300 €
Matériel Surveillance des zones de baignade	43 669 €	49 379 €	93 048 €
Aires Gens du voyage	91 571 €	1 214 €	92 786 €
Equipement Défense Incendie	14 590 €	69 087 €	83 677 €
Aménagement pistes / parcours / circuits randonnées (pédestre, vélo ...)	17 786 €	32 948 €	50 734 €
Travaux espaces naturels / convention ONF	43 605 €		43 605 €
Aide à la réhabilitation de l'habitat privé	26 500 €		26 500 €
Plan plage territorial - signalétique	25 615 €		25 615 €
Elaboration Programme Local de l'Habitat	4 908 €	16 386 €	21 294 €
Etude implantation ponton fluvial Gironde	10 200 €		10 200 €
Autres opérations d'équipement	47 753 €	160 216 €	207 968 €

## État de la dette de la CARA

Le tableau suivant présente l'encours de dette de la CARA par budget au 31/12 de chaque exercice :

En milliers d'euros	Capital restant dû					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Budgets</b>						
<b>Budget principal</b>	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860
<b>Budget assainissement</b>	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 099
<b>Gestion des déchets</b>	280	220	195	150	103	53
<b>Budget transport</b>		600	572	842	1 992	2 680
<b>Zones d'activités</b>	385	321	269	207	Transfert BP	
<b>Bâtiments économiques</b>	557	414	363	305	Transfert BP	
<b>Logement de loisir social</b>	389	303	251	180	Transfert BP	
<b>Budget hippodrome</b>		1 500	1 428	1 353	1 274	2 374
<b>TOTAL</b>	<b>8 216</b>	<b>8 129</b>	<b>6 849</b>	<b>6 318</b>	<b>7 070</b>	<b>8 317</b>

La capacité de désendettement de la CARA  
est de **0,59 année**.

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique qui présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement ; il ne doit pas excéder 8 ans.

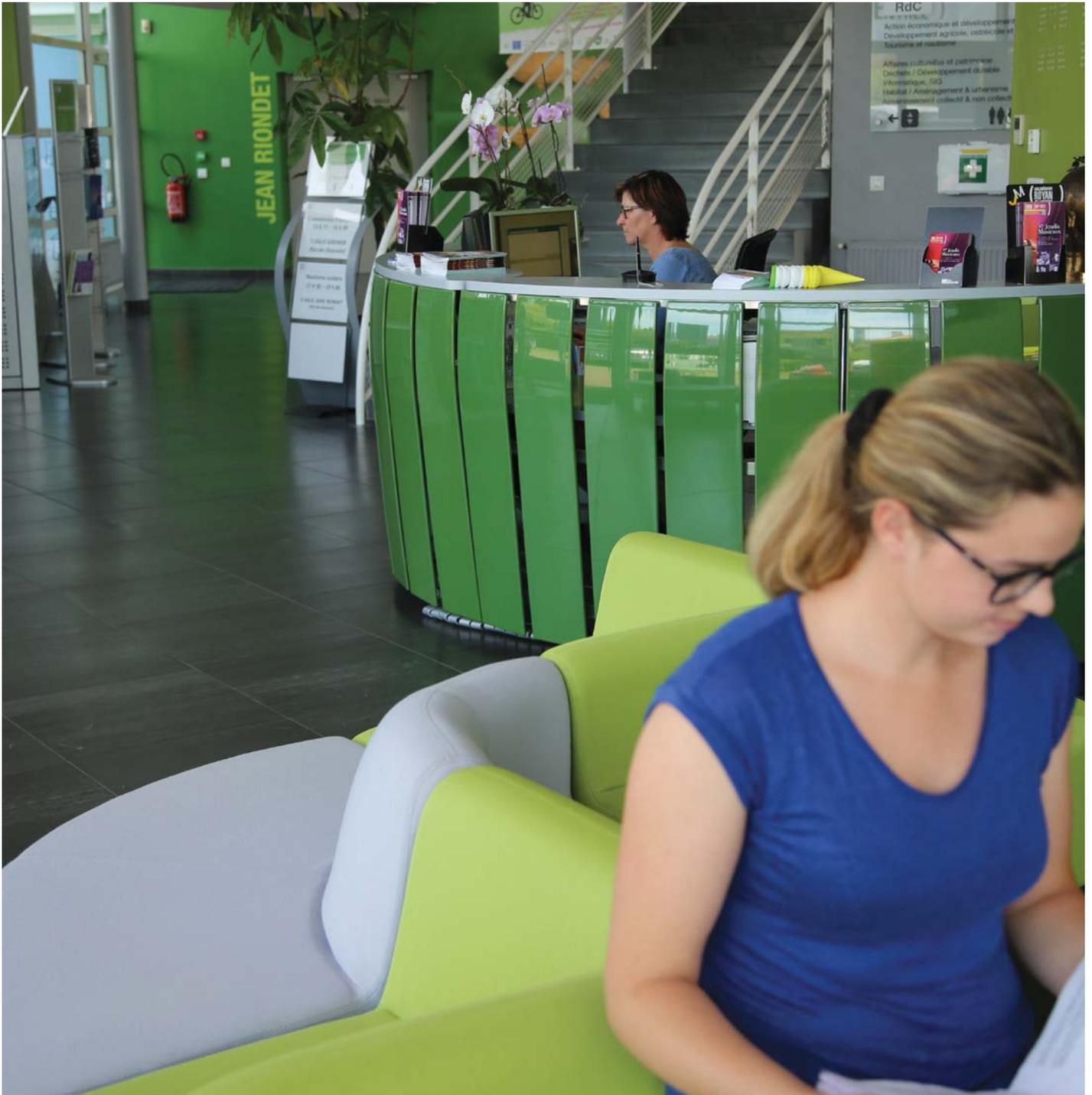
Au 31/12/2016 :

■ Capital restant dû :	<b>8 316 517 €</b>
■ Taux moyen :	<b>2,13%</b>
■ Nombre de contrats :	<b>39</b>

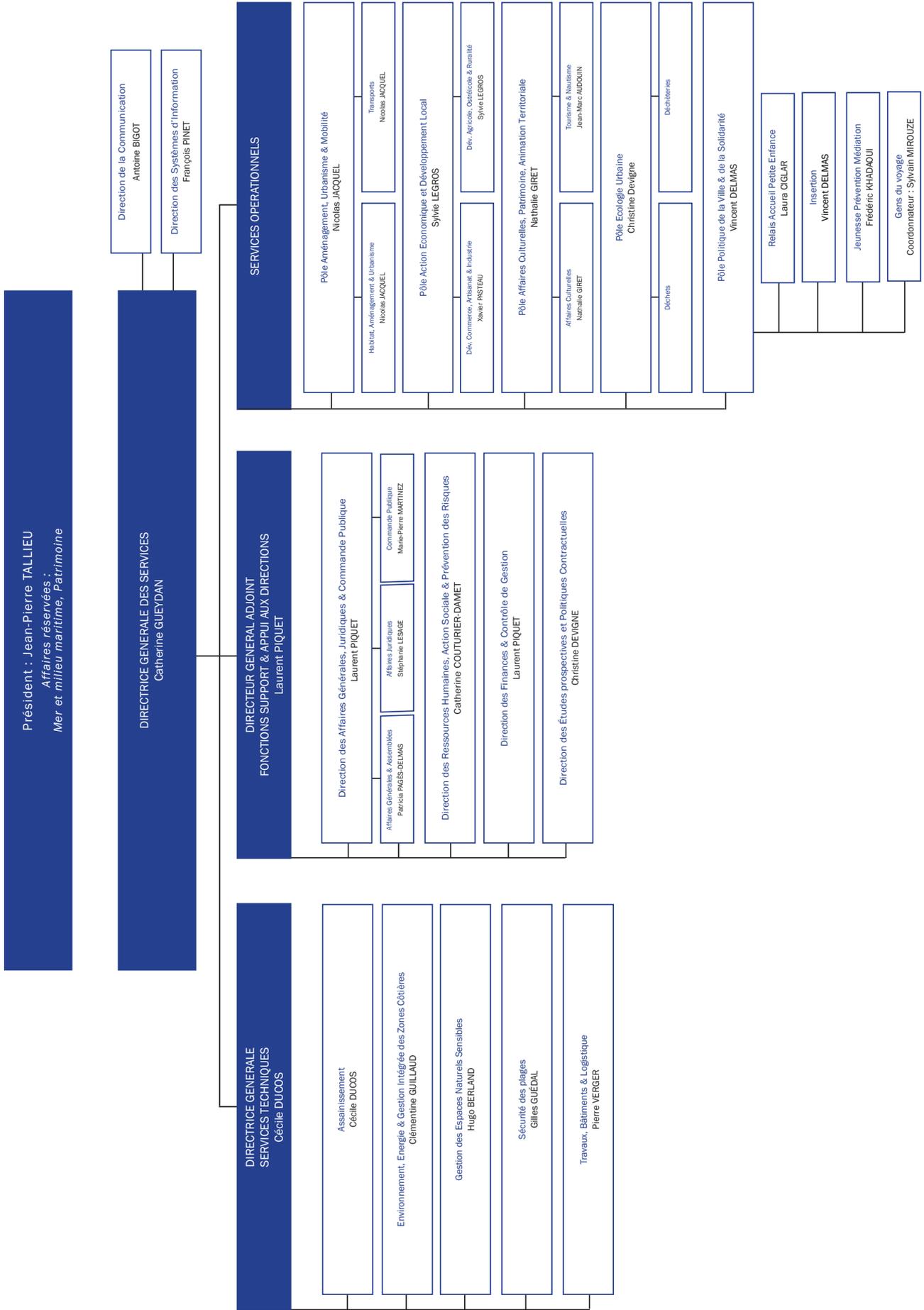
**100 %**  
de la dette de la CARA  
ne présente aucun risque  
en termes de structure et de  
taux au 31/12/2016

Type	En cours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 606 086 €	79,43%	2,15%
Variable	348 912 €	4,20%	0,49%
Livret A	1 361 519 €	16,37%	2,41%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 316 517 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,13%</b>

# RESSOURCES humaines



ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2016





# RESSOURCES HUMAINES

Un effectif constant adapté aux missions plurielles d'un établissement public de coopération intercommunale.

## EFFECTIFS

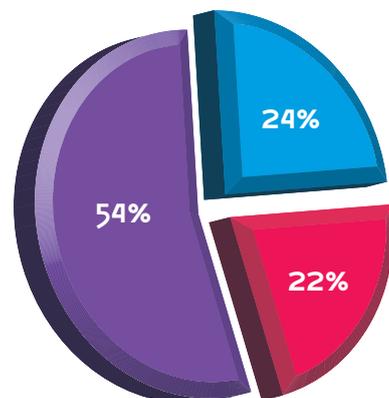
Au 31 décembre 2016, la CARA comptait un effectif de 159 agents, dont 155 sur un emploi permanent.

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE EN 2016

La répartition hiérarchique des effectifs reste également stable depuis 2013.

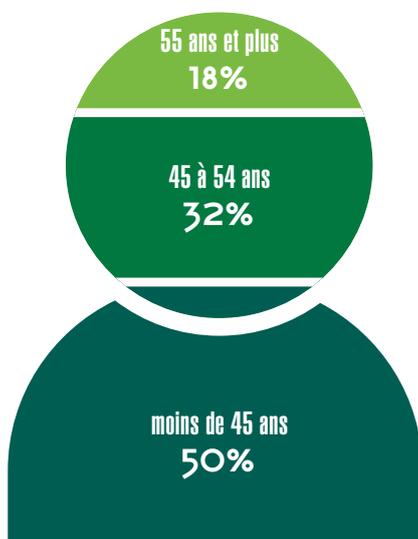


Les effectifs de la communauté d'agglomération restent constants et adaptés à l'exercice des compétences et au périmètre d'action actuel. La quote-part des agents publics statutaires reste très majoritaire.



■ Catégorie A  
■ Catégorie B  
■ Catégorie C

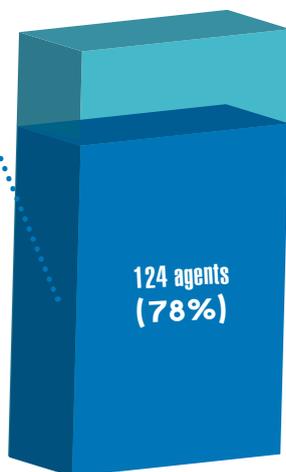
## DES AGENTS MAJORITAIREMENT JEUNES



Moyenne d'âge en 2016 : 45 ans.

## UN EFFORT IMPORTANT DE FORMATION

Agents ayant participé à au moins une formation



78 % des agents ont au moins suivi une action de formation en 2016. La formation reste donc l'outil privilégié pour développer les savoirs et les compétences des agents.

En 2016, le CNFPT a annoncé la « territorialisation » des formations pour 2017, qui conduira à construire un plan de formation mutualisé à l'échelle intercommunale et à renforcer la proximité des lieux de formation. La mutualisation des formations a été initiée en 2016 en matière de prévention puisque le responsable du service sécurité des plages, formateur interne de la CARA, a formé 40 agents des communes membres aux premiers secours (sauveteur secouriste du travail). Dans la continuité, l'assistant de prévention de la CARA a piloté des groupes de travail avec les communes du territoire pour organiser conjointement des formations dans le domaine de l'hygiène et sécurité au travail, ce qui doit limiter les contraintes d'organisation, les coûts et donc faciliter la mise en œuvre des formations obligatoires dans ce domaine. Les premières sessions se dérouleront en 2017.

## ACCUEIL DE STAGIAIRES

En 2016, La CARA a accueilli au total 19 stagiaires, soit près de deux fois plus qu'en 2015 (10 stagiaires). Sur la totalité des stagiaires, cinq ont effectué des stages gratifiés d'une durée de deux mois et plus (niveau Master, Master 2 et ingénieur), un stagiaire ingénieur pour une durée de moins de deux mois, deux dans le cadre de BTS, un pour préparer un diplôme d'État ou bien encore deux stagiaires sont venus concrétiser leurs apports théoriques acquis lors de la préparation du baccalauréat. Six autres stagiaires ont effectué des stages d'observation en milieu professionnel ou de découverte d'un métier dans le cadre d'une reconversion professionnelle et enfin, deux stagiaires de la fonction publique d'État ont réalisé un stage « personnel d'encadrement stagiaire ».

## ABSENCES AU TRAVAIL

Chiffres calculés en référence à l'année N-1 - agents occupant un emploi permanent dans la collectivité en 2016.

Le nombre d'agents absents au moins une fois dans l'année pour maladie ordinaire a augmenté de près de 20% par rapport à 2015, mais les jours d'absences pour maladie ordinaire ont diminué de 38%, alors qu'ils avaient augmenté de 32 % en 2015.

Le nombre d'accidents du travail a légèrement augmenté en 2016, passant de 9 pour l'année 2015 à 11 pour 2016. Le nombre de jours d'arrêt de travail lié à ces accidents a doublé mais cette augmentation s'explique par un accident ayant entraîné pour un agent des soins prolongés sur 164 jours, soit 70 % du nombre total de jours d'arrêt. Excepté ce cas, la durée des arrêts varie de 3 à 15 jours.

Le nombre de jours d'absence pour longue maladie ou longue durée reste stable.

## TEMPS DE TRAVAIL

En 2016, le temps de travail des agents de la CARA a été révisé et un nouveau règlement intérieur relatif à l'organisation du temps de travail a été approuvé par les élus communautaires le 18 novembre 2016, après avoir reçu un avis favorable du comité technique. Ce règlement rentre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES RH

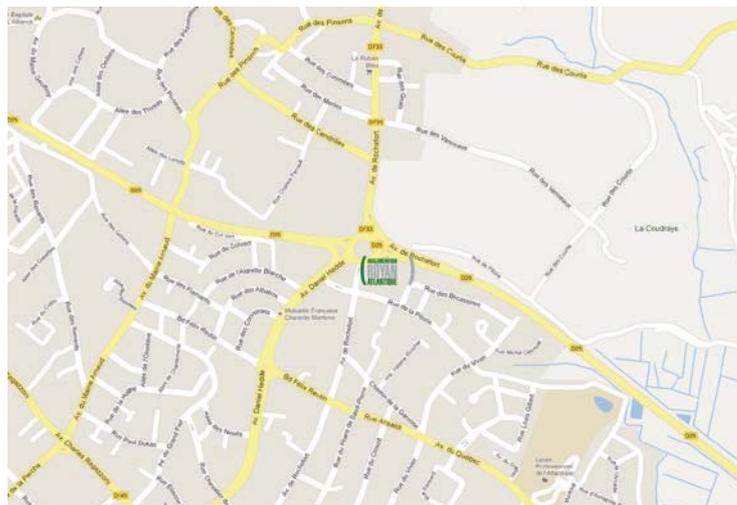
Après la dématérialisation des congés et la transmission des données liées à la rémunération des agents auprès de la trésorerie, les autorisations de déplacement (ordre de mission) ont été dématérialisées. Le logiciel Ressources Humaines permet un traitement des circuits de validation et des remboursements de frais injectés en paie.

# La CARA pratique



## VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX



## NUMÉROS utiles

STANDARD (tous services)

**05 46 22 19 20**

Assainissement

**05 46 39 64 00**

Développement économique  
(Commerce, industrie, agriculture)

**05 46 22 19 67**

Habitat, Aménagement  
et urbanisme

**05 46 39 64 30**

Logements saisonniers

**05 46 22 19 11**

**06 13 67 56 76**

Gens du voyage

**05 46 22 19 89**

Maison de l'Emploi

**05 46 05 31 75**

Maîtrise de l'énergie

**05 46 22 19 36**

Mission locale

**05 46 06 96 16**

Mission locale

Bureau information jeunesse

**05 46 06 60 70**

Politique de la Ville  
et de la solidarité

**05 46 22 19 02**

Relais accueil

petite enfance

**05 46 38 33 26**

Service culture

**05 46 22 19 20**

Service Déchets  
et déchèteries

**05 46 39 64 64**

Station Nautique  
de la CARA

**05 46 23 47 47**

Transports

**05 46 22 19 29**

Carabus'

**0810 810 977**

## HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 14h à 17h30

Fax. : 05 46 05 60 34

Email : [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr)

## SITES INTERNET

[www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)

[www.pays-royannais-patrimoine.fr](http://www.pays-royannais-patrimoine.fr)

[www.nautisme-royan-atlantique.fr](http://www.nautisme-royan-atlantique.fr)

[www.carabus-transport.com](http://www.carabus-transport.com)



**107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX**

**Tél. : 05 46 22 19 20**

**Fax. : 05 46 05 60 34**

**Email : [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr)**

**AGIR POUR LE BIEN DE TOUS**

Conception : Laurent Pinaud. Crédits photo : Antoine Bigot, Alexandre Garcia, Stéphane Papeau, Gaël Perrochon, Laurent Pinaud, Franck Prével, JP Renaudie, Xavier Renaudin, Pierre Verger, Yoshi Power Shot. Illustrations : Laurent Pinaud. CARA 2016.